

Les fiches pédagogiques

- 1 Questionnaire transversal
- 2 Questionnaire transversal
- 3 Questionnaire thématique
- 4 Questionnaire thématique
- 5 Portrait de femme
- 6 Une tâche complexe
- 7 Une tâche complexe
- 8 Étude de document : l'école des filles de Callac
- 9 Étude de documents : les affiches
- 10 Étude croisée de documents : « Sois belle... »

Présentation



Elles! Faire enfin l'histoire des femmes ! Comme une évidence et pourtant... Les documents d'archives sont peu nombreux dit-on, très souvent indirects, masculins avant tout... Certes, les sources sont plus rares, mais elles existent et plus on les regarde plus leur richesse révèle une réalité plus complexe qu'on ne le croit. Le travail des dernières générations d'historiennes a mis au jour ce passé et cette histoire trop longtemps sous-estimée. C'est sur leurs pas que marche ici le service éducatif des Archives.

En effet, pour aborder l'histoire des femmes de manière transversale, pour revisiter l'historiographie, le service éducatif dispose de la matière, des documents d'archives du département. Comme le dossier historique qui accompagne l'exposition le montre, les sources directes sont rares mais pas inexistantes. Elles ne couvrent pas toutes les réalités ni toutes les personnalités ayant existé. Pour autant, les documents présentés ici souhaitent répondre à l'enjeu et au besoin de connaissance générale pour permettre d'enseigner cette histoire des femmes. Cette sélection est donc accompagnée d'un dossier historique abondant indispensable à nos yeux pour replacer chaque document dans un contexte général et présenter tous les aspects de cette histoire.

Le service éducatif a privilégié une présentation thématique des documents au travers du corps, de l'esprit, du travail et de la place des femmes dans la cité. La sélection veut aussi proposer une variété dans la nature des documents, leur provenance et l'origine sociale des milieux présentés.

Le corps des femmes s'insère dans une histoire physique, esthétique, politique et matérielle. Ce thème regroupe des documents permettant de traiter des apparences, de la confrontation des femmes avec la maternité et avec la violence (infanticides, viols). Il permet aussi d'évoquer la pratique sportive qui met le corps des femmes à l'honneur.

Le deuxième thème, « l'esprit », aborde le sujet central de l'émancipation féminine : soustraire les femmes à l'Église, éduquer les filles, permettre la création...

Comme les femmes, célibataires ou mariées, ont toujours travaillé à la maison et à l'extérieur, aux champs, à l'atelier, à l'usine ou au bureau, l'histoire du travail des femmes est fondamentale pour comprendre la transformation de leur quotidien. Ce troisième thème montre plus particulièrement le passage des travaux de femmes aux métiers de femmes.

Le thème des femmes dans la cité présente des exemples d'engagement politique au féminin. S'il revient sur l'aspect mieux connu de l'implication des femmes dans les guerres; il présente surtout des portraits qui jalonnent cette longue marche vers la parité. Enfin, l'exposition s'achève par un tableau contemporain de la situation politique de la femme dans le département.

Avec cet ensemble de documents, l'exposition a voulu éviter le vieux problème de l'exception et de la règle. La femme exceptionnelle est en effet une figure traditionnelle du discours masculin : tolérée, voire admirée dans son originalité, elle ne peut troubler l'ordre public puisqu'elle n'est qu'exception. Pour autant nous avons souhaité faire le portrait de quelques femmes, pour donner plus de place aux singularités de leurs parcours comme aux généralités qu'ils dégagent. Enfin, le service éducatif veut rendre hommage aux nombreux travaux pionniers qui l'ont aidé dans ce travail et plus particulièrement à celui du service éducatif de l'Oïse, « Pas d'histoire sans elles ! ».

Emmanuel Laot,
professeur d'histoire-géographie,
conseiller-relais du service éducatif des Archives départementales des Côtes-d'Armor

Coordination

Archives départementales des Côtes-d'Armor

Catherine Dolghin
Assistante de conservation du patrimoine,
service éducatif.

Emmanuel Laot
Professeur d'histoire-géographie,
conseiller-relais du service éducatif.

Avec la participation de :

Patrick Bessas
Photographe

Bernard Carré
Bibliothécaire

Xavier Laubie
Conservateur du patrimoine.

Sous la direction de :

Anne Lejeune
Directeur des Archives départementales des Côtes-d'Armor

Patrick Pichouron
Attaché de conservation du patrimoine,
chef du service des publics.

Crédits photographiques :

Archives départementales des Côtes-d'Armor.

Télégrammes

- Télégramme du général commandant le 10^e corps d'Armée au préfet des Côtes-du-Nord, 7 août 1914 (1 M 376).
- Télégramme du ministre de l'intérieur aux préfets et sous-préfets, 15 juillet 1917 (1 M 376).

Journal

- Page de "Une" du journal L'Étalon, 25 février 1917 (4 2 138).
- Le Moniteur des Côtes-du-Nord, vendredi 14 août 1914 (JP 58).

Photographies Archives départementales des Côtes-d'Armor

- L'Alletie, le Mont des Singes, Alose (Picardie) (69 Fi 13).
- Gare de Saint-Brieuc - Départ de troupes pour le front (159 J 53).

Dessin & photos

- Dessin carte postale (collection privée) - Joëlle Robin.
- Groupe de "Pétus" (Hoozeleke, 11 novembre 1918) - Fonds M.L. Troader - Le Quéry.
- Brancardiers (Aïme Louvre, 2^e Cie) - Fonds M.L. Troader - Le Quéry.
- Élèves aux Archives départementales des Côtes-d'Armor - Emmanuel Laot.

<< elles! >>

Histoire & portraits de femmes en Côtes-d'Armor

Dossier pédagogique



Pour combattre la tuberculose

LA FEMME
DOIT VOTER

Pour combattre l'infanticide

<< elles! >>

Archives départementales des Côtes-d'Armor



Archives départementales des Côtes-d'Armor
7 rue François-Merlet - 22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 78 78 77
<http://archives.cotesdarmor.fr>

Conseil
Général



Les Côtes d'Armor,
c'est avec VOUS, c'est avec NOUS

Conseil
Général



Les Côtes d'Armor,
c'est avec VOUS, c'est avec NOUS

Vous pouvez le télécharger sur le site des Archives départementales des Côtes-d'Armor <http://archives.cotesdarmor.fr>
Ce dossier pédagogique est gratuitement mis à la disposition des établissements scolaires par le Conseil général des Côtes-d'Armor

Le dossier historique →

Histoire & portraits de femmes en Côtes-d'Armor

— Sommaire — Écrire l'histoire des femmes

— Le corps

— L'esprit

— Le travail

— La cité

— Chronologie thématiques

— Bibliographie

Les livrets →

Thème 1 Le corps féminin

- 1 Le corps représenté
- 2 Le corps maltraité
- 3 Le corps maîtrisé
- 4 Le corps et le sport

Thème 2 De l'esprit des femmes aux femmes d'esprit

- 5 Les croyances et les femmes
- 6 L'éducation des filles
- 7 Des femmes créatrices

Thème 3 Du labeur féminin à la citoyenneté économique

- 8 Travaux de femmes
- 9 « Métiers de femmes »
- 10 Du service aux services

Thème 4 Sur les pas des femmes dans l'espace public

- 11 La duchesse Anne de Bretagne
- 12 Marie-Anne Le Loutre, une chouanne
- 13 Entre mondanité et politique
- 14 Les combats féministes
- 15 Les femmes dans la guerre
- 16 Le vote des femmes

« elles! »

Pour combattre l'immoralité
La Femme doit voter

Pour obtenir l'égalité des salaires
La Femme doit voter





« **elles!** »

Histoire & portraits de femmes en Côtes-d'Armor

Livret pédagogique

Tollette en tulle noir pour dame d'âge moyen.
Modèle de M^{me} Blanche Limousin,
rue La Fayette, 105.

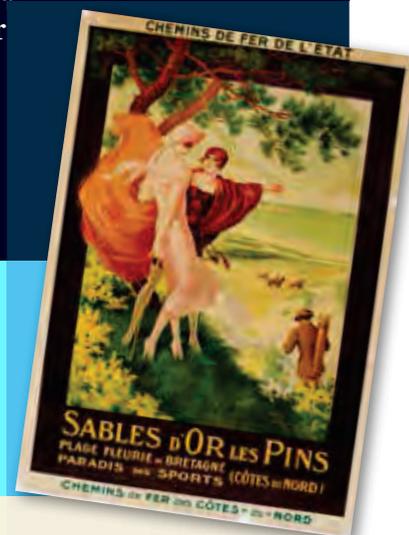
Tollette en lainage blanc.
Modèle de la Maison Mounier jeune,
avenue de l'Opéra, 5.

Le corps féminin

La principale inégalité entre les hommes et les femmes est fondée dans l'histoire sur une conception de la différence des sexes et de l'existence d'une « nature » féminine. Le corps de la femme, fondait la différence des sexes, et la dépendance du sexe féminin vis-à-vis du père ou du mari. Il marquait donc son impossible autonomie de sujet individuel. L'histoire de la vie privée, devenue un objet de recherche à part entière, permet de faire une large place au corps féminin dans l'histoire des femmes. Ce corps est mis à l'honneur notamment pour sa fonction maternelle, mais aussi violenté...

Ce corps est exhibé mais aussi primé en particulier par le sport.

Ce prisme permet donc de présenter la lente évolution de ses avatars et de ses représentations vers une « libération » toujours à conquérir.



Affiche des chemins de fer de l'État, pour la station balnéaire de Sables-d'Or-les-Pins, sans date (12 Fi non coté)

Le corps représenté

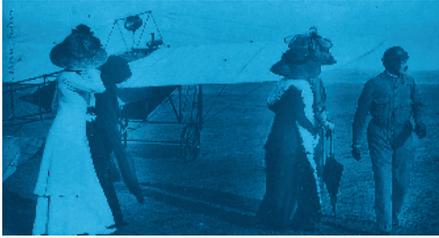
« Élégante »

La mode, une manière d'agir, de penser en usage à une période donnée, tout particulièrement dans le domaine vestimentaire mais aussi le « costume traditionnel » sont autant de domaines dans lesquels les femmes sont mises en image, mises à l'honneur. Pour autant, ce ne sont que des honneurs de façade.

Extrait du journal de Mme Leddet, proche de la famille du président de la République Félix Faure, pages 36 et 37, jeudi 7 octobre 1897 (1 J 91)

« [...] Promenade à cheval avec le président et le Ct Bourgeois, [...]. Il y aura le soir une séance de cinématographe, mettant en scène les voyages du président dans l'ouest ou en Russie, Mr Lumière, le célèbre photographe chimiste, est arrivé tout exprès avec ses clichés pour en offrir la primeur au président, la séance

est fixée au soir même à 9 h et on envoie des invitations aux chefs de service de Rambouillet avec leurs femmes et enfants et quelques autres personnes, à 20 élèves de l'École des enfants de troupe et 12 orphelins de l'orphelinat. [...] je reste à la maison bien sûre d'avoir des visites pour renseignements sur l'invitation. Je suis d'autant plus à même de les leur donner du moins en ce qui regarde la toilette, qu'ayant prié Louis de s'informer auprès du Ct Bourgeois de ce qui convenait, celui-ci avait voulu en glisser un mot pendant la promenade à cheval, et le président lui-même ayant



Saint-Brieuc - La journée d'aviation à l'aérodrome de Cesson. Carte postale présentant des «élégantes» auprès de l'aviateur Busson, 1910 (16 Fi 5059).



La Mode Illustrée, n° 25, 18 juin 1905 (fonds Salonne, 159 J).

entendu, s'était retourné, en disant « Robe montante et en cheveux ». Ce devait être en effet une fête de famille, vu la présence des enfants. J'ai pu le faire savoir à 4 ou 5 personnes. À 9h nous y étions et trouvions en effet ces dames en toilette claire mais très montante, Me Faure en satin mauve, comme samedi, Me Berge (fille aînée des époux Faure) en blanc, Mlle Lucie (fille cadette) en gris et rose et Me Barthou (amie de la famille), en noir et blanc, ce n'est pas une beauté, mais elle a des yeux superbes et elle est belle femme et gracieuse. [...] en tout une douzaine de femmes, Me Lambrecht est arrivée décolletée en fort jolie toilette amenant néanmoins ses trois charmantes petites filles et Me de La Salcette avait aussi son corsage ouvert mais j'imagine que les bonnes sœurs présentes n'en ont pas été autrement scandalisées [...].

Le cinématographe a fait bien des progrès depuis l'année dernière, le voyage de l'ouest était charmant, les mouvements des plus naturels [...].

Puis, pour finir, on a fait voir en sens inverse des défilés de cavaliers, piétons, c'était excessivement amusant. La séance finie, on est allé dans la salle à manger, où un thé était préparé, avec force gâteaux pour les enfants de troupes et orphelines rangés en 2 groupes, ces dames les servaient elles-mêmes. Le président s'était retiré, tout le monde est parti, il était 10h 1/2.

Journaux de mode

La mode, plus particulièrement parisienne, a joué un grand rôle pour permettre aux classes sociales élevées de se différencier des autres classes sociales. Les XIX^e et XX^e siècles vont être particulièrement marqués dans ce domaine par la parution et le développement de l'édition des journaux de mode. Le développement à partir de 1880 à Châtelaudren du journal *Le Petit écho de la Mode* en est la preuve. « L'affaire occupe alors 480 personnes et le journal tire à 400 000 exemplaires » en 1914.



Les modes, n°102, juin 1909 (fonds Salonne, 159 J).

Photographie représentant deux femmes en costumes traditionnels, la coiffe est la coiffe traditionnelle de Saint-Brieuc, sans date (14 Fi non coté).

« Traditionnelle »



Extrait de « Femmes de Paimpol et de Lannion (Côtes-du-Nord) »

Gravure en couleurs représentant des femmes de Paimpol et de Lannion en costumes traditionnels, *La Galerie Armoricaine*, Hypolithe Lalaisse, éditeur Charpentier, Nantes, sans date (Fi non coté).



Ce type de représentation du monde paysan est quelque peu idéaliste. Il permet d'étudier les différents costumes de Bretagne qui n'étaient pas les mêmes en fonction des régions, pays, parfois des villes. Plus qu'un costume d'apparat, il s'agit là d'une sorte de carte d'identité rattachant les personnes à un territoire bien spécifique.

« Mœurs et coutumes bretonnes, une veuve à l'ossuaire de Ploubazlanec »

La grande cape noire recouvrant la tête de ces femmes est devenue emblématique de la Bretagne. Certains artistes, notamment des sculpteurs, s'empareront de ce modèle en raison de la masse que forme cet habit.



Carte postale représentant une veuve de marin à Ploubazlanec, dans la région de Paimpol, vers 1910 (16 Fi 1048).



« Péris en mer », dessin du *Petit Journal Illustré* représentant des veuves face à des plaques portant la mention de marins disparus en mer afin de pouvoir se recueillir, 2 novembre 1924, collection Cazeils (186 J 58).

« Veuve »

« Mère »

S'il est une représentation traditionnelle de la femme, c'est bien celle de la mère à l'enfant. Les archives aussi en donnent de nombreux exemples, tant à titre privé qu'officiel.

Reproduction de l'affiche « Donner la vie engendre la joie »

Cette affiche présente une image bienveillante et idyllique de la maternité. Une mère, mariée car elle porte une alliance, câline son nouveau-né. Le « poupon », bien nourri, apparaît dans une lumière blanche donnant un caractère quasiment divin à la scène. La tendresse et la simplicité de cette composition, cherchent à donner une image agréable de la maternité et font presque oublier le contexte pendant lequel a été produit ce type d'affiche : le Régime de Vichy.

C'est dans la seconde moitié du XX^e siècle qu'intervient la médicalisa-

tion de l'accouchement. Auparavant celui-ci était une affaire domestique gérée par des femmes : la femme en couches, ses parentes et bien sûr la matrone. Le savoir-faire de celle-ci était le résultat d'une transmission orale de pratiques non codifiées mêlées à des gestes magico-religieux. Le plus souvent elle ne possédait aucune connaissance d'anatomie. La médicalisation s'installe en organisant le rôle des acteurs (accoucheur et sage-femme), la hiérarchie de leurs rôles (priorité de l'autorité du médecin), les lieux (l'hôpital plus que la maison), ou encore les pratiques (introduction de nouveaux instruments chirurgicaux comme le forceps).

Affiche de propagande imprimée par l'Office de publicité générale pour le Secrétariat d'État à la famille et à la santé, représentant une mère tenant un bébé dans ses bras, signée par Pierre Grach et Ch. Stéfani, sans date (25 Fi 83).

Croquis à l'encre ou au crayon de Louise Salonne, représentant une mère et son nourrisson, sans date (159 J).



Le corps maltraité

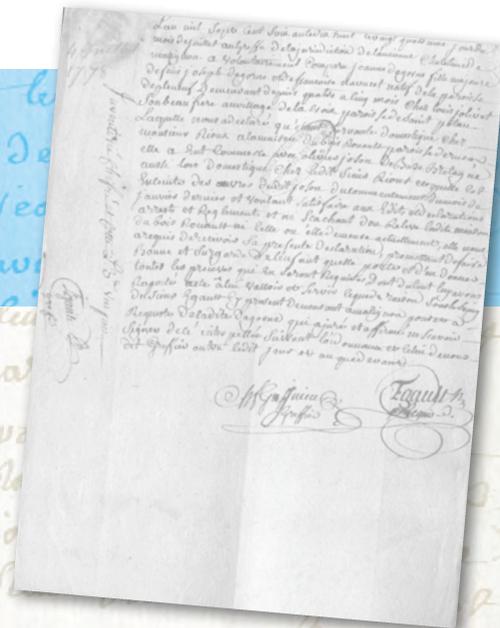
Déclaration de grossesse, édit d'Henri II, 1556

Afin de lutter contre l'infanticide, le roi Henri II promulgue un édit en février 1556 qui doit être lu aux prônes des messes paroissiales tous les trois mois. Il s'agit de lutter contre l'infanticide mais aussi d'inciter au mariage, en déclarant que les femmes ayant caché leur grossesse et tué l'enfant sont reconnues coupables d'infanticide et punies de mort.

« Étant dûment avertis d'un crime très énorme et exécrable, fréquent en notre royaume qui est plusieurs femmes ayant conçu enfans, par moyens deshonnêtes, ou autrement, persuadés par mauvais vouloir et conseil, et qui occultent et cachent leur grossesse, sans rien découvrir et déclarer ; et avenant le temps de leur part et délivrance de leur fruit, occultement s'en délivrent, puis les suffoquent, meurtrissent et autrement suppriment sans leur avoir fait départir le Saint Sacrement de Baptême ; ce fait les jettent en lieux secrets et immondes ou enfossoient en terre profane, les privant par tel moyen de la sépulture coutumière des Chrétiens : de quoi étant prévenus et accusés par devant les juges, s'excusent,

disant avoir eu honte de déclarer leur vice, et que leurs enfans sont sortis de leurs ventres morts et sans aucune espérance ou apparence de vie : tellement que par faute d'autres preuves, les gens tenant, tant nos cours de parlement qu'autres nos juges, voulant procéder au jugement des Procès criminels faits à l'encontre de telles femmes, sont tombés et entrés en diverses opinions ; les uns concluant au supplice de mort, les autres à la question extraordinaire, afin de savoir ou entendre par leur bouche, si, à la vérité, le fruit issu de leur ventre était mort ou vif. Après laquelle question endurée pour n'avoir aucune chose confessée, leur sont le plus souvent les prisons ouvertes ; qui a été et est cause de les faire retomber, récidiver et commettre tels et semblables délits, à notre très grand regret et scandale de nos sujets à quoi pour l'avenir nous avons bien voulu pourvoir.

Savoir faisons que nous, désirant extirper et du tout faire cesser les dits exécrables et énormes crimes, vices, iniquités et délits qui se commettent en notre dit Royaume et ôter les occasions et racines d'iceux dorénavant commettre, avons dit, statué, ordonné et nous plaît que toute femme



Déclaration de grossesse par Jeanne Dagorne, 24 juillet 1778 (B 781).

Lorsqu'une fille ou une veuve est enceinte, elle doit obligatoirement déclarer sa grossesse auprès du greffe de sa juridiction.

qui se trouvera dûment atteinte et convaincue d'avoir celé, couvert et occulté, tant sa grossesse qu'enfantement sans en avoir déclaré l'un ou l'autre et avoir pris de l'un ou de l'autre, témoignage suffisant, même de la mort ou de la vie de son enfant, lors de l'issue de son ventre ; et après se trouve l'enfant avoir été privé du Saint Sacrement de Baptême que sépulture publique et accoutumée, soit telle femme tenue avoir homicidé son enfant et pour réparation publique punie de mort et dernier supplice, de telle rigueur que la qualité particulière du cas le méritera, afin que ce soit exemple à tous».

Acte de baptême de Perrine Guillemette Catros, enfant illégitime, 18 octobre 1781 (6 E 229/44). La grossesse a été déclarée et le mariage a eu lieu par la suite dans la paroisse Saint-Michel de Saint-Brieuc.

Perrine Guillemette Catros illégitime légitimée
 Le dix huit Octobre mil sept cent quatre vingt a été baptisée par son sousignat rcteur Perrine Guillemette Catros, née du mariage, fille naturelle de Marie Catros et cette dernière fille de Jean

Infanticide

Questionnée pour savoir si elle a fait une déclaration de grossesse dans la juridiction la plus proche, Hélène Le Moigne répond par la négative. Il est possible que celle-ci ait ignoré cette obligation. Il a été parfois constaté que les curés ne lisaient pas toujours l'édit lors de la messe. L'affaire Hélène Le Moigne semble mettre en évidence un viol.

Procès-verbal de l'interrogatoire d'Hélène Le Moigne, suspectée d'avoir tué son enfant nouveau-né, 31 mai 1781, (B 781).

Procès-verbal de l'interrogatoire d'Hélène Le Moigne, suspectée d'avoir tué son enfant nouveau-né, 31 mai 1781, (B 781).



Dessin « Fille-mère », *L'assiette au beurre*, n° 141, dessin de Vaclav Hradecky, 1903 (coll. CDDP des Côtes-d'Armor).

Extrait des minutes
du greffe de la Cour
Royale de Rennes

Acte d'accusation, en date du 28 août 1814, extrait du dossier judiciaire concernant une tentative de viol le 26 juin 1814 sur Suzanne Gaudin par Jacques Beurnet, 17 ans, fileur de laine condamné aux travaux forcés à perpétuité, et par Jean Morin, coureur de chevaux, condamné à 10 ans de maison de correction, le 12 octobre 1814 (2 U 137).

« Victime »

Du rapt de séduction au viol

Le viol, souvent appelé « rapt de séduction » sous l'Ancien Régime, a toujours été reconnu comme un crime. Mais, sous l'Ancien Régime et la Révolution, prouver devant le tribunal que l'on est victime de violences sexuelles demeure difficile voire impossible. En général, les actes poursuivis pour viol sont majoritairement des actes sur enfants. L'indifférence générale, la honte des plaignantes ou encore le soupçon de leur consentement, ont souvent réduit les femmes victimes à ne pas être entendues par la justice.

En 1791, en référence au projet de constitution discuté en 1789 — « Tout homme est seul propriétaire de sa personne » — le code pénal remplace définitivement le terme de rapt par le terme de viol lequel « sera puni de six ans de fers ». Mais les mœurs évoluent moins vite que les lois et l'application concrète est longue à se mettre en place. De plus, si « le code de 1791 a bouleversé les textes en renouvelant leurs sens et leur portée, il entretient

aussi des silences perçus plus tard comme autant d'obscurités. »

En 1810, le code hiérarchise les crimes par des expressions. Ainsi, l'attentat à la pudeur correspond à un délit qui n'était pas forcément désigné auparavant, et le viol est bien qualifié de crime. Toutefois, tout au long du XIX^e siècle et même du XX^e siècle, le viol est souvent réduit à l'appellation « d'attentat à la pudeur » ou même de « coups et blessures » et donc jugé non comme un acte criminel mais comme un délit.

La loi de 1980 réaffirme la différence entre viol et attentat à la pudeur et confirme que le viol est un crime passible de dix ans de prison.

En 1994, le nouveau code pénal a allongé la peine de réclusion à quinze ans.

D'après Georges Vigarello *Histoire du viol, XVI^e - XX^e siècle*, Éditions du Seuil, 1998.



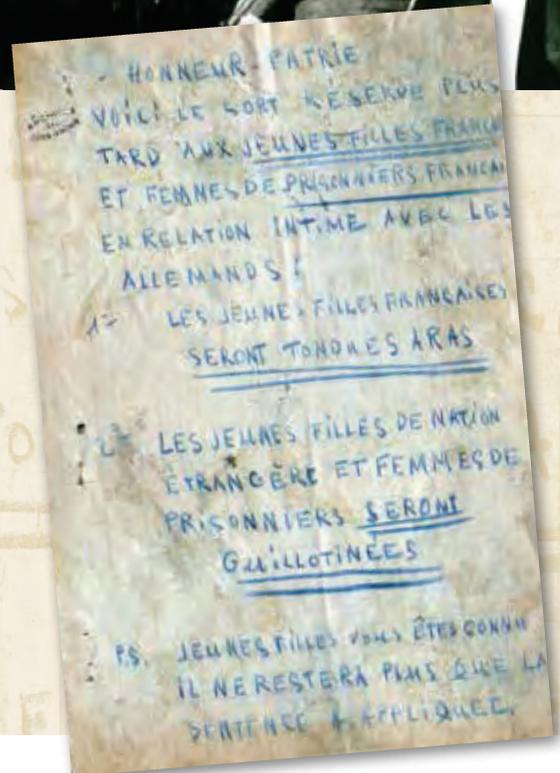
Violence de guerre : les femmes tondues en 1944

À La Libération, les exactions contre les femmes ont été très nombreuses dans le département des Côtes-d'Armor. Fabrice Virgili, dans *La France virile : des femmes tondues à la Libération* (Paris, Payot, 2000), classe le département des Côtes-du-Nord parmi les trois départements où le phénomène a connu le plus d'ampleur (avec l'Oise et l'Indre). Très vite, les FFI s'inquiètent des dérives auxquelles on aboutit mais, dans les jours qui suivent la Libération, peu de voix s'élèvent pour condamner les tontes.

L'origine de cet usage de la tonte des femmes remonterait à l'Ancien Régime lorsque l'on s'en prenait aux femmes suspectées de sorcellerie.



Saint-Brieuc
Femmes tondues
conduites en prison,
sans date (68 J).



Tract de la Seconde Guerre mondiale
menaçant de tondre des femmes soupçonnées
de collaboration, non daté (1043 W 27).

Le corps maîtrisé

Les femmes et le droit à l'avortement

Le corps et la sexualité sont au cœur des nouveaux droits revendiqués par les femmes parce qu'ils ont longtemps été le lieu de leur oppression. Le slogan : « Notre corps nous appartient » clamé par les femmes, résume leur lutte. La question du droit à l'avortement évoqué dans le dossier historique est l'occasion de rappeler qu'il s'agit d'une pratique très ancienne qui fut au XIX^e siècle assimilée à un homicide avant qu'au XX^e siècle la législation oscille entre la légalisation et la criminalisation. L'assouplissement des législations a conduit à la loi Veil, votée le 17 janvier 1975 « à titre expérimental » pour une période de cinq ans. Elle est définitivement adoptée le 31 décembre 1979 non sans débats comme le montre *Le Canard de Nantes à Brest*.

Le Canard de Nantes à Brest, n° 23 du 3 au 17 novembre 1978, page 12 (JP 140).



Le Canard de Nantes à Brest, n° 11 du 19 mai au 14 juin 1978, page 11 « Livre noir de l'avortement en Bretagne : un calvaire » (JP 140).

Cécile ou la vraie vie

Cécile ou la vraie vie

CÉCILE est enceinte. Maintenant que ça ne peut plus se cacher, tout le monde le sait. Les hommes risquent quelques grosses plaisanteries. Les femmes la plaignent. «A son âge !», Cécile a 43 ans. «Ça fera une différence de dix-huit ans avec son dernier.»

Cécile ne dit rien. Elle n'a jamais rien dit. Elle n'a jamais hurlé contre son sort. Même pas quand elle travaillait chez les autres.

Juste après son certificat, elle fut placée dans une ferme. Le patron buvait son petit coup. La patronne était dure. Cécile faisait tout. La bonne et le commis. Traire les vaches, soigner les cochons, aller chercher l'eau à 100 mètres ; mais aussi curer l'étable, charger le fumier et même conduire les chevaux.

Quand elle avait un peu de temps à elle, elle lisait. Elle possédait deux livres, un «Robinson Crusoe» et un «Alice au Pays des Merveilles», deux prix qu'elle avait eus à l'école des sœurs. Quand elle avait fini d'en lire un, elle reprenait l'autre. Quelquefois, la fille du fermier voisin lui prêtait l'un des livres, qui lui venaient aussi d'une distribution de prix scolaires. «Sans Familles», ou des titres moins connus comme «La Messagère du Roi Henri» ou «La Flèche noire», deux livres où de bons petits enfants aidaient un bon petit roi à déjouer les complots des méchants. Elle lui prêtait aussi les histoires qui paraissaient dans le journal et qu'elle découpaît : «Les deux orphelins», «La porteuve de pains», «Les deux posses». Des histoires tristes qui se terminaient bien.

C'était toute sa littérature. Mais Cécile manquait moins de livres que de temps pour lire. Les jours de semaines étaient longs. De 5 heures du matin à 8 ou 9 heures du soir, elle trimait sans arrêt. Et elle était de garde presque tous les dimanches, garda qui ne lui laissait qu'un petit répit de quelques heures entre la vaisselle du midi et la traite du soir.

Elle ne se plaignait pas. Elle l'aurait peut-être fait si elle avait eu des amies. Mais à part la fille du voisin qui était de son âge, elle ne connaissait personne. Ses amies d'école étaient d'une autre commune, celle, assez lointaine à bicyclette, où sa famille habitait et qu'elle avait quittée pour devenir bonne de ferme. Alors elle vivait seule entre ses rêves d'adolescente et l'ouvrage qui les tuait.

Elle allait sur ses 21 ans quand sa patronne lui dit un soir : «Cécile, j'ai une commission à te faire. Tu connais Victor. Sa mère est venue me dire qu'il voulait te fréquenter. Elle doit repasser dimanche, cherche la réponse.»

Cécile avait trois jours pour réfléchir. Le samedi soir, elle dit à sa patronne qu'elle voulait bien.

Victor avait quatre ans de plus qu'elle. Il venait de rentrer d'Algérie où il avait été rappelé

après son service militaire. Il en était revenu un peu ancien combattant. Dame, c'était sa seule aventure. Il avait vu du pays et même, disait-il, la mort de près. Une balle avait ricoché sur son casque. «Sans mon casse» j'étais foutu», répétait-il. Il dodolait de la tête en se rengorgeant quand il contait ce souvenir.

«Sacré Victor !» rigolait les voisins. «C'est quand même un bon gars». Comme Cécile, il était parti travailler dans les fermes, à 14 ans. La petite terre que ses parents tenaient en location ne dispensait déjà pas son père d'aller en journées chez les autres. Il fallait donc qu'il parte gagner sa vie.

Depuis son retour, il avait repris une place de commis. Son père était mort quand il était là-bas. Sa mère attendait qu'il se marie pour lui céder la maison et la terre.

Un moment, Victor avait eu des vus sur la fille d'un de ses anciens patrons. Il les avait abandonnées quand il avait appris qu'elle fréquentait au-dessus de lui. C'est sa mère qui lui avait alors fait penser à Cécile. «Elle est jeune, en bonne santé. Et c'est une travailleuse. Si vous avez de l'amitié l'un pour l'autre, tu ne seras pas mal marié avec elle.»

Victor ne pensait pas plus à Cécile que Cécile ne pensait à Victor. Mais ils pensaient tous les deux au mariage. Cécile surtout. Elle rêvait d'être chez elle, après tant d'années passées chez les autres. Ils se fréquenteront donc le temps convenable. Et le mariage se fit avec repas servi chez les patrons de Cécile, dans la grange cloisonnée de bâches, tendue de draps et décorée de lierre.

Depuis, Victor et Cécile ont toujours vécu dans la petite ferme d'où, comme prévu, la mère s'était retirée pour s'installer au coupé d'un rideau. Le sol, alors, était encore en terre battue. Ils ont arrangé la maison. Petit à petit. D'abord, ils ont mis du linoléum sur la terre battue pour faire plus propre. Plus tard, ils ont cimenté. Puis ils ont agrandi la maison en transformant le cellier en pièce d'habitation.

Victor a presque tout fait lui-même. Car deux ou trois ans après s'être marié, il est devenu ouvrier maçon. Dans les fermes, ça ne payait pas assez.

Les enfants sont venus vite. Une fille, puis un garçon et un autre garçon. Les deux aînés travaillaient en usine. Le dernier aura bientôt dix-huit ans. Il vit avec les parents. Il peut travailler, mais, comme disent les gens, il

n'est pas tout-à-fait ordinaire. Il déraile parfois.

Cécile s'occupe de la ferme avec lui. Ce n'est pas d'un grand rapport. Mais l'un dans l'autre, les quatre vaches, les deux cochons, un pour vendre, l'autre pour tuer, la basse-cour et le jardin, ça paye la nourriture. Alors les deux cent et quelque mille francs que ramène Victor, c'est du net.

Elle ne même toujours pas grand bruit, Cécile. On la voit rarement aller au bourg. Elle s'arrange pour faire toutes ses commissions le dimanche après la messe. Et elle rentre aussitôt. Elle vit chez elle entre ses enfants et Victor. Ce n'est pas que ça lui plaise. Mais c'est comme ça. Il n'est pas dans sa nature d'aller au-devant des gens. Elle n'a jamais osé. Bonjour - bonjour, et elle s'éloigne.

Alors forcément elle n'a parlé à personne de son état. Sa grossesse lui est arrivée comme une honte. A son âge ! La réaction de Victor, quand il a su, est allée dans le même sens. «Qu'est-ce que les gens vont dire !»

Maintenant que tout le monde sait, Victor se fait un peu plaisir sur le chantier. Il rit. Ça lui fait du bien. Pendant ce temps, Cécile reste toute seule à tourner des choses dans sa tête. Des choses qu'elle ne confiera jamais à personne.

L'enfant naîtra bientôt. Il y aura un repas pour le baptême. Et sur une autre planète, on manifesterait encore pour la libération d'une loi Veil dont Cécile n'a jamais entendu parler.

Pierre Duclos

9

« Cécile ou la vraie vie »

Cette histoire, écrite par Jean Duclos, relate la vie d'une mère de famille qui, sans l'avoir souhaité à l'âge de 40 ans, tombe enceinte. Les thèmes du choix de la grossesse et de la maîtrise de la fécondité sont alors évoqués et entraînent le lecteur à s'interroger sur la question du contrôle des naissances.

«Cécile ou la vraie vie»,
Le Canard de Nantes à Brest n°28,
du 12 au 26 janvier 1979, page 9 (JP 140).

Le corps et le sport



La Bretagne Touristique, 15 juillet 1923,
«Voici l'ondine moderne !» (CP 11 n°16).

Utilisé comme préparation militaire pour les jeunes soldats, le sport moderne a été inventé dans la deuxième partie du XIX^e siècle. Le sport n'est alors pas du tout à la portée des femmes, la pudeur étant source de tabous pour leur corps. Progressivement, cependant les femmes vont conquérir le monde du sport (voir dossier historique). À la fin du XIX^e siècle des changements significatifs apparaissent toutefois parmi les femmes de la classe moyenne, en particulier les enseignantes, qui rejettent de plus en plus la notion de corps féminin faible et passif. L'équitation, le tennis et les sports d'équipe remportent un succès certain auprès des femmes privilégiées. En dehors de cela, le sport féminin est

pratiquement inexistant en 1900. Cela ne veut pas dire qu'il n'existait pas d'éducation physique féminine, mais il faut attendre les années 1920 pour que soient créés quelques clubs de natation (Ondine, à Dinan, 1920) et d'athlétisme féminins, le plus souvent en liaison avec des établis-

sements scolaires (EPS de Guingamp, Tréguier et Lannion, École normale de filles)... Tout le monde est loin de penser que le sport féminin est un progrès.

«Une olympiade femelle serait impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte. Le véritable héros olympique est à mes yeux l'adulte mâle individuel. Les JO doivent être réservés aux hommes, le rôle des femmes devrait être avant tout de couronner le vainqueur».

Pierre De Coubertin (lors des JO de Stockholm en 1912).

La Première Guerre mondiale, le Front populaire et les congés payés sont des jalons qui ont permis aux femmes d'entrer dans le monde du sport et des loisirs féminins.

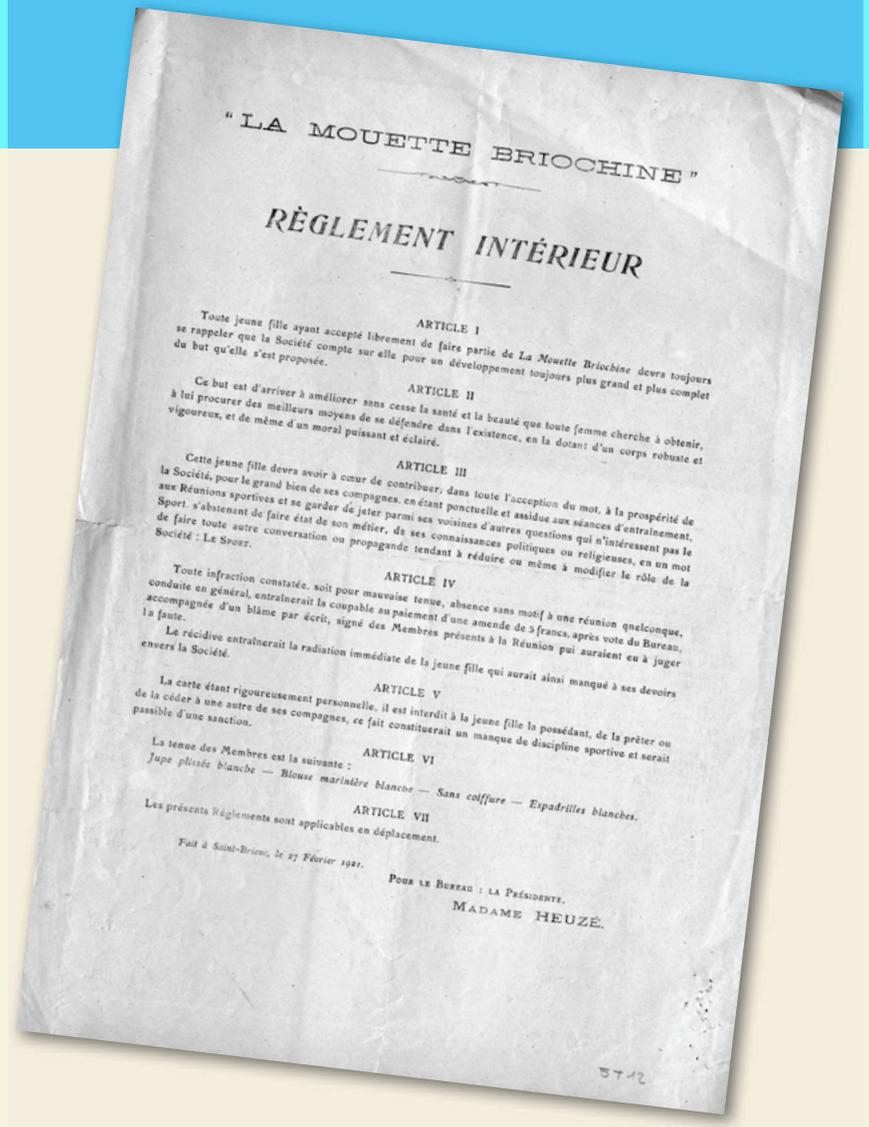
«Créé par les hommes et pour les hommes, le cadre dans lequel fut développé le sport fut marqué, dès son origine, par la domination masculine. Tous les arguments ont été avancés et continuent malheureusement de l'être, pour justifier cet état de fait. De la « fragilité physique » des femmes à leur manque « naturel » de combativité, en passant par la « virilité » de certaines disciplines sportives».

Marie-Georges Buffet (ministre de la jeunesse et des sports entre 1997 et 2002).

« Athlète »

Par la suite, les mentalités évoluent pour aboutir à un véritable questionnement sur la place de la femme dans le sport durant les années 1990 (voir Dossier historique). Des politiques sont mises en œuvres : « (...) le sport est susceptible de constituer, si l'on prend bien conscience de ses potentialités, un outil précieux pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société tout entière » affirme Michèle André, sénatrice du Puy-de-Dôme. Même si les femmes ne sont pas considérées et traitées d'égal à égal avec les hommes dans tous les sports, un certain rééquilibrage homme-femme est bien en marche.

D'après *Le sport féminin : le sport, dernier bastion du sexisme ?*, Fabienne Broucayet, Éditions Michalon, 2012.



« La mouette briochine », société féminine d'éducation physique, Saint-Brieuc, le 27 février 1921 (5 T 12).
L'uniforme blanc est à l'image de la rigueur morale attendue des jeunes athlètes.

Le corps et le sport

Marie-Pierre Toudret-Duros

Cette affiche dessinée présente, d'une manière stylisée, un groupe de femmes courant sur une piste d'athlétisme. Il s'agit là, certainement, d'une référence à Marie-Pierre Duros ou du moins à l'athlétisme féminin.

Le nom donné au stade est celui d'Hélène Boucher, une ancienne aviatrice française (1908-1934). Morte à l'âge de 26 ans aux commandes de son avion le 30 novembre 1934, elle est à l'origine de nombreux records de vitesse. Elle est aussi célèbre pour avoir défendu la cause féministe dans le début des années 1930.

Le fait de donner un nom féminin à un stade est assez original et montre le développement du sport féminin en Bretagne. Lors du discours d'inauguration du stade le 10 octobre 1955, Jean Nicolas, maire de Saint-Brieuc entre 1947 et 1953, affirme qu'Hélène Boucher était « une belle figure qui pouvait être montrée en exemple à la jeunesse ».

« Nouvelle piste d'athlétisme, stade Hélène Boucher, octobre 1990 ».
Affiche imprimée par la mairie de Saint-Brieuc (11 Fi 84).



Le Télégramme, 11 juillet 1989 (JP 167).
« Marie-Pierre Duros pulvérise le record de France du 3 000 m ».

Ouest France, 7 novembre 2006
(JP 166), « Que sont-ils devenus ?
Marie-Pierre Duros Toudret ».

Que sont-ils devenus ?

Marie-Pierre Duros Toudret



Reconnue comme l'une des plus grandes sportives françaises de sa génération, comme en témoigne le trophée décerné par Antenne 2 en 1991, Marie-Pierre Duros Toudret est aujourd'hui heureuse de transmettre aux jeunes athlètes son savoir et son expérience.

Pouvez-vous nous résumer votre carrière ?

À 10 ans, j'ai fait une course de kermesse. Mon succès face aux garçons a amené Marcel Nomi à me demander de signer dans son club à Quessoy. Cinq ans plus tard, en cadette 1, j'étais championne de France FFA sur 1500 m. Allaient suivre sept victoires consécutives au cross du Figaro, dix titres nationaux scolaires, quinze en FFA, vingt-cinq sélections en équipe de France, et deux Jeux Olympiques de Séoul et Barcelone. Et un titre de championne du monde sur 3000 m en salle en 1991 à Séville.

Qu'avez-vous fait ensuite ?

Après Barcelone en 1992, j'ai arrêté pour donner naissance à mon premier enfant. J'ai repris de 1995 à 1997 en revenant au niveau national, mais les contraintes de ma vie familiale et professionnelle, bien que facilitées par le conseil général,

mon employeur, ne m'ont plus permis d'assurer les exigences du haut niveau. Fidèle à une promesse faite à mon cousin Michel Aubault, j'ai alors pris des fonctions d'entraîneur à l'UA Langueux. Une responsabilité très riche sur les plans sportif et humain. Aujourd'hui, avec mon mari et l'arrivée de Daniel Cartant, mon entraîneur de toujours, le club dispose d'une structure de demi-fond performante.

Comment jugez-vous l'athlétisme d'aujourd'hui ?

Il n'y a pas de grosses différences avec l'athlète de mon époque. Ce sport a simplement continué à monter en puissance tant au niveau des structures que des programmes d'entraînement. Aujourd'hui pourtant, travailler à mi-temps comme je le faisais et mener une carrière sportive de haut niveau ne serait plus possible. Le haut niveau exige une disponibilité totale.

Extrait de l'entretien du jeudi 26 juillet 2012 avec Marie-Pierre Duros, athlète de haut niveau à la fin des années 1980 et au début des années 1990, dans la discipline de la course à pied, aujourd'hui agent du Conseil général des Côtes-d'Armor.

- Quand avez-vous commencé votre carrière sportive ?

J'ai commencé très jeune, à 10 ans, à l'issue d'une compétition qui était organisée dans une commune voisine à laquelle mon père m'avait inscrite. Il n'y avait pas de filles à courir donc j'ai couru contre les garçons, j'ai battu les garçons. Et j'ai été repérée par le président du club de Quessoy à l'époque et j'ai été « licenciée » la saison d'après. [...]

- Comment avez-vous vécu votre carrière sportive en tant que femme ?

Nous avons la chance de faire une discipline mixte, les épreuves masculines et féminines se déroulant en même temps. On n'a pas le sentiment de frustration que l'on peut avoir dans certaines disciplines comme le football ou le vélo où les filles sont quand même très à part de la catégorie masculine. C'est donc quelque chose que l'on vivait

normalement. On avait le sentiment d'être d'égal à égal mais avec le recul je pense que si on n'avait pas eu cette chance là je ne sais pas si nous aurions été traitées d'égal à égal. Sinon j'ai vécu ça tout à fait normalement. [...]

- Comment une vie personnelle (être mère), professionnelle et sportive peut-elle être menée ?

Je dirais que c'est le côté le plus compliqué du sport au féminin, c'est comment concilier sa vie de femme et de mère et faire ses choix ? Nous avons fait le choix (car nous étions deux) de s'arrêter assez tôt après les Jeux Olympiques de Barcelone. Mais il n'est pas rare de voir les athlètes attendre très tard d'avoir fini leur carrière pour pouvoir faire ce choix. Moi j'avais besoin de cette maternité pour X raisons tout en sachant que ce serait très difficile de retrouver le haut niveau parce qu'une maternité ce n'est pas neutre ça laisse quand même quelques séquelles même si quelqu'un de commun ne s'en rend pas compte. Mais c'est un choix bien mesuré, bien calculé et aujourd'hui le choix a 18 ans et ça se passe très bien !

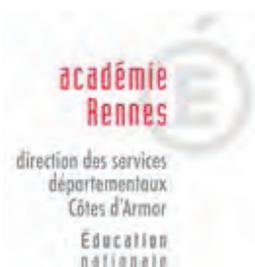
<< elles ! >>

Archives départementales des Côtes-d'Armor

7 rue François-Merlet - 22000 Saint-Brieuc

Tél. : 02 96 78 78 77

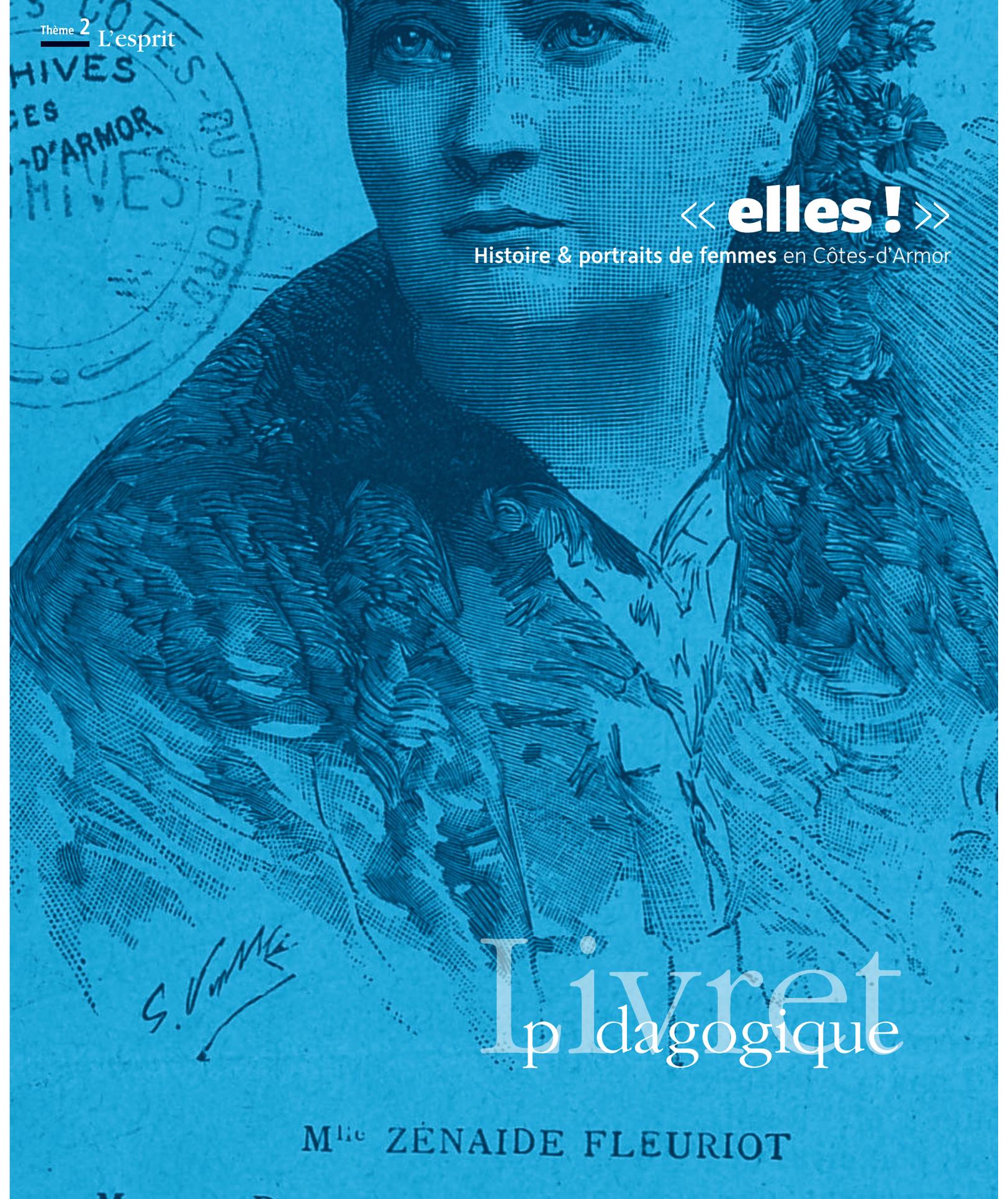
<http://archives.cotesdarmor.fr>



Conseil
Général



Les Côtes d'Armor,
c'est avec VOUS, c'est avec NOUS



<< **elles!** >>

Histoire & portraits de femmes en Côtes-d'Armor

S. Vannier

Livret pédagogique

M^{lle} ZÉNAÏDE FLEURIOT

L'esprit

Ce thème, « l'esprit », aborde le sujet central de l'émancipation féminine : soustraire les femmes à l'Église, éduquer les filles, permettre la création... Les femmes ont-elles un esprit ? Oui, reconnaîtront des écrivains à partir du XVII^e siècle. Elles ont surtout une âme qu'il convient de contrôler et d'utiliser. Rien de surprenant alors que ce soit dans le domaine religieux que les sources féminines soient les plus abondantes. C'est aussi un champ d'investissement pour les femmes comme le prouve l'importance des ordres religieux. Ensuite, vient le temps de l'émancipation scolaire républicaine et son application dans le département. Ces lois inaugurent le temps des remises en causes profondes qui ne tardent pas à s'étendre au domaine de la création mais d'abord de façon individuelle et très exceptionnelle.

Les croyances et les femmes

« **Croyante** »

Document scellé de Gervaise de Dinan, 1233 (H 420)

Ce document est une charte qui précise que la vicomtesse Gervaise de Dinan fait la donation d'une rente au prieuré Saint-Magloire de Léhon. Au Moyen Âge, les nobles cherchent à assurer leur salut en effectuant des bonnes actions auprès de l'Église. La forme ovale du sceau dite en navette était l'une des formes favorites des sceaux de femmes au Moyen Âge.



Reproduction d'un dessin
«Le peuple noir», *L'Assiette
au Beurre*, n° 131, E.
Lorent, 1903 (Coll. CDDP
des Côtes-d'Armor).
Caricature présentant
la femme bretonne pieuse.

« Religieuse »

Les religieuses augustines de Lannion

Le 9 février 1667, cinq sœurs hospitalières de l'Ordre de la Miséricorde de Jésus ou Augustines de la communauté de Quimper sont appelées par les échevins de Lannion pour s'occuper d'une vingtaine de malades et pauvres de l'hôpital. Celui-ci était attaché à la chapelle Sainte-Anne, dans la rue Kerampont, à proximité du cours d'eau du Léguer. Après un long et difficile voyage, les religieuses furent horrifiées à leur arrivée par l'état insalubre des locaux et durent engager de longs travaux de construction et de rénovation.

Leur présence jouera un rôle très important dans la ville de Lannion. C'est le cas pendant la guerre de 1914-1918 où les sœurs, munies de leur diplôme d'infirmière, soignent les soldats.

Au XX^e siècle, le contexte du monde hospitalier évolue et se laïcise. En 1990, les sœurs augustines ne sont plus qu'une trentaine et continuent leur mission principale : servir les pauvres mais plus à l'hôpital, car elles quittent le monastère dit de « Sainte Anne » en 1997. Celui-ci a été restauré et depuis 2006 abrite la médiathèque.

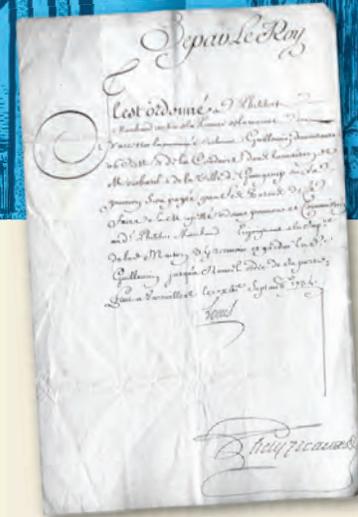
Reproduction d'un dessin de l'ouvrage
«Breiz-Izel ou La vie des Bretons de l'Armorique»,
Le sermon, page 53, texte d'Alexandre Bouët
et dessins de Olivier Perrin, imprimé
en Mayenne par Joseph Le Floch Éditeur,
sans date [XX^e siècle] (5 bi 405).



Poupée représentant des religieuses
augustines, sans date [XX^e siècle]
(171 J 136/5).



Ce dessin représente le sermon pendant
la messe avec les femmes, très croyantes,
agenouillées au premier plan et les hommes
debout à l'arrière.



Lettre de cachet ordonnant l'enfermement
de Catherine Guillemain signée du roi Louis XV
et de Phelypeaux, en date du 10 septembre
1734 (H 472). Cet enfermement a été
demandé par la famille de Catherine Guillemain,
afin que sa mauvaise conduite ne vienne
pas entacher la réputation de la famille.
La pénitente restera au couvent jusqu'à sa mort.
À noter : Phelypeaux, le comte
de Saint Florentin et le duc de la Vrillière
sont une et même personne.

L'exemple des pénitentes du couvent de Montbareil

Le couvent des sœurs de Notre-Dame de la Charité du Refuge situé dans le faubourg de Montbareil à Guingamp a ouvert ses portes en 1677. Il avait pour missions de recevoir des prostituées et des femmes dites de mauvaise vie. Par la suite les femmes démentes, alcooliques, fugueuses et révoltées furent accueillies. Cet endroit devient ainsi le principal lieu d'enfermement des femmes au XVIII^e siècle en Bretagne. La plupart des ordonnances d'internement se faisaient par lettres de cachet. Ces lettres, signées du roi et contresignées par le secrétaire d'État à la maison du Roi, n'indiquent ni le motif de l'enfermement, ni sa durée.

« Pénitente »

L'éducation des filles

« Élève »

En France, ce n'est qu'au XX^e siècle que les filles ont pu prétendre à la même éducation que les garçons. L'histoire de l'éducation des filles en France avant ce siècle est donc spécifique. L'enseignement prodigué aux jeunes filles était souvent confié aux institutions religieuses. Les lois républicaines, à partir de 1879 ont progressivement permis aux filles de rejoindre et de s'aligner en droit sur la scolarité des garçons.

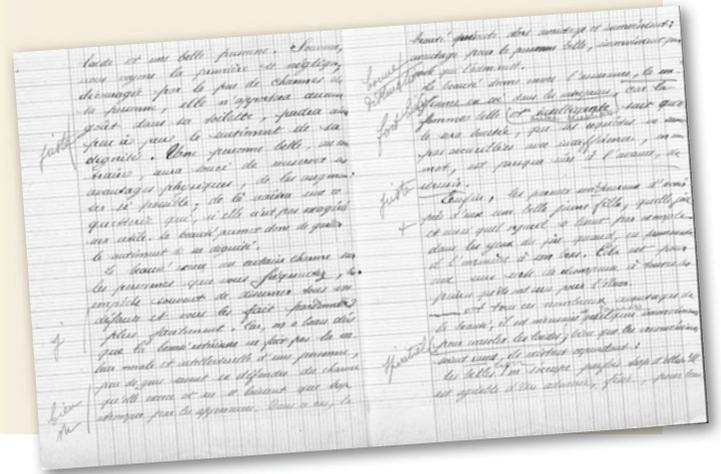


Carte postale représentant l'école des filles de Callac, sans date [début du XX^e siècle] (16 Fi 537).

Composition française de Maria Josse, le 7 janvier 1914, cours secondaire, collège de jeunes filles de Dinan, «Avantages et inconvénients d'être belle» Copie notée, annotée par le professeur et vue par l'Inspecteur d'académie (1 T 1113).



Distribution solennelle des prix, cours secondaire de jeunes filles de Saint-Brieuc, le 15 juillet 1923 (1 T 1117).



Des femmes créatrices

« Artiste »

Affiche de la Bibliothèque des Côtes-d'Armor, Institut culturel de Bretagne, imprimerie de l'Iroise, vers 1995 (11 Fi 61).

Longtemps, maintenues à l'écart des activités artistiques, les femmes sont passées par la sphère de la création intime. Les archives permettent de rendre hommage à quelques artistes sorties de cette ombre.

Zénaïde Fleuriot (1829-1890)

Zénaïde-Marie-Anne Fleuriot, née à Saint-Brieuc le 28 octobre 1829 et morte à Paris le 19 décembre 1890, est écrivain. Elle est l'auteur de 83 romans destinés aux jeunes filles, dont une part importante a été publiée chez Hachette dans la « Bibliothèque rose » et la « Bibliothèque bleue ». Elle publia ses écrits sous le pseudonyme d'Anna Ediane, Ediane étant l'anagramme de Zénaïde et Anna un dérivé d'un autre de ses prénoms, Anne.

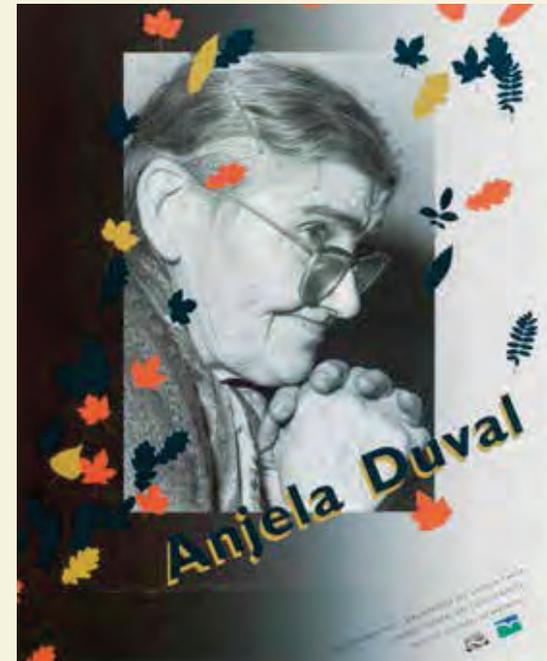


Portrait en buste de trois-quarts de Zénaïde Fleuriot, lithographie, sans date [XIX^e siècle] (14 Fi 17).

On trouve également sa signature sous les formes suivantes : Anna Ediane de Saint-B. et Anna Ediane de L. De 1829 à 1849, elle passe son enfance et adolescence au Palacret (commune de Saint-Laurent). Puis, jusqu'en 1864, elle s'installe à côté de Ploufragan. Autour de 1849, elle décide d'écrire, peu de temps après la mort de son père, qui avait laissé quelques dettes à la famille.

En 1857, elle remporte le 1^{er} prix du concours proposé par *La France littéraire* dirigé par Adrien Péladan, pour une nouvelle intitulée, « La fontaine du Moine Rouge ».

Dès le mois d'août 1859, jusqu'à sa mort en 1890, elle écrit dans la revue *Semaine des Familles* qu'elle signait Zig Zag. À partir de 1860, elle fait de nombreux séjours à Paris où elle côtoie le milieu artistique et littéraire. En 1862, elle parvient à une certaine indépendance matérielle, fruit de son travail d'écrivain. Elle décède le 19 décembre 1890 à Paris et est inhumée dans le petit cimetière de Locmariaquer.



Anjela Duval (1905-1981)

Fille unique d'une famille de cultivateurs, elle-même agricultrice, elle écrit des poèmes le soir sur les pages d'un cahier d'écolier. Publiée, la poétesse paysanne bretonnante connaît un grand succès dans les années 1970, particulièrement dans le Centre Bretagne.

Des femmes créatrices



D'après : *Une amazone bretonne, Vefa de Saint-Pierre, 1872-1967*, Claire Arloux, Coop Breizh/Keltia graphic, 2006.

Véfa de Saint-Pierre (1872-1967)

«Tour à tour, chasserresse, exploratrice, reporter, écrivain, mécène et ardente militante du mouvement culturel breton, la comtesse Vefa de Saint-Pierre a partagé son temps avec une égale ferveur entre ses trois passions : Dieu, la chasse, la Bretagne.

Née dans un château des Côtes-d'Armor à Pléguen en 1872, Geneviève de Méhérenc de Saint-Pierre fait preuve dès son plus jeune âge d'un tempérament original, avec un goût prononcé pour l'indépendance, les tenues masculines, la chasse et les voyages lointains.

Elle rêve de devenir officier de marine. Mais aux jeunes filles de la bonne société ne s'offre alors que le choix du mariage ou du couvent...».

Elle optera pour les deux solutions. «Novice d'une congrégation missionnaire, elle traverse l'Équateur à cheval en 1899. Puis troque définitivement l'habit religieux contre des pantalons et un fusil pour une nouvelle vie placée sous le signe de l'anticonformisme et de l'aventure».

Le 11 janvier 1910, à la plus grande surprise des siens, elle épouse Joseph-Marie Potiron de Boisfleury. Bien que leur vie commune ne dura

que trois mois, le jugement de séparation fut prononcé huit ans plus tard, le 28 juin 1918.

«C'est au manoir de Menez Kamm, sur la crête des montagnes noires, que la généreuse amazone vit cependant ses plus belles années, avant de faire de sa demeure un haut lieu culturel interceltique ».



Publicité pour la marque Peugeot, sans date (159 J non coté). Cette image présente la femme idéale du début du XX^e siècle : une femme moderne, élégante en voiture. Véfa de Saint-Pierre ne correspond pas à cette image très féminine mais elle est l'une des premières dans le département à s'être emparée de la modernité et de ses progrès techniques.

Marie-Paule Salonne, poétesse (1902-1947)

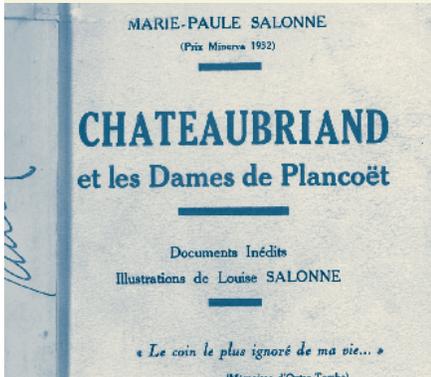
Marie-Paule Salonne naît le 12 février 1902 à Morlaix et décède à Plancoët en 1947 à l'âge de 45 ans.

Elle passe son enfance à Plancoët où son père, originaire de Morlaix, s'est établi comme notaire. Sa mère, Marie Le Gac (alias Djénane), était une féministe convaincue. Marie-Paule n'a pas appris à lire et à écrire à l'école mais avec sa mère. Ce fut «l'école des papillons». Elle y acquiert une solide culture littéraire. «Cette fille timide sensible, cette petite sauvageonne, épouse un jeune officier, poète lui aussi qu'elle a connu dans des jeux floraux», André Duvignac. En 1925, Viviane naît, mais en janvier 1926, l'année suivante, le divorce est prononcé. Marie-Paule revient s'installer à Plancoët et choisit d'instruire elle-même sa fille, Viviane, avec l'aide de sa mère. Profondément bretonne et mystique elle se rapprochera du catholicisme pour s'y convertir et orienter sa production artistique dans ce sens. Encouragée par sa mère, elle écrit très tôt. Les archives conservent une correspondance datant de 1917 et 1918 avec Edmond Rostand sur les qualités naissantes de Marie-Paule (159 J 65). Elle compose pour toute occasion et en particulier sur la Bretagne (159 J 30,



Portrait de Marie-Paule Salonne peint par Mary Piriou Bazin [vers 1938] (159 J 97).

Portrait de Louise Salonne par Stéphane Taillebois, camarade des Beaux-Arts de Paris, 1924 (159 J 97).



« Chateaubriand et les dames de Plancoët », 1933, dédicace de R. Poincaré et du Maréchal Lyautey (159 J 23).

cahiers). Elle publie ses premiers poèmes à l'âge de 20 ans, dans *La Pensée Bretonne*. Journaliste dans de nombreuses revues (*La Volonté Bretonne*, *Les amis de la Bretagne*, *La Bretagne Touristique*, mais aussi *l'Illustration*), elle mène aussi le combat au nom de la dignité bretonne par exemple dans un article de *La Volonté bretonne* « anti-Bécassine », 3 décembre 1930 (159 J 35). Elle se consacre à l'écriture et reçoit le Prix Minerva en 1932 pour son livre *L'âge de perle*. Ce prix est « réservé exclusivement aux femmes de lettres ».

Après la guerre, peu avant sa mort, elle fait publier un livre consacré à la Résistance *Fends la bise, scène du maquis*.

Louise-Yvonne Salonne, artiste (1903-1990)

Louise Salonne est la sœur cadette de l'écrivain et poétesse Marie-Paule Salonne. Née à Plancoët en 1903, elle fut élève aux Beaux-arts de Rennes et de Paris. Elle est découverte par Jeanne Malivel, fondatrice des « Seiz breur », le Mouvement pour le renouveau des arts bretons. Elle développe un style très académique en peinture et se spécialise ensuite en aquarelle et en gravure sur bois. C'est grâce à sa sœur, collaboratrice précoce, qu'elle s'associe à la revue créée en 1922 par l'écrivain, éditeur et grand chantre de la Bretagne Octave-Louis Aubert (1870-1950), pour promouvoir « l'Art breton » : *La Bretagne touristique* où elle côtoya d'autres illustrateurs tels Louis Garin, Géo Fourrier, Jean-Charles Contel, René-Yves Creston... Les gravures sur bois révèlent deux styles opposés et personnels. Le style le plus original est le premier, qu'elle

développe davantage dans son œuvre générale, et qui est caractérisé par de forts contrastes. Ce style est

d'une facture rude, simplifiée qui ne cherche ni la finesse, ni les détails, ni le modelé mais des aplats cernés grossièrement. L'œuvre charme par sa naïveté, sa force dans la simplicité et surtout sa puissance descriptive. Le second style compose ces vignettes, illustrations de poèmes. Il est beaucoup plus gracieux, plus doux. Ces images sont proches de l'art décoratif par leur style et la modernité des figures. Louise Salonne s'inscrit en cela dans le renouveau de la gravure sur bois en Bretagne.



Poème « Circés d'Armorique » de Marie-Paule Salonne encadré par les dessins de Louise Salonne, 1920 (159 J supplément).



« Ma maison dans la brume » (poésies de 1918 à 1922) (159 J 23).

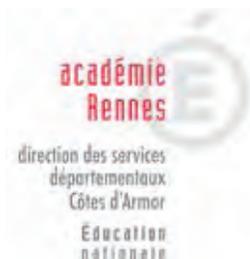
<< elles! >>

Archives départementales des Côtes-d'Armor

7 rue François-Merlet - 22000 Saint-Brieuc

Tél. : 02 96 78 78 77

<http://archives.cotesdarmor.fr>



Conseil
Général

Les Côtes d'Armor,
c'est avec VOUS, c'est avec NOUS



Thème 3

Le travail

« **elles!** »

Histoire & portraits de femmes en Côtes-d'Armor

Livret
pédagogique

Le travail

Comme les femmes, célibataires ou mariées, ont toujours travaillé à la maison et à l'extérieur, aux champs, à l'atelier, à l'usine ou au bureau, l'histoire du travail des femmes est fondamentale pour comprendre la transformation de leur quotidien. Ce troisième thème montre plus particulièrement le passage des travaux de femmes aux métiers de femmes. Longtemps, dans les Côtes-d'Armor, la seule figure historique de la travailleuse demeura celle de la paysanne. Dans la réalité, il faut associer les travaux des champs à la domesticité, mais aussi les nourrices et les employées. Par la suite, employer le terme « métiers », revint à affirmer implicitement l'existence de qualifications acquises par la formation des filles, en particulier dans l'enseignement post-primaire de l'entre-deux-guerres, puis dans les collèges et lycées de l'après Seconde Guerre mondiale. Pour autant, les continuités sont fortes d'une part, entre le travail féminin dans l'ancienne économie familiale et les emplois de l'industrialisation, puis des services, et d'autre part, entre le cycle de vie et de travail des femmes avec le cycle familial. Preuve en est la part importante des petites entreprises et la persistance des fabriques artisanales où le rôle des femmes et des filles est primordial. Les documents d'archives sur ce sujet nous permettent d'évoquer cette évolution générale et d'insister sur des cas particuliers.

Travaux de femmes

« Héroïne »

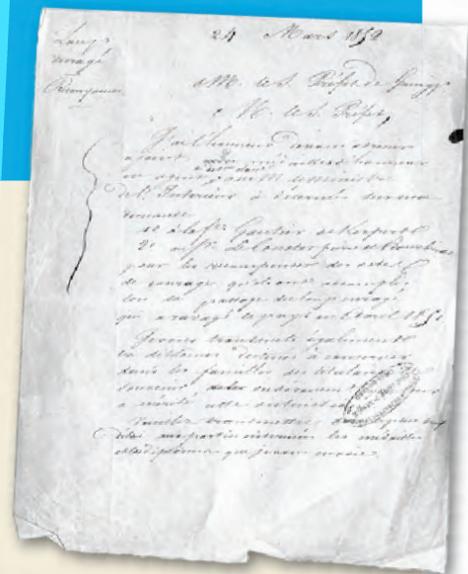
Les femmes du peuple sont peu connues par les écrits. Le journal intime, le carnet de bord ou encore la correspondance, sources d'origine privée, étaient, pour cette période, réservés au monde féminin de la classe bourgeoise.

Les documents administratifs sont tenus par des hommes et il est rare que l'on retrouve des informations sur le quotidien des femmes d'autrefois. Seuls les documents relatifs à la citoyenneté (état civil, recensement), à la santé ou encore à la justice les évoquent. Ainsi, les documents en rapport avec des situations excep-

tionnelles ne sont pas le reflet de la vie de tous les jours de la paysanne de Kerpert ou bien de la domestique bretonne partie vivre à Paris.

Certaines enquêtes ont été menées parfois auprès de travailleuses, mais cela s'est surtout manifesté auprès du monde ouvrier et urbain.

L'historienne Michelle Perrot parle de « silences de l'histoire » et pense que ces derniers sont évocateurs d'une classe sociale effectivement silencieuse mais très présente.



Marie-Noëlle Le Goffic, héroïne de Kerpert : brouillon de la lettre du préfet annonçant la remise de la médaille d'argent à Marie-Noëlle Le Goffic, pour avoir protégé de son corps les enfants de sa voisine menacés par un loup enragé, le 24 mars 1852 (7 M 535).



« Quelques souvenirs d'une Bretonne gouvernante dans la famille de Roosevelt », *Ouest-France*, 18 avril 1945 (JP 166).

« **Agricultrice** »

Carte postale présentant une laitière de Langueux, sans date (16 Fi non coté).



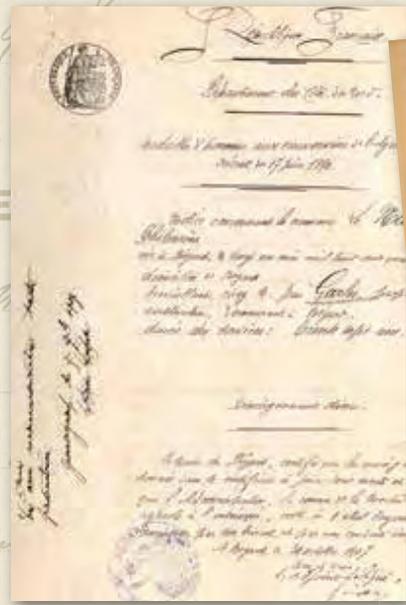
Médailles d'Honneur aux vieux Ouvriers de l'Agriculture

Le loup enragé (1851)

L'affaire du loup enragé du 25 avril 1851 est un dossier provenant de la préfecture relatant un événement exceptionnel : le parcours d'un loup enragé pendant toute une journée mordant tout être vivant qu'il a rencontré sur son chemin. Ce « véritable tigre » entraînera la mort d'une quarantaine de personnes des suites des morsures ou bien des suites de la rage contractée par les victimes. Parmi les blessés, une femme : Marie-Noëlle Le Goueffic (orthographié aussi Le Goffic), mère de quatre enfants, s'est illustrée par un acte de dévouement remarquable. En effet, dans son rapport au ministre de l'Intérieur, le Préfet raconte qu'elle « se trouvait dans la campagne à l'instant où des cris de terreur annoncent l'apparition d'un loup furieux qui déjà a répandu la désolation et la mort. Elle voit cette bête se précipiter vers deux enfants, elle n'hésite pas, elle se jette entre eux et le monstre avec lequel elle engage une lutte horrible, elle couvre les enfants de son corps et pour prix de leur salut reçoit à la nuque et au cou 7 blessures affreuses » (13 juin 1851). Les témoignages indiquent qu'elle refuse de partir à l'hôpital ne pouvant laisser sa famille, bien qu'elle présente des symptômes fâcheux. Pratiquement un an après les faits,

le 24 mars 1852, le préfet envoie un courrier pour annoncer la remise de médaille d'argent à cette courageuse mère de famille. Parmi les trois personnes récompensées, elle est la seule femme. Par la suite, elle redevient anonyme. Rare survivante aux ravages causés par le loup hydrophobe, Marie-Noëlle Le Goueffic ne meurt pas de la rage mais de vieillesse à l'âge de 80 ans en 1896.

Remise de la médaille du travail.
Notices du préfet et du maire de Bégard concernant Philomène Le Naour, ouvrière agricole, pendant 37 ans, 30 octobre et 5 novembre 1907 (1 M 436).



Un acte admirable de dévouement, Françoise Clisson (1900)

« Née en Bretagne, dans les Côtes-du-Nord, il y a quarante cinq ans, de taille petite, on la connaissait jusqu'ici comme une très brave fille, on sait maintenant que c'est une fille très brave ». Une femme originaire des Côtes-du-Nord, devenue bonne à Paris, sauve le bébé dont elle avait la garde, de l'éboulement d'un mur en le protégeant de son corps.

Le Petit Journal supplément, 3 juin 1900 (JP 114).



« **Domestique** »

Travaux de Femmes

« Ouvrière »



Photographie de la salle de triage de la papeterie de Belle-Isle-en-Terre, entre 1955 et 1965, présentant des ouvrières des Papeteries Vallée au travail. Les feuilles de papier sont inspectées et triées manuellement avant d'être comptées 5 par 5 puis conditionnées (24 Fi 74).



Photographie représentant la grève au Joint Français, 1972 (146 J 16). De nombreuses femmes ouvrières ont été impliquées dans ce mouvement qui marqua le printemps 1972 à Saint-Brieuc.



Reproduction de dessin « Les Grévistes », *L'assiette au beurre*, n°153 dessin de Géo Dupuis, 1904 (coll. CDDP des Côtes-d'Armor).

Article de journal sur le Joint Français, *Le Canard à Nantes à Brest*, n° 63 du 16 au 30 mai 1980, (JP 140).

SOCIÉTÉ Le fil Vert en question

« On n'a tué personne quand-même ! »

« C'était facile pour les riches »

8

Parcours atypiques

« Voleuse »

Les fonds d'archives réservent toujours des surprises. Ainsi, des parcours féminins atypiques existent mais doivent être pris pour ce qu'ils sont : des cas particuliers de l'histoire.

« Marie l'Escalier » ou l'émancipation hors la loi

Marie-Anne Collen est la dernière-née d'une famille nombreuse de Pleumeur-Gautier. Cette femme, mère d'une dizaine d'enfants dont plusieurs sont morts en bas âge, a vécu avec différents compagnons et a volé durant pratiquement toute sa vie. Son style de vie marginal l'amène à de nombreux démenagements.

Vers 1728, il semble que celle-ci se soit retrouvée dans la région de Bourbriac et que c'est à cette période

qu'elle est appelée Marie L'Escalier. Surnom ou sobriquet, aucune information ne permet d'expliquer ce nouveau nom.

Grâce à l'étude de Madame Jeannine Grimault, « Marie L'Escalier : aspects du brigandage féminin en Basse-Bretagne au XVIII^e siècle », 1984, il est possible de recouper la plupart

de ses larcins bien que ces affaires aient été jugées en divers endroits de la Bretagne du fait de l'organisation institutionnelle de la justice de l'Ancien Régime. Malheureusement, les Archives des Côtes-d'Armor ne conservent pas de documents sur ces jugements.

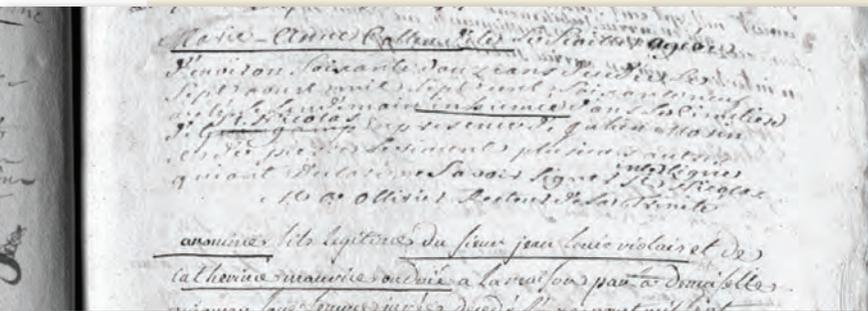
En ce qui concerne sa manière de voler, on retrouve assez souvent le même procédé : des foires ou des lieux d'attroupement de foule et une cible très facile à détrousser en la déconcentrant.

Entre 1730 et 1758, Marie L'Escalier est arrêtée régulièrement pour divers larcins, elle est même condamnée à être fouettée en public et marquée au fer blanc d'un simple « V » indiquant son délit : le vol.

Le 25 mai 1758 : elle est condamnée à Quimper à l'enfermement à perpétuité. Cette femme, décrite comme étant de forte corpulence, semblait être le chef d'une véritable troupe et avait de nombreux complices mais elle ne les a pas dénoncés. Le 23 février 1761, le chef de la prison de Guingamp témoigne : « Elle voulait, il y a environ quinze jours s'évader des prisons au moyens de ses draps qu'elle avait attaché aux créneaux, la main luy manqua et elle tomba de vingt à trente pieds de hauteur. Je ne crois pas qu'elle puisse jamais se rétablir, d'autant plus qu'elle est plus que sexagénaire » (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 142). Elle a, en effet, 64 ans mais cette chute ne l'empêcha pas de vivre huit ans de plus, jusqu'en 1769.

Acte de sépulture de Marie-Anne Collen, paroisse de Notre-Dame de Guingamp, 7 août 1769 (6 E 54/10).

« Marie-Anne Collen dite la scaliar, âgée d'environ soixante douze ans, décédée le sept août mil sept cent soixante neuf, a été le lendemain inhumée dans le cimetière Saint-Nicolas en présence de Julien Marin et de Pierre Le Vincent et de plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer ».



Parcours atypiques

Acte de Baptême d'Angélique
Duchemin à la paroisse
de Dinan, 28 janvier 1772
(G E 38/12)

L'émancipation militaire, Angélique Brulon

Marie-Angélique Duchemin, « veuve Brulon » (1772-1859), sous-lieutenant, est la première femme décorée de la Légion d'honneur, sous la Deuxième République, le 15 août 1851, aux Invalides, en raison de ses services militaires sous la Révolution.

Née à Dinan (Côtes-du-Nord) le 20 janvier 1772, fille et sœur de soldats engagés dans les armées révolutionnaires, elle épouse un soldat nommé Brulon et le suit avec son régiment (le 42^e en Corse). Après les morts rapprochées de son mari puis de son père, Marie-Angélique décide, à 20 ans, de rester au sein du 42^e régiment où elle devient caporal, caporal fourrier, puis sergent-major.

Elle s'illustre notamment lors de la défense du fort de Gesco, le 24 mai 1794, comme en témoignent les commentaires de ses compagnons de guerre : « Nous soussignés, caporal et soldats du détachement du 42^e régiment, en garnison à Calvi, certifions et attestons que, le 5 prairial an II, la citoyenne Marie Angélique Joseph Duchemin, veuve Brulon, caporal fourrier, faisant fonction de sergent, nous commandait à l'affaire du fort de Gesco ; qu'elle s'est battue avec nous avec le courage d'une héroïne ; que les rebelles corses et les Anglais ayant chargé d'assaut, nous fûmes obligés de nous battre à l'arme blanche ; qu'elle a reçu un coup de sabre au bras droit et, un moment après, un coup de stylet au

bras gauche, que nous voyant manquer de munitions, à minuit, elle partit, quoique blessée, pour Calvi, à une demi-lieue, où, par le zèle et le courage d'une vraie républicaine, elle fit lever et charger de munitions environ soixante femmes, qu'elle nous amena elle-même escortée de quatre hommes, ce qui nous mit à même de repousser l'ennemi et de conserver le fort, et qu'enfin nous n'avons qu'à nous louer de son commandement ».

Mais lors du siège de Calvi en 1794, elle est grièvement blessée et est admise à l'hôtel des Invalides, où elle restera jusqu'à sa mort le 13 juillet 1859.

En 1804, le maréchal Sérurier sollicite la Légion d'honneur pour la veuve Brulon, sans réponse favorable. Sous la Restauration, Marie-Angélique reçoit l'épaulette d'officier mais toujours pas la croix de la Légion d'honneur. Le 15 août 1851, le Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte décide de distinguer Marie-Angélique Brulon. Cette femme, âgée alors de 79 ans, représente en effet un symbole fort, celui d'une femme ayant combattu au cours des guerres de la Révolution, un héritage auquel Louis-Napoléon Bonaparte souhaite associer son image, à la veille du coup d'État du 2 décembre 1851.

D'après Irène Delage, *Duchemin, Marie-Angélique, veuve Brulon (1772-1859), première femme décorée de la Légion d'honneur* (www.napoleon.org - mars 2007).



Portrait d'Angélique Brulon, par Auguste Dubois, vers 1850, Paris - Musée de l'Armée. Angélique Brulon a alors 79 ans.

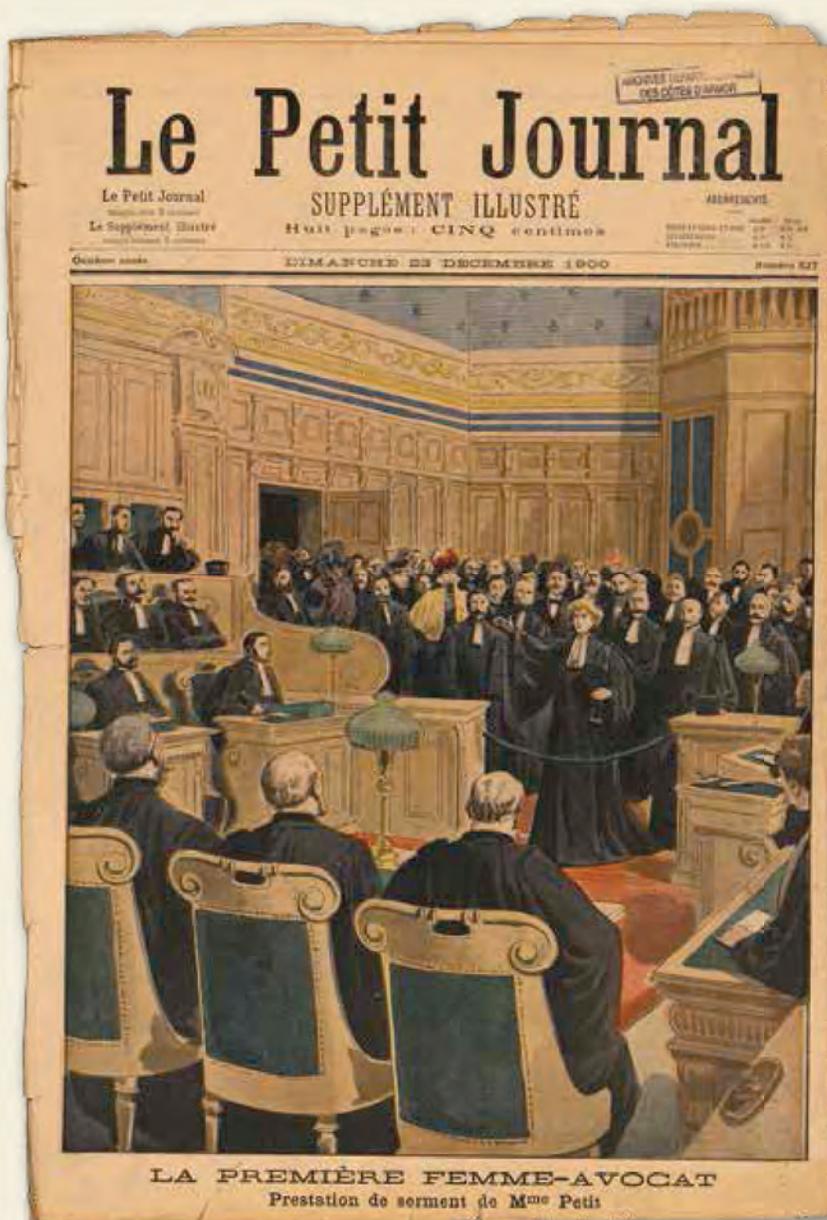
« Femme-soldat »

« Avocate »

L'avocate

Si Madame Petit est la première femme à pouvoir prêter serment, la première avocate connue est Jeanne Chauvin. Elle est aussi la première femme à obtenir une licence en 1890, puis un doctorat en droit en 1892, mais doit attendre une loi de 1899 pour pouvoir plaider. Après son serment devant le barreau de Paris en 1897, il lui faut trois ans de lutte, l'appui de Poincaré et de Viviani, pour qu'enfin elle devienne avocate en décembre 1900 après le vote d'une loi permettant aux femmes d'accéder pleinement au barreau avec accès à la plaidoirie. C'est ainsi qu'elle peut prêter serment le 7 décembre 1900, la deuxième après Madame Petit, qui a prêté serment le 4 décembre 1900. Jeanne Chauvin fut cependant la première avocate de France à plaider en 1907. Huit femmes exercent en France en 1913 la profession d'avocate, ainsi que seize stagiaires.

« Une » du Supplément illustré,
Le Petit Journal, dimanche
23 décembre 1900, n° 527,
« La Première Femme-Avocat,
prestation de serment
de Mme Petit » (JP 114).



« Métiers de femmes »

« Infirmière »



Certificat d'études d'infirmière hospitalière délivré à Madame Thoumelin Gabrielle, 15 mars 1918 (171 J 120/15).

Employer le terme « métiers » revient à affirmer implicitement l'existence de qualifications acquises par la formation des filles. C'est en particulier le résultat de l'enseignement post-primaire de la III^e République, puis dans des collèges et des lycées après la Seconde Guerre mondiale.

Depuis le Moyen Âge, les ordres religieux féminins et masculins prennent en charge les indigents et les vieillards. Les soins sont bénévoles et liés à l'idée de charité par les « serviteurs de Dieu ». Les Hôtels-Dieu en France se développent surtout à cette période. Ils hébergent les pèlerins et se transforment peu à peu en hospice et en hôpital général afin d'accueillir les nécessiteux, les vieillards et les malades. La pauvreté et la maladie ont toujours été étroitement liées. La pauvreté entraîne notamment des problèmes de malnutrition et d'hygiène et donc de santé.

Au XVII^e siècle, on assiste à un foisonnement d'ordres hospitaliers, surtout féminins. Le siècle suivant voit les professions médicales évoluer : des écoles de chirurgie se mettent en place, des dépôts de mendicité sont officiellement créés en 1767. Ce qui entraîne une lente séparation entre les deux types d'établissements. De plus, la conception de l'hôpital des médecins et celle des religieuses vont progressivement se différencier. « C'est donc vraisemblablement

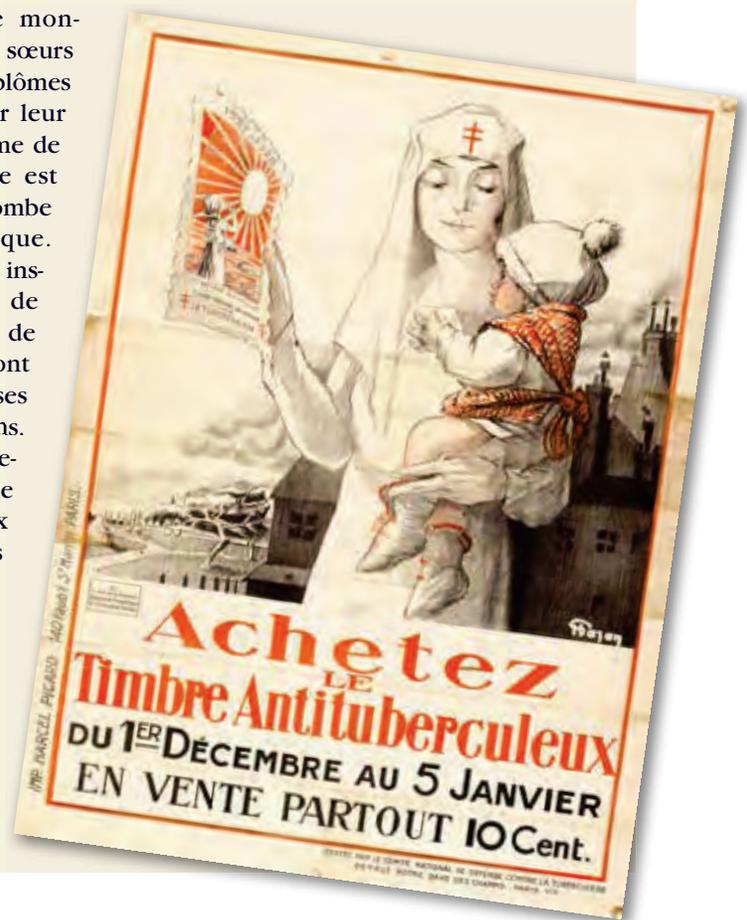
le souci d'avoir des collaboratrices plus dociles et plus soucieuses de soins spécialisés qui conduit à l'émergence de la profession d'infirmière. Dès l'époque révolutionnaire, en tous cas, le mot et la fonction semblent répandus.

D'après Jean-Pierre Gutton, « La mise en place du personnel soignant dans les hôpitaux français (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Revue de la Société française d'histoire des Hôpitaux*, n° 54, 1987 HP 73/A (54).

La Première Guerre mondiale est décisive. Les sœurs doivent passer des diplômes pour pouvoir exercer leur art. En 1922, le diplôme de l'infirmière soignante est créé. Sa formation incombe à l'Assistance publique. Comme les premières institutrices, le modèle de la religieuse continue de peser sur elles. Ce sont des assistantes soumises à l'autorité des médecins. La « visiteuse », elle, devient assistante sociale en 1938. Ces nouveaux métiers de femmes consacrent le droit au travail des filles des classes moyennes. Ils permettent la promotion de jeunes filles des milieux populaires en leur accordant une cer-

taine autonomie. Mais ces métiers féminins s'exercent souvent dans un cadre codifié et une position subalterne : ainsi la profession d'infirmière est subordonnée en France au corps médical. Elle s'accompagne aussi longtemps d'un célibat imposé autant que choisi.

« Achetez LE Timbre Antituberculeux », affiche éditée par le comité de défense contre la tuberculose, sans date [1927] (12 Fi 32). Une sœur-infirmière vêtue et voilée de blanc tient dans ses bras un enfant malade.

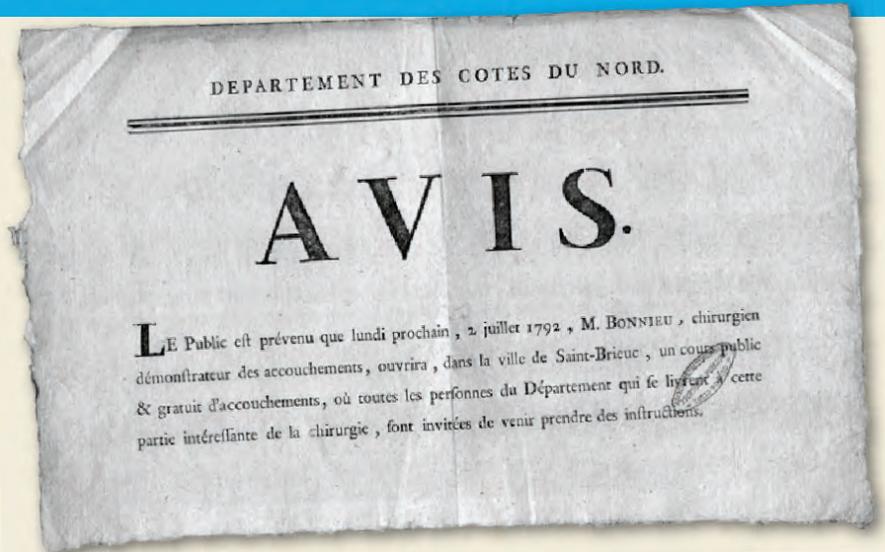


« Sage-femme »

L'histoire des sages-femmes est bien différente car leur profession est reconnue depuis beaucoup plus longtemps et leur formation existe en France depuis le XVII^e siècle. C'est en effet en 1660 que la communauté des sages-femmes est officiellement reconnue. Elle dépend de la corporation des chirurgiens et connaît une profonde mutation à partir de cette date. Au XVIII^e siècle, la célèbre sage-femme Madame Du Coudray bouleverse l'enseignement de l'obstétrique, mais il faut attendre une loi de 1803 pour qu'une formation de sage-femme soit instituée en milieu hospitalier. Dès 1807, la durée des études passe de six mois à un an, puis à deux ans en 1892.

La différence entre homme obstétricien et femme sage-femme s'affirme au XIX^e siècle : grâce au pouvoir technique qui leur est conféré, les chirurgiens, puis les obstétriciens, investissent la pratique de l'accouchement (par le biais du forceps et de la césarienne), tandis que la sage-femme exerce à domicile, voire chez elle, l'hôpital étant un lieu réservé aux indigents.

Extrait de délibération du Département des Côtes-du-Nord, autorisant la réouverture des cours d'accouchement assurés par Monsieur Bonnier, 23 septembre 1793 (1 L 594).



Avis de cours pour sage-femme, 2 juillet 1792 (1 L 594). Les cours sont assurés par M. Bonnier, chirurgien démonstrateur d'accouchement à Saint-Brieuc.



Attestation délivrée à Mesdemoiselles Hergaard, Morvan et Raulet de l'hospice de la Maternité de Paris donnant la liste des instruments nécessaires pour la profession de sage-femme, 23 avril 1812 (5 M 7).

« Métiers de femmes »

« Institutrice »

Dessin représentant
une institutrice,
Le Canard de Nantes
à Brest, n° 34, du 6 au 20
avril 1979 (JP 140).



Sur le terrain de l'instruction primaire, le XIX^e siècle donne libre cours aux congrégations enseignantes qui se reconstituent de la Révolution. Un certain nombre de grandes congrégations essaient dans les villes et dans les campagnes, offrant gratuitement aux filles un enseignement rudimentaire : religion, lecture, écriture, travaux de couture et, parfois, un peu de mathématiques. Les enseignantes congréganistes sont présentes aussi bien dans les écoles publiques que privées et en 1863, 70 % des institutrices publiques sont des sœurs ; en 1865, 56 % des filles sont élevées par des religieuses (voir Dossier historique).

La III^e République, dans un contexte de lutte anticléricale, met fin aux prérogatives des congréganistes qui sont évincées des écoles publiques en 1886, avant leur éviction totale de toutes les écoles en 1904. La diffé-

rence de réglementation concernant les écoles de filles et de garçons disparaît avec les lois Ferry, tandis que les enseignantes laïques bénéficient de la création d'écoles normales féminines (9 août 1880). C'est le cas à partir de 1886 pour les institutrices à Saint-Brieuc.

Au début du XX^e siècle, le métier de l'institutrice évolue néanmoins dans un sens plus égalitaire avec la promulgation de l'égalité salariale dès 1919. Les similitudes sont évidentes avec le métier d'infirmière : les institutrices, comme les infirmières, prolongent la mission naturelle des mères, les unes éduquent, les autres soignent. Ces professions sont donc souvent assimilées à des vocations. Seconde similitude avec le métier d'infirmière : l'enjeu politique. Dans les deux cas, il faut faire reculer l'emprise de l'Église et accélérer la laïcisation de la société.



Photographie représentant « La classe : l'enseignement dispensé par une religieuse de la congrégation des Saints Cœurs et de Marie », Saint-Quay-Portrieux, sans date [début du XX^e siècle] (44 Fi 28).



Carte postale « Dinan, Côtes-du-Nord, La classe par la grande sœur », sans date [début du XX^e siècle] (16 Fi 863).

Du service aux services « Employée »

Les femmes ont été depuis très longtemps employées de commerce, dans les boutiques, dans les restaurants et les auberges, avec ou en dehors de la famille. À la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle, la grande nouveauté vient de l'ouverture des magasins où les employés seront d'abord des hommes puis des femmes comme dans ce que l'on nomme bientôt les bureaux.

Les employées de bureau vont apparaître notamment au service des Postes avant une féminisation des bureaux permise par l'arrivée de la machine à écrire et par la désaffectation masculine pour ces métiers où les salaires stagnent. Les stéréotypes de la secrétaire s'installent : la machine à écrire modifie la perception de l'écriture qui devient une simple opération mécanique. Les femmes assises sont maintenues dans leur passivité « naturelle ». La faiblesse des salaires se justifie par la dévalorisation d'un travail monotone.



Diplôme de sténographie délivré à Mademoiselle Coden Jeanne, 26 juin 1934 (171 J 95/5)

« Secrétaire »

Bassin d'emploi de Dinan : où sont les femmes

Plus qualifiées, les femmes sont aussi plus touchées par le chômage dans le bassin de Dinan. Elles se tournent trop souvent vers des métiers traditionnellement féminins où la concurrence est rude.

Commentaire-Analyse
- On reçoit plus de filles que de garçons à la Mission locale, et elles sont plus qualifiées. Mémogine Catherine Lestien, directrice de la Mission locale à Dinan. En effet, 35,6 % des femmes du pays de Dinan ont un niveau supérieur ou égal au bac contre 29 % des hommes. Pourtant, elles constituent 55 % demandeurs d'emploi. Les écarts de salaires hommes et femmes sont de 31 % et les femmes sont plus touchées par la précarité de l'emploi. D'où vient ce grand écart ?
- Les filles ont tendance à choisir des secteurs où elles se font concurrence », souligne Catherine Lestien. En 2010, selon les chiffres du Pôle Emploi de Dinan, plus de la moitié des femmes à la recherche d'un emploi se concentrent sur 3 secteurs d'activité : les services aux personnes, les services domestiques, le secrétariat. « Les filles ont tendance à choisir des métiers traditionnellement féminins. Du coup, la concurrence est rude. Une femme titulaire d'un BTS secrétariat par exemple, va démissionner au Smic, avec peu de chance d'évoluer. Alors qu'une femme qui a un BTS plasturgie, les employeurs vont lui courir après ! Son salaire sera donc bien meilleur et elle pourra grimper dans la hiérarchie. »
Comment inverser la tendance ?
Les acteurs locaux de la formation et du firm plus sont unanimes : « Il faut désigner les choix de formations des filles. » Des rencontres avec des femmes qui ont fait le choix de métiers considérés « à tort » comme masculins, sont organisées toute la semaine. En point d'orgue, une matinée conférence-débat est organisée ce jeudi à la salle de la Source.

Les femmes parmi les demandeurs d'emploi, par secteur d'activité

Service en restauration	56 %
Conduite d'équipements de production (automobiles)	66 %
Collectons manuelles, assemblage, tri	75 %
nettoyage des locaux	85 %
personnel polyvalents, hospitalier	89 %
Vente habillement	92 %
Assistance auprès d'actifs	98 %
Secrétariat	98 %
Services domestiques	98 %
Assistance auprès d'actifs	99 %

Source : Dires Pôle Emploi - juillet 2010

Around the table, a female architect, a female nurse, a female sous-officier de la marine, explain their choice of life with young men and women. It's all about working for her a priori. It's also a man who has the choice of infirmier. Homme et femmes accablent, les difficultés, parfois les rencontres, rencontrées au sein de leur primo. Et comment les les ont dépassées pour s'épanouir dans leur métier.
- Il y a aussi un travail à faire auprès des formateurs et des employeurs pour dépasser les clichés, estime Monique Delorme, directrice du centre d'information et d'orientation. L'objectif n'est pas d'envoyer toutes les filles dans le bâtiment. Mais l'idée est de dire aux filles : si vous avez envie d'exercer un métier, faites-le !
Jeudi 18 novembre, de 9 h à 12 h, conférence-débat sur le mixité des métiers salle de la Source à Dinan. Visites d'entreprises (sur inscription) : boulangerie-pâtisserie Lapouvier à Dinan le 18 novembre à 14 h. Visite d'atelier carpenterie du CFA d'Aucouzeau, le 17 novembre à 14 h. Mission locale tel.02 99 85 32 87
Fatiemne RICHARD.

Deux métiers, 2 femmes :
- Hélas, culturellement les femmes ne vont pas vers les métiers de l'électrotechnique. - Frédéric Moy, le directeur de JPE industries, qui emploie 80 salariés à Dinan, prend en exemple deux d'entre elles : Stéphanie Coudray, qui travaille à la conception d'armes électroniques, et Michèle Lery, qui les réalise à l'atelier. Comment on sort-elles arrivées là ? « Moi, ce n'est pas compliqué, explique d'emblée Stéphanie Coudray, avec un sourire en coin comme pour se moquer de son caractère atypique. Je n'appréciais pas beaucoup les bancs du collège, alors on m'a orienté vers une filière technologique. Et, finalement, ça m'a plutôt réussi. C'est là que j'ai découvert mes premières notions d'électronique. » Au point de vouloir en faire un métier. Bac pro, puis BTS en alternance. Là, voilà désormais à concevoir des systèmes électroniques. Et cela depuis huit ans. - Chez JPE

Stéphanie Coudray et sa collègue, Michèle Lery, dans le bureau de Stéphanie Coudray en cours de fabrication.

Cet article met en évidence l'importance des métiers dits traditionnellement féminins, en particulier dans le secteur tertiaire entraînant une rude concurrence entre les femmes pour la recherche d'un travail mais aussi pour l'évolution des carrières. Les institutions publiques comme ici la sous-préfecture de Dinan cherchent à remettre en question ces partis pris. L'opération « 100 femmes 100 métiers » apportent des réponses nouvelles à ce genre de problématique en organisant dans toute la Bretagne des animations et débats pour sensibiliser le grand public et les acteurs institutionnels aux problèmes rencontrés par les femmes sur le marché de l'emploi.

«Bassin d'emploi de Dinan : Où sont les femmes ?», Ouest France, 18 novembre 2010 (JP 166).



«Agence Nationale Pour l'Emploi», affiche, sans date [vers 1970] (11 Fi 166).

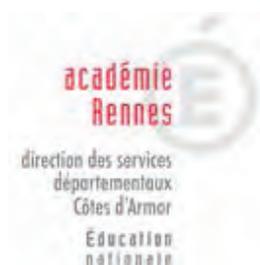
<< elles ! >>

Archives départementales des Côtes-d'Armor

7 rue François-Merlet - 22000 Saint-Brieuc

Tél. : 02 96 78 78 77

<http://archives.cotesdarmor.fr>



Conseil
Général



Les Côtes d'Armor,
c'est avec VOUS, c'est avec NOUS

<< elles ! >>

Histoire & portraits de femmes en Côtes-d'Armor



Archives départementales des Côtes-d'Armor

Dossier

historique

Écrire l'histoire des femmes

L'histoire des femmes s'est longtemps distinguée de celle des hommes : elles accèdent plus tard qu'eux à l'éducation, obtiennent le droit de vote en 1944 seulement, celui de disposer de leur corps en 1975... Et ce n'est que par la loi du 6 juin 2000 que la parité est introduite dans le champ politique. Les femmes sont longtemps restées des actrices silencieuses de l'histoire, qui a d'abord été celle des hommes, écrite par des hommes. Elles sont devenues objet d'étude depuis quelques décennies seulement, sorties de l'oubli par des historiennes engagées. Sans passé ni histoire, les femmes ? Certes non : aujourd'hui, la contribution des femmes à l'historiographie a peu à peu rompu le silence d'une histoire écrite au masculin. Plusieurs générations se sont déjà succédées, thèses et livres disent le chemin parcouru. Revues, associations, colloques renouvellent l'histoire des femmes dans ses objets et dans ses points de vue. Le service éducatif a tenu à s'inscrire dans cette démarche en partant d'une histoire du corps et des rôles privés pour aller vers une histoire des femmes dans l'espace public.

La rareté des sources féminines, l'abondance des discours masculins

L'histoire des femmes pose en effet d'abord le problème des sources pour l'écrire. Les femmes n'ont laissé que peu de traces elles-mêmes, parce qu'exclues de la sphère publique et faiblement regroupées dans des organisations. Si elles sont visibles, partiellement, dans les matériaux traditionnels de l'historien, ce n'est que par la médiation des hommes : archives administratives, presse... sont écrits par eux.

Quantitativement mince, l'écrit féminin est étroitement spécifié : correspondances, journaux intimes et autobiographies ne sont pas des genres spécifiquement féminins, mais ils s'ouvrent davantage aux femmes en raison justement de leur caractère privé. « Très précieux pour la connaissance de la vie et du cœur des femmes, ces documents du privé ont des limites sociales étroites, dessinées par un accès éminemment variable à l'écriture. Le silence n'est brisé que pour les privi-

légiées de la culture. Il s'appesantit au contraire pour les ouvrières et plus encore pour les paysannes dont l'individualité nous échappe. Nous les apercevons en groupe, aux champs, à la foire dans les noces ou les pèlerinages, à travers images, photos ou descriptions ethnographiques qui gommement nécessairement particularités et conflits, entretenant l'illusion d'un communautarisme rural quelque peu figé ». Celles-ci deviennent apparentes lorsqu'il y a trouble de l'Ordre public. « Les sources privées renforcent par conséquent l'inégalité par la dissymétrie de leur éclairage » (d'après *Les femmes ou les silences de l'histoire* Michelle Perrot).

Travailleuse ou oisive, malade, manifestante, la femme est observée et décrite par l'homme. Militante, elle a du mal à se faire entendre de ses camarades qui considèrent comme normal d'être son porte-parole. En cas de grève mixte, par exemple, il est souvent difficile de cerner l'action des femmes. La nature des sources, liée à cette perpétuelle et indiscrète médiation, forme un écran redoutable.

Cette exclusion est la traduction, redoublée, d'une autre : celle des femmes de la vie et de l'espace publics en Europe occidentale. La politique se constitue d'emblée comme un apanage masculin. Le XIX^e siècle a poussé la division des tâches et la ségrégation sexuelle des espaces à son point ultime : la maternité et le ménage cernent pour l'essentiel la place des femmes. La participation féminine au travail salarié est temporaire, rythmée par les besoins de la famille, confinée aux tâches dites non qualifiées et subordonnées. Dans le domaine économique, les statistiques industrielles, ou celles du travail, sont souvent asexuées. D'où une sous-estimation du travail féminin, tout particulièrement du travail à domicile, dans les recensements et enquêtes.

Comme les écrits féminins, les traces directes des femmes sont donc rares et cette rareté contraste avec la surabondance des discours masculins sur « la » femme : pédagogues, hommes de loi, médecins disent ce qu'elle est et ce qu'elle doit être et faire, les militants et les maris parlent en son nom et à sa place.

Pour autant, toutes les sources ne sont pas muettes, en particulier les sources policières et judiciaires conservées. Les plus riches en ce qui concernent les femmes sont aux Archives départementales : les dossiers de série B, de la sous-série 4M sur la police des mœurs, la série U ou la série X (assistance et prévoyance sociale depuis 1800).

De fait, la plupart des sources peuvent être lues « en creux » et faire surgir, par le regard qu'on leur porte, les femmes ou la division sexuelle.

Depuis le début du XX^e siècle, la voix des femmes se fait entendre davantage, sous l'impulsion féministe, et leurs écrits se font moins rares : livres, périodiques, correspondances, autobiographies... Le fonds Salonne (159J) en est un très complet exemple.

Ce rapide tour d'horizon sur les sources de l'histoire des femmes ne peut éviter la question des images de femmes qui ne sont pas qu'illustration de la réalité.

Des images pour l'histoire des femmes

Les femmes sont peintes et représentées depuis la nuit des temps et la photographie en a multiplié les images comme en témoigne la richesse des fonds photographiques dont l'intérêt est indéniable pour l'histoire des femmes.

Mais de quelles images s'agit-il ? Que nous disent-elles de leurs vies et de leurs désirs ? Que faire de ces images qui nous disent surtout l'imaginaire de l'homme ? C'est le cas de la photographie qui, avec le regard du photographe bien souvent masculin et de la société de son époque, révèle les normes requises de chaque sexe, la division sexuelle du travail et même la valeur attribuée aux tâches des uns et des autres.

On peut alors faire l'inventaire des représentations de la féminité et écrire l'histoire des représentations en s'intéressant aux usages sociaux, politiques et sexués de l'image.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la grande place faite aux femmes dans les fonds des photographes comme Étienne Bouillé (23 Fi). Certes, sujets et modèles sont visiblement choisis et mis en scène, mais les femmes représentées n'en sont pas pour autant artificielles : paysannes, ménagères, lavandières, employées, mères, filles – modèles d'un instant – n'en sont pas moins réelles. De tous âges et de toutes conditions, elles « posent » dans leur cadre de vie quotidien. Certes, les photographes se préoccupent d'esthétique, n'écartant pas le pittoresque, mais ils ne se détournent pas du banal. Certes, ils sont prisonniers de leur relation à la féminité et de leurs goûts masculins mais, fait remarquable dans l'ensemble des collections photographiques contemporaines, les photographies de femmes âgées ne sont pas rares.

La fresque féminine proposée est donc extrêmement diversifiée même s'il faut renoncer à l'idée que l'image nous livre « la vérité » sur la vie des femmes. Ce n'est qu'une approche.

Un enjeu féministe ?

Il s'agit de contribuer d'abord à la réécriture d'une histoire générale. C'est sans doute dans les domaines de l'éducation et du monde du travail que les questions sont les plus nombreuses : la division sexuelle dans l'éducation, la part de la formation familiale et sociale dans l'enseignement des filles, les objectifs spécifiques aux filles ou communs aux deux sexes, la grande division du travail entre les sexes devenue sujétion voire en exclusion des femmes, la reproduction ou la modification de cette division...

Sur le travail féminin au XIX^e siècle et au XX^e siècle, les faibles salaires et l'exploitation des femmes sont connus. Cependant, des travaux récents sur l'impact de l'industrialisation sur le travail et la condition des femmes montrent des continuités avec l'ancienne économie familiale et l'importance du legs rural, le travail des femmes restant dominé par les activités reproductrices et les besoins de la famille. Les secteurs d'emploi des femmes demeurent très traditionnels. Le département est en

cela bien représentatif avec ses petits ateliers...

Réinterroger la discipline est tout aussi nécessaire dans des domaines où dominent les normes de masculinité : les guerres et les sports par exemple. La guerre, longtemps décrite comme émancipatrice pour les femmes, la « Grande Guerre » en particulier, apparaît comme profondément conservatrice dans la mesure où la paix renvoie les femmes au foyer et à une survalorisation de la maternité. Le régime de Vichy fut alors le point d'orgue de ce conservatisme (voir les affiches produites par l'Office de publicité générale pour le Secrétariat d'État à la famille et à la santé).

Enfin, la place des femmes dans la Résistance sort difficilement de l'ombre. Pourquoi ? La Résistance a été définie par le ministère des armées qui devait après la guerre déterminer le droit à pension. La définition de résistant fut ainsi liée à l'armée : les résistants sont ceux qui ont participé à un réseau. Cette définition très étroite, qui exclut notamment l'intendance de la Résistance civile et militaire, rend les femmes très peu présentes. Le chiffre de six femmes compagnons de la Libération sur 1038 est symptomatique.

Il faut rappeler l'apport novateur et récent d'historiens sur le « châtement sexué » des femmes tondues à la Libération. On peut multiplier les exemples en tout temps et en tous lieux, la dimension sexuée des faits sociaux est un instrument essentiel pour comprendre la logique de tout rapport inégalitaire, cette approche étant particulièrement intéressante en période de rupture (comme les deux guerres mondiales).

L'histoire des femmes en France, émergence et visibilité

Aujourd'hui l'histoire des femmes paraît évidente et pourtant elle n'a pas toujours existé. Elle a trouvé sa place dans les évolutions de l'historiographie sociale et a procédé de la présence de plus en plus affirmée des femmes à l'université. Mais ce sont les

facteurs politiques qui seront décisifs. Dans la foulée de mai 1968 et du mouvement des femmes, des historiennes souhaitent critiquer les savoirs constitués, connaître leur histoire et la faire, puisqu'elle n'existait pas, ou très peu. Les premières historiennes veulent tout d'abord rendre les femmes «visibles» et montrer que les femmes aussi avaient une histoire. Dans une démarche souvent militante, elles ont ensuite voulu dévoiler l'oppression dont les femmes avaient été victimes.

Le développement de l'histoire des femmes a ainsi accompagné «en sourdine» le mouvement des femmes vers leur émancipation. Il est la traduction, l'effet d'une prise de conscience toujours plus vaste.

C'est ce qui explique les premières approches de l'histoire des femmes : préoccupée de saisir les fondements de la domination et de l'oppression, les femmes battues, trompées, humiliées, sous-payées, seules, prostituées, folles, enfermées... nourrissent une histoire du malheur, une histoire du corps et de la vie privée. Puis c'est une histoire du travail féminin, du corps et également de l'éducation des filles. La nouvelle génération s'insurge désormais contre le conditionnement imposant les normes d'une féminité socialement codée. Certes, stratégiquement, il a été nécessaire de les sortir de l'ombre, de les montrer asservies et sans cesse flouées, de raconter les moments les plus intenses de leurs luttes. S'ouvre alors une deuxième étape ambitieuse et très productive, la «phase d'accumulation» qui permet la parution dans les années 1980 des premiers ouvrages et thèses. Et voici que l'histoire des femmes se retrouve au «hit-parade» de l'Histoire, sur les tables des librairies aux côtés des minorités ethniques, sexuelles ou religieuses. Plusieurs champs d'étude sont alors privilégiés, l'histoire du travail mobilise de nombreuses chercheuses, l'histoire de la vie privée, l'histoire religieuse des femmes qui se dégage de l'histoire du catholicisme universel, et l'histoire du féminisme. Les conséquences de cette accumulation sont importantes : d'une part, nul ne conteste plus à partir des années 1980 que les femmes ont une histoire. D'autre part,

celles-ci sont devenues visibles même si elles restent absentes de l'histoire économique ou des travaux sur les relations internationales.

Travailler sur les femmes a permis par ailleurs de modifier les approches historiques : l'étude des femmes oblige à voir où sont les hommes, à comparer la situation faite aux uns et aux autres, à affiner ainsi les analyses sociales.

La phase d'accumulation est couronnée par la première grande synthèse (internationale mais dirigée par des historiennes françaises), *L'histoire des femmes en Occident* dont les cinq tomes sont publiés entre 1990 et 1992.

De nouveaux thèmes ont été abordés depuis, en particulier l'histoire de la sexualité et de l'homosexualité féminines, longtemps absentes de notre historiographie, contrairement aux travaux des Américaines.

Enfin, dernière étape de ce cheminement, l'histoire du genre, une histoire relationnelle qui n'oublie pas la question des pouvoirs, et qui pense que l'histoire des femmes ne peut être séparée de celle des hommes.

Une prise de conscience tardive mais réelle émerge enfin dans l'enseignement secondaire.

Enseigner l'histoire des femmes

La mise au programme de l'histoire des femmes dans différents concours de recrutement comme dans les programmes scolaires et les manuels de collège et de lycée montre qu'une partie des résistances de l'institution est levée. Longtemps, les femmes sont présentes soit comme icône ou emblème (Marianne, «La Liberté guidant le peuple» d'Eugène Delacroix), soit comme «fille de», «femme de», ou «mère de», soit en tant qu'actrice à part entière mais au sein d'un chapitre spécial, réservé, sur «les femmes dans la Résistance» ou sur «l'évolution des droits des femmes», ou enfin en séductrices. Rares sont les figures féminines incluses dans l'Histoire, Louise Michel apparaissant parfois dans un chapitre sur la Commune de 1871.

Depuis quelques années apparaissent les signes avant-coureurs d'un changement possible : comme en témoigne les nouveaux programmes de collège et de lycée, et l'ensemble des productions et expositions sur le sujet des services éducatifs.

Comment enseigner l'histoire des femmes ?

Deux manières sont actuellement pratiquées sans s'exclure l'une l'autre. La première, et les manuels en donnent quelques exemples, est de traiter un aspect de l'histoire des femmes dans un dossier ou un cours particulier, voire sous forme d'exposés. On peut ainsi évoquer les femmes dans les cités grecques, les suffragettes, la mobilisation des «munitionnettes» pendant la Première Guerre mondiale ou les conquêtes juridiques du XX^e siècle. Cette approche est peu satisfaisante car, faite avec la volonté affichée de «combler un vide», elle ne peut que renforcer l'idée d'une place minoritaire et subalterne des femmes dans l'histoire.

La seconde manière est plus difficile mais fructueuse, car elle consiste à repenser l'enseignement en intégrant masculin et féminin dans chaque thème, à chaque fois que le sujet le permet. Quelques exemples peuvent montrer la richesse d'une telle démarche. Prenons l'étude de la Révolution française qui donne l'occasion d'étudier la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et sa réplique exacte, au féminin, la Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne, texte d'Olympe de Gouges (1755-1793). Il faut étudier le texte adopté par l'Assemblée constituante le 26 août 1789, en souligner les aspects sexués et faire connaître aux élèves et aux étudiants la Déclaration des droits de la Femme, évoquer la participation des femmes à la Révolution, leurs revendications, et l'ambiguïté de la rupture révolutionnaire pour les femmes : malgré le rôle de quelques-unes et la proclamation des droits universels, elles ont été exclues de la vie politique, mais elles ont instauré et préparé leur émancipation politique et culturelle future. Certes les

deux «déclarations» n'ont pas la même portée et le même intérêt historique (le texte d'Olympe de Gouges est un pamphlet parmi d'autres), mais les confronter fait surgir du sens et suggère que l'histoire n'est pas une science exacte ni exhaustive : elle a produit, de façon active, l'invisibilité des femmes comme actrices de l'histoire et l'occultation de la dimension sexuée des phénomènes.

L'étude du suffrage au XIX^e siècle et le passage du vote censitaire au « vote universel » permet de comprendre les raisons de l'exclusion des femmes jusqu'en 1848 (problème de l'électeur libre et indépendant, représentation familiale du vote puis, dès lors que tous les hommes sont électeurs, renouvellement de l'argumentaire étayant l'exclusion...).

L'étude du monde ouvrier aux XIX^e et XX^e siècles a tout à gagner d'une analyse fondée sur la gestion de la main-d'œuvre : finement organisée selon l'âge et le sexe, elle obéit à une logique fondée sur le profit, mais les représentations des qualités et rôles sexués ont leur place pour définir où chacun, homme et femme, est le plus efficace.

La «révolution des mœurs», qui relève d'un long processus de libéralisation amorcé dès la fin du XIX^e siècle, doit certes être expliquée en rappelant l'évolution générale des mentalités, la fin du mariage arrangé, une tolérance croissante pour les relations sexuelles, la sécularisation de la morale... mais ne peut faire l'impasse de ce qui relève du rôle décisif des femmes : émancipation corporelle et sexuelle, mobilisation des femmes autour du Planning familial et du MLF.

L'étude de l'enseignement depuis 1833 met en général l'accent sur les progrès de la scolarisation et les programmes, mais ne souligne pas assez les performances féminines : rattrapage des filles dans le primaire autour de 1868, puis rattrapage pour le CAP entre 1880 et 1914, allongement de la scolarisation au-delà de l'obligation scolaire, puisque dès l'entre-deux-guerres les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les cours complémentaires et font une percée remarquable dans le supérieur... Réussite exceptionnelle au regard de l'histoire sociale mais qui,

pour autant, ne permet pas une histoire triomphaliste puisqu'il faut toujours aujourd'hui débusquer les inégalités dans les orientations et les ambitions féminines.

Le problème de la création féminine est un aussi un problème central à poser aux élèves, car là encore la dissymétrie est excessive et prive les filles et les femmes de modèle d'identification. Il y en a cependant beaucoup qui ont émergé et ont laissé des traces même à l'échelle d'un département comme le nôtre, telles Zénaïde Fleuriot (1829-1890) ou les sœurs Salonne...

Enfin l'étude des deux guerres mondiales donne une remarquable occasion de scruter les tâches dévolues à chaque sexe, de repenser l'étude du front et de l'arrière, de mesurer les transgressions des rôles prescrits et d'évaluer l'impact des conflits : moments de bouleversement des rapports entre les hommes et les femmes, les guerres entraînent-elles une émancipation ? Il est préférable par exemple d'identifier, dans le cadre d'un cours portant sur les Français dans la Résistance, la nature et la portée de leurs actions menées individuellement ou collectivement, plutôt que de faire un cours sur « Les Femmes dans la Résistance ».

Ces nouvelles approches séduisent étudiants et élèves qui découvrent surpris(es) de nouveaux auteurs, de nouveaux documents et qui, grâce à l'histoire, peuvent poser un autre regard sur la question de la mixité et des relations entre les sexes, dans les établissements scolaires comme à l'extérieur.

Les femmes dans le temps de l'histoire

Avant 1789, la société d'Ancien Régime est une société d'ordres, donnée fondamentale qui complexifie la relation des sexes : la hiérarchie des ordres (noblesse, clergé, tiers état) donne à une femme noble ou religieuse, par le simple fait de sa naissance ou de son statut, une position supérieure par rapport à celle d'une femme mais aussi d'un homme du tiers état. Cette

hiérarchie peut jouer en défaveur d'une éventuelle solidarité féminine. Elle conduit des femmes à défendre les privilèges de leur ordre plutôt que des revendications visant à améliorer la condition féminine.

À la veille de la Révolution française, la femme a fait l'objet de réflexions philosophiques et scientifiques. Celles-ci se dégagent du dogme catholique qui relie l'existence des femmes à la Genèse et donc à Ève pécheresse, mais développent le concept de nature, souvent sous couvert de la science. La femme cesse d'être, comparée à l'homme, un être incomplet, mais elle est toujours pensée comme physiquement et mentalement inférieure.

Des voix s'élèvent pour rendre responsable de cet état non la Nature mais l'Éducation (Condorcet, *Sur l'admission des femmes au droit de cité*, 1790). Il est évident que les flagrantes inégalités de la société d'ordres déterminent le quotidien de chacune et n'est pas propice à une prise de conscience par les femmes de la spécificité de leur condition.

Les grandes ruptures que sont les révolutions et les guerres permettent de se demander en quoi elles modifient les frontières des sexes. La Révolution française est en cela contradictoire : elle accorde des droits civils aux femmes mais aucun droit politique. L'égalité successorale, l'égalité dans l'acte civil du mariage qui suppose leur libre consentement et peut être dissous par le divorce, le droit de gérer leurs biens en fonction du contrat de mariage. C'est une rupture avec la plupart des coutumes.

Mais la Révolution française exclut les femmes de l'exercice de la politique, à commencer par le droit de vote. Elles sont toutes « citoyennes passives » aux côtés des mineurs, des étrangers, des plus pauvres et des fous. Bien sûr, dès cette époque, il existe des femmes qui protestent. Les « citoyennes tricoteuses », une minorité de femmes du peuple, urbaines, parisiennes surtout, qui s'expriment dans les rues, les clubs et les tribunes de l'Assemblée. La majeure partie des femmes, paysannes, artisanes, ménagères étaient indifférentes, voire hostiles à la Révolution.

Pourquoi la Révolution laisse-t-elle aller les femmes dans les rues, les clubs

et les tribunes pour ensuite les arrêter brutalement dans leur élan ? Question d'histoire que l'on retrouve à chaque révolution des siècles qui suivront. C'est toute l'ambiguïté de la rupture révolutionnaire qui affirme à la fois l'égalité universelle des individus et l'exclusion des femmes de la citoyenneté. Ce faisant, elle porte en elle-même la contradiction de ce principe d'exclusion qui va nourrir la revendication féministe des décennies durant.

Le féminisme naît de cette interrogation sur la différence sexuelle dans un siècle où l'on débat enfin de l'égalité de tous les êtres. À titre d'exemple, au même moment, les ouvriers typographes sont les plus hostiles au travail salarié féminin.

Le XIX^e siècle est bien le creuset de notre société contemporaine avec la Révolution de 1848, les transformations économiques et sociales du Second Empire, la Commune de Paris... C'est ainsi, par exemple, que les femmes n'ont jamais travaillé avant 1914 et que les filles ont peu connu l'école avant Jules Ferry... Le XIX^e siècle permet de rappeler le renforcement de la différence des sexes, avec une recherche en paternité impossible, un divorce interdit entre 1816 et 1884, un suffrage « universel masculin » entre 1848 et 1944 ! On peut ainsi s'interroger sur les effets, positifs ou négatifs, de la modernisation et de l'industrialisation.

Malgré la généralisation du suffrage féminin, la coupure classique de 1945

n'est pas forcément opérante en ce qui concerne les femmes : pour la deuxième fois, les démobilisations renvoient les femmes à la sphère privée, centrée sur l'enfant et proclamée clef des reconstructions nationales. Cette génération qui a connu la guerre est la moins active professionnellement, la plus prolifique du siècle ; c'est l'apogée de la mère ménagère peu encline à s'engager dans le débat politique.

L'histoire des conquêtes féminines s'accélère surtout à partir des années 1960 jusqu'aux combats actuels pour une véritable application de la parité.

Le corps

L'histoire de la vie privée est devenue un objet de recherche à part entière. Elle permet de faire une large place au corps féminin dans l'histoire des femmes pour présenter la lente évolution de ses avatars et de ses représentations vers une « libération » toujours en débat.

Une « nature féminine »

La principale inégalité entre les hommes et les femmes est fondée dans l'histoire sur une conception de la différence des sexes et de l'existence d'une « nature » féminine. Dans *L'Encyclopédie* (1751-1772), une « nature féminine » est mise en avant, définie par un corps sexué, caractérisé par sa faiblesse et par sa prédisposition à la maternité. Les hommes politiques révolutionnaires reprennent cette conception pour justifier l'exclusion des femmes de la sphère politique. Le corps de la femme, relié à la nature, fonde la différence des sexes, la dépendance du sexe féminin vis-à-vis du père ou du mari, donc son impossible autonomie de sujet individuel.

Mariage et maternité

Le mariage est la clé de voûte de la société d'Ancien Régime comme des XIX^e et XX^e siècles. La Révolution française a refusé la femme civique mais reconnu l'existence d'une femme civile qui peut hériter, contracter, se marier librement, divorcer. Le Code Napoléon met des restrictions partout, au point que sur certains sujets mieux valait l'Ancien Régime. C'est surtout le mariage qui fait la différence : la célibataire est une « fille majeure » disposant de droits égaux, alors que la femme mariée est une mineure, soumise à son mari jusque dans le secret de sa correspondance. Si elle travaille, elle ne perçoit même pas son salaire. L'interdiction du divorce

en 1816 aggrave encore la sujétion féminine. Ainsi le Code civil a fixé les règles du mariage et refusé des droits aux enfants naturels et au concubinage. D'où la hantise des observateurs sociaux et des moralistes des relations hors des liens du mariage et d'une de ses conséquences, la fille-mère.

Le mariage doit être la condition normale de la grande majorité des femmes (90% vers 1900 en France). Bien que la norme sociale du modèle féminin soit alors l'épouse et la mère, 46% des femmes sont seules en France en 1851 (12% sont célibataires, 34% sont veuves). La solitude des femmes est plus fréquente que celle des hommes, elle est encore accentuée par le développement urbain : le célibat des filles est plus important dans les villes que

dans les campagnes. Malgré les normes bourgeoises et les attentes sociales, le mariage y est plus tardif. Rosières et catherinettes représentent bien ce célibat féminin, discrédité socialement, avec toutes les ambiguïtés des rapports entre le célibat et la virginité. L'ombre de la « vieille fille » n'est pas loin.

Le mariage est la destinée des femmes. Contes, jeux et éducation œuvrent à donner à la fillette, dès la plus tendre enfance, ce modèle. Les communiantes, à la toilette d'une blancheur virginale, préfigurent le mariage. « Arrangé » par les familles, il se veut alliance avant d'être amour, souhaitable mais pas indispensable. La femme mariée est à la fois dépendante et maîtresse de maison. Dépendante juridiquement, elle perd son nom. Le Code civil ne lui laisse pratiquement aucun droit. Dépendante sexuellement, elle est astreinte au « devoir conjugal », que lui conseillent les confesseurs. Elle est astreinte au devoir de maternité, la stérilité étant redoutée, toujours imputée à la femme. Elle peut justifier la répudiation. Enfin, l'épouse est dépendante économiquement pour la gestion des biens, dans le choix du domicile et pour toutes les grandes décisions de la vie familiale, y compris l'éducation et le mariage des enfants.

Le XIX^e siècle se veut ainsi le premier siècle du triomphe de la famille : à la jonction du public et du privé, la famille - avec enfants - est le fondement de la société. Elle permet à la fois la production et la consommation, la reproduction et l'éducation. Depuis la Révolution française, les femmes sont assignées par l'État à une tâche spécifique dans la nation, celles d'éducatrices des futurs citoyens. Elles sont toutes considérées comme des mères effectives ou potentielles.

À partir de 1874, où la loi Roussel contrôle les bureaux de placement pour les nourrices, l'État s'immisce dans la vie privée des femmes et des familles en légiférant sur la protection des nourrissons, sur la maternité, et plus tard sur la contraception et l'avortement.

Le dernier tiers du XIX^e siècle est marqué par une peur démographique, née du constat de la faible natalité française et de la défaite de la France en 1871, face à une Allemagne considérée

comme prolifique. Cette obsession du manque d'enfants perdure pendant une grande partie du XX^e siècle, accentuée bien sûr par la saignée démographique de la guerre 1914-1918. Les pouvoirs publics mettent alors en œuvre toute une série de mesures répressives contre la contraception pratiquée, de fait, depuis le XVIII^e siècle. En 1920 et 1923, deux lois, symboles du retour à l'ordre moral de l'après-guerre, interdisent à la fois la publicité pour la contraception et la provocation à l'avortement. En 1923, l'avortement devient un délit.

En revanche, les mères de famille sont honorées par une série de manifestations publiques, dont la célébration de la « fête des mères », inventée par l'Amérique dans les années 1920, célébrée en France depuis 1923. Toutes ces mesures vont être exacerbées par la politique du régime de Vichy.

Le corps violenté

Les infanticides et les avortements sont courants car les naissances non désirées sont les plus fréquentes.

L'infanticide est une pratique rurale ancienne, plus compliquée en ville. Elle persiste au XIX^e siècle, mais elle est de plus en plus réprouvée et réprimée. Les femmes, souvent séduites, cachent leur grossesse et se débarrassent du nouveau-né. Dénoncées, elles sont traduites en justice dans une grande solitude, puisque le Code Napoléon interdit la poursuite du père. Les condamnations à mort pour infanticide, fréquentes jusqu'à la Restauration, se font de plus en plus rares : les juges préfèrent acquitter en acceptant la thèse de l'enfant mort-né.

Les récits de viols, d'incestes, d'infanticides ou d'avortements - faits souvent liés entre eux - retrouvés en série B et dans la sous série 4 M, dans les dossiers relatifs à la police des mœurs, sont d'interprétation délicate : ce sont le plus souvent des lettres rédigées par des sous-préfets rapportant des faits les plus circonstanciés possibles au préfet ou au ministre de l'Intérieur. Chaque mot choisi, chaque qualificatif pèse déjà lourd dans la condamnation à venir de la femme actrice et/ou victime des actes

rapportés. Ici le témoignage n'est pas féminin et la victime devient l'accusée.

Des précautions s'imposent bien sûr à une histoire du corps qui doit éviter l'anachronisme psychologique. La manière dont une société estime la gravité des actes est soumise à un ensemble de données : on ne peut interpréter les attitudes à l'égard des corps forcés, massacrés sans les inscrire dans un univers de violence environnante.

De la même manière, l'histoire du viol est tributaire de celle des représentations et des pratiques de l'union sexuelle. Quels sont les seuils de tolérance à la violence sexuelle ? Les normes de la pudeur ? Les relations d'autorité qui soumettent les femmes au père, au tuteur, au mari ? Le Code pénal de 1791 inaugure un nouvel esprit de la loi : le viol quitte la sphère du péché de luxure. Ce n'est plus une insulte au divin mais une menace sociale pour la femme violée qui acquièrent le statut de sujet. Le préjudice se concentre donc désormais sur son être privé. Le Code pénal de 1810, sa révision en 1832, la loi du 18 avril 1863 ne feront que confirmer cela. Seul le viol collectif est susceptible d'être puni par les tribunaux. Celle qui se fait prendre est toujours suspecte d'être une fille facile et risque de ne pas « trouver de mari » ; déshonorée, elle est vouée à la prostitution. Le viol sera qualifié de crime par la loi seulement en 1976.

Les corps malades

Au XVIII^e siècle, c'est encore le temps de l'enfermement par lettre de cachet qui permettait de mettre à l'écart les femmes au comportement déviant ou les femmes malades. Le couvent de Montbareil à Guingamp s'en était fait une spécialité. Son fonds (H 466 - H 472) témoigne de toute la complexité du sujet et des situations rencontrées.

Au XIX^e siècle, il est de plus en plus difficile de justifier l'exclusion des femmes par leur infériorité. Biologistes et médecins viennent alors au secours des philosophes embarrassés, avec une argumentation plus subtile. Les « incapacités » des femmes les écartent de l'exercice du pouvoir ou de la création.

Le corps des femmes, leurs indispositions, maladies, maternités, leur cerveau, siège des affections nerveuses, tout cela les voue à la quiétude du foyer et exige indulgence et protection (pénalement, la femme est de toute façon quasiment irresponsable). Les archives relatives à l'hygiène se font l'écho des grandes peurs du siècle, les maladies vénériennes (notamment la syphilis) et la tuberculose. Les archives de l'assistance et prévoyance sociale font état de nombreuses femmes aliénées, donc internées et le plus souvent indigentes.

Le secours aux filles atteintes de maladies vénériennes mobilise tout particulièrement le ministère de la Guerre et le ministère de l'Intérieur entre 1840 et 1860.

Les femmes sont doublement concernées par la question médicale : d'une part la référence au biologique est constante dans les discours masculins pour les rabaisser et d'autre part, surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle, certains secteurs leur sont dévolus : les enfants, les malades, les pauvres... Les femmes deviendront les pionnières du travail social.

Le temps de la police des mœurs

Au lendemain de la Révolution, la vénalité sexuelle reflète les bouleversements et les obsessions d'une société en pleine mutation. Réglementation stricte, horaires, hygiène : tout devient objet de surveillance au XIX^e siècle. La « maison close » est le lieu idéal de ce contrôle.

Le contrôle des « maisons de débauche » ou « maisons garnies », très actif sous le Second Empire sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, dans les villes de garnison, s'amplifie encore pendant la Première Guerre mondiale.

Une répartition sexuée de l'espace

Les frontières du public et du privé n'ont pas toujours existé pour les femmes. Elles changent avec le temps. Une géographie sexuée des espaces se dessine progressivement : les réunions

politiques, militaires, intellectuelles sont le domaine des hommes ; en ville, bars et cafés, clubs, salles de jeux ne sont pas fréquentables par des femmes dites de « bonne moralité ».

La sociabilité féminine a aussi ses lieux, différents selon les classes sociales : la circulation des femmes du peuple privilégie la rue, le marché, la fontaine et le lavoir ; les femmes des classes aisées se retrouvent surtout à l'église, au salon de thé, à leurs bonnes œuvres, et dans les grands magasins à partir de la fin du XIX^e siècle. L'église est bien davantage un lieu féminin que masculin : le clergé s'appuie sur les femmes. L'Église catholique compte sur elles pour transmettre la foi et assurer l'éducation chrétienne des futures générations conférant ainsi aux femmes un rôle majeur, et donc un pouvoir spirituel incontestable. Les opposants au droit de vote des femmes savent s'en servir et le dire bien vertement aux féministes, comme à Séraphine Rabardel qui milite pour leur vote en 1922 en écrivant à tous les parlementaires bretons (178 J).

Le sport au féminin

Dans cette organisation sexuée des espaces, le développement du sport ne concerne en ses débuts que les hommes. Ainsi l'activité sportive définit et célèbre la puissance du corps de l'homme.

Les femmes sont marginalisées, sinon exclues, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Dans le cadre de festivités traditionnelles, on sait aujourd'hui qu'il était courant au XVIII^e et au début XIX^e siècle de les associer aux courses de chevaux. On peut le retrouver dans les gravures d'Olivier Perrin. Ces épreuves disparaissent du fait du déclin des festivités traditionnelles et du souci plus marqué de la respectabilité féminine.

La médecine joue son rôle en soulignant les différences entre les sexes et en considérant que les exercices qui exigent de la vigueur sont dangereux pour les femmes. Elle libère le corps masculin mais corsette celui des femmes de la classe moyenne ; la bourgeoise est présentée comme faible et hypersensible,

maîtresse de maison suffisamment riche et disponible pour prendre de l'exercice sans s'adonner à un sport violent. Quant à l'immense majorité des femmes, de classes populaires, elles sont exclues, par le mariage, les maternités et le travail, de toute activité sportive. Une éducation physique élémentaire était certes fournie aux filles, dans les écoles publiques, sous la forme de quelques mouvements de gymnastique, mais on n'y pratiquait aucun sport.

À la fin du XIX^e siècle, des changements significatifs apparaissent toutefois parmi les femmes de la classe moyenne, en particulier les enseignantes, qui rejettent de plus en plus la notion de corps féminin faible et passif. Le tennis et les sports d'équipe remportent un succès certain auprès des femmes privilégiées, ainsi que l'équitation. En dehors de cela, le sport féminin est pratiquement inexistant en 1900. Cela ne veut pas dire qu'il n'existait pas d'éducation physique féminine mais il faut attendre les années 20 pour que soient créés quelques clubs de natation et d'athlétisme féminins le plus souvent en liaison avec des établissements scolaires (EPS de Guingamp, Tréguier et Lannion, École normale de filles...). Les sports destinés aux femmes ne progressent vraiment que durant l'entre-deux-guerres et surtout depuis les années 50.

Depuis vingt ans, la figure de la sportive a pris une grande place dans nos actualités et le département ne manque pas d'exemples comme Marie-Pierre Duros. Pour autant, une étude récente a révélé un fort recul de la pratique sportive féminine dans les Côtes-d'Armor.

Décider pour son corps : les femmes et le droit à l'avortement

Le corps et la sexualité sont au cœur des nouveaux droits revendiqués par les femmes parce qu'ils ont longtemps été le lieu de leur oppression. Le slogan : « Notre corps nous appartient » clamé par les femmes, résume leur lutte. Celle-ci est décrite par Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième Sexe* publié en 1949 : refuge de « l'espèce » qui s'insinue en elles à leur corps défendant et rivées à leur foyer par des maternités non désirées, les femmes sont exploitées par les hommes qui ont intérêt à les maintenir dans une position subordonnée pour profiter gratuitement d'un travail domestique non rémunéré. Quelle place trouve le droit à l'avortement dans cette rupture ?

Une pratique traditionnelle

L'avortement est une très ancienne pratique que l'on retrouve acceptée chez les Chinois, les Égyptiens, les Grecs et les Romains. En revanche, au Moyen Âge, le regard des autorités, notamment religieuses, change sur la question. Au cours des siècles, les représentants de l'Église condamnent à plusieurs reprises l'avortement, qui est puni d'excommunication dès le haut Moyen Âge. Cependant, les femmes continuent d'avoir recours à cette pratique, à l'aide de boissons à base de plantes aux propriétés avortives, ou en faisant appel à divers rituels de sorcellerie.

Au XIX^e siècle, l'avortement assimilé à un homicide

Au XIX^e siècle, comme de nombreux pays qui inscrivent dans leurs législations l'interruption de grossesse comme un délit assimilé à un homicide, en France, c'est le Code pénal napoléonien (1810) qui fait de l'avortement un crime passible de la cour d'assises. Les condamnations sont sévères, mais restent toutefois peu nombreuses.

Au XX^e siècle, entre la légalisation et la criminalisation

Les démarches législatives du XX^e siècle vont conduire, plus ou moins tôt, à autoriser l'interruption des grossesses non désirées, que ce soit pour des raisons médicales, sociales ou privées. Cependant en France, les lois, durant la première moitié du XX^e siècle, se durcissent.

En 1913, il est né deux fois plus d'Allemands que de Français. La Grande Guerre, en emportant 16% des hommes actifs, a rendu la situation démographique française catastrophique. Ce bilan incite le député conservateur Edouard Ignace à proposer, en juillet 1920, de réprimer la provocation à l'avortement, assimilé à un crime, et au malthusianisme, perçu comme un comportement anti-patriotique. Le débat, expéditif, ne tient aucunement compte des évolutions de la société, en l'occurrence du développement d'une civilisation aspirant à de meilleures conditions de vie et la prétention inéluctable des femmes à l'émancipation.

En 1923, compte tenu du grand nombre d'acquittements lors des procès d'assises, les peines sont allégées, mais l'avortement devient un délit passible de correctionnelle et les condamnations deviennent plus nombreuses. En 1942, le gouvernement de Vichy transforme l'avortement en un crime contre l'État, puni par la peine capitale. Figure symbolique, Marie-Louise Giraud, l'une de ces « faiseuses d'anges », est exécutée en 1943.

L'assouplissement des législations

Le changement est pour l'essentiel l'aboutissement d'une part de la détermination des mères qui ne souhaitent pas garder leur enfant à commettre des infanticides, d'autre part du taux élevé de mortalité maternelle associée aux avortements clandestins pratiqués dans de mauvaises conditions sanitaires. À l'époque, en France, en moyenne deux femmes par mois meurent des suites d'un avortement clandestin. Il faudra attendre le début des années 1950, et l'impulsion des mouvements féministes, pour que les défenseurs de la prévention des naissances gagnent de l'influence en France. La création du mouvement de la Maternité heureuse en 1955, puis celle du Planning Familial en 1960 joueront un rôle essentiel dans cette lutte, qui aboutira en 1967 à l'adoption de la loi Neuwirth autorisant la contraception. Mais la nouvelle loi reste lettre morte dans un premier temps ; les mouvements féministes et pro-planning familial, comme le MLF, se mobilisent à nouveau, visant cette fois la légalisation de l'avortement et font naître au début des années 1970 un mouvement d'opinion. Le 5 avril 1971 paraît le « Manifeste des 343 », une pétition signée par trois cent quarante-trois femmes qui reconnaissent avoir avorté et demandent le droit à l'avortement libre. En 1972, le procès à Bobigny de Marie-Claire, jeune fille de 17 ans poursuivie pour avortement alors qu'elle était enceinte à la suite d'un viol, crée un scandale national. En 1973, le Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception (Mlac) est fondé. Il rassemble, autour du MLF et du Planning Familial, des médecins, des syndicats, le PS, le PSU et l'ensemble de l'extrême gauche. Des comités départementaux se créent sur tout le territoire. Pendant un an et demi, le Mlac organise l'accueil des femmes, pratique des avortements quand c'est possible et organise sinon des voyages vers la Hollande ou l'Angleterre.

À partir du 26 novembre 1974, Simone Veil défend devant l'Assemblée nationale une loi visant à la dépénali-

sation de l'avortement, connue depuis sous le nom de loi Veil. Votée le 17 janvier 1975 «à titre expérimental» pour une période de cinq ans, elle est définitivement adoptée le 31 décembre 1979.

La loi Veil est confirmée et complétée par une loi de 1979 qui autorise l'interruption volontaire de grossesse jusqu'à la dixième semaine de grossesse. Après une première consultation, par exemple auprès de son médecin traitant, la femme doit avoir un entretien d'information dans un centre agréé tel un centre de planning familial. Deux jours après cet entretien, et au moins huit jours après la consultation initiale, l'IVG peut avoir lieu dans un centre

agréé. Pour une mineure, la jeune fille et l'un de ses parents doivent donner leur accord. La loi Roudy de 1982 est une révision de la loi Veil, qui permet le remboursement de l'IVG par la sécurité sociale.

En France, l'année 2001 voit voter une réforme de la loi Veil qui fait passer le délai légal de dix semaines de grossesse à douze semaines de grossesse.

L'esprit

Le droit au savoir, non seulement à l'éducation, mais aussi à l'instruction, est sans doute la plus ancienne, la plus constante des revendications féminines. Parce qu'il commande tout : l'émancipation, le travail, la promotion, le plaisir, la création. Cette revendication s'accompagne d'un grand effort d'appropriation : lecture, écriture, accès aux enseignements.

Aux lendemains de la Révolution française, la question de l'enseignement féminin avait fait l'unanimité. Rédacteurs des cahiers de doléances, auteurs anonymes de brochures féministes, tous étaient catégoriques : l'instruction des femmes est déplorable, il faut y remédier. Les assemblées successives ont instauré des comités d'instruction publique. Plusieurs projets furent examinés. Condorcet ne cesse de développer l'idée que l'inégalité dans la culture explique l'inégalité des conditions. Mais l'analyse de ces projets successifs montre le démantèlement de cette revendication fondamentale des femmes. En faisant rétribuer les instituteurs par les familles, on sacrifie inévitablement l'éducation des filles, toujours jugée comme un investissement non rentable par les familles.

En matière d'éducation, les révolutionnaires défendent une vision sexuée des formations, censée correspondre aux aptitudes de chaque sexe. L'enseignement laïc et obligatoire demeure à l'état de principe pour des raisons matérielles et idéologiques.

Tout au long du XIX^e siècle, s'affirme un discours dépréciatif de ce que sont les femmes, du danger qu'elles représentent, et par conséquent des limites à leur imposer. La misogynie se nourrit toujours des vieilles croyances mais elle se renouvelle aussi, change dans ses arguments comme dans ses procédures ; elle traverse tous les milieux, bourgeois, populaires, intellectuels et philosophes ne sont pas en reste. La classe ouvrière construit pour sa part son identité sur l'idée de virilité, dans ses pratiques comme dans ses symboles.

Il faut que l'ordre règne dans la cité et à la maison. La prise de conscience de la puissance des mœurs, du rôle du privé, du quotidien, de l'éducation des jeunes enfants, tout cela a revalorisé le rôle des femmes. Elles sont devenues à la fois plus nécessaires et plus redoutables.

Que faire donc pour endiguer l'influence montante des femmes ? Célébrer la Femme. Comment ? Par la religion qui l'encense, le culte de la Vierge atteint alors des sommets, par la littérature qui l'exalte, par l'art qui confisque son image pour les besoins de la représentation.

Tout en utilisant l'immense potentiel que les femmes représentent, dans le domaine domestique certes, mais de plus en plus dans le domaine social (par la philanthropie), il convient de limiter les pouvoirs des femmes. À côté

de tout l'arsenal juridique et d'une organisation rationnelle de la société avec des sphères d'influence, publiques et privées, très élaborées, le système éducatif va jouer un rôle de premier plan.

Femmes et religion, l'histoire d'une ambiguïté

Les événements révolutionnaires ont bien sûr profondément transformé le paysage religieux de la France. La pratique religieuse, surtout chez les hommes et en ville, recule dès la seconde moitié du XVIII^e siècle. En octobre 1789, l'Assemblée nationale se saisit des biens du clergé et supprime les vœux de religion, puis les congrégations (février 1790). Près de 37 000 religieuses sont alors dispersées dans 1 800 communautés de femmes. La plupart d'entre elles se consacrent à l'assistance, aux soins et à l'éducation (sauf les Carmélites et les Bénédictines). Mais elles doivent se disperser en septembre 1792. Certaines s'accommodent, voire se marient ; d'autres refusent, résistent, se suicident parfois.

La laïcisation de l'état civil en septembre 1792, qui supprime le caractère religieux de tous les actes fondamentaux de la vie (naissances, mariages, décès), l'adoption d'un nouveau calendrier, l'occupation ou la destruction de nombreux bâtiments religieux provoquent de profonds bouleversements. Mais certains résistent, et notamment des femmes qui, en l'absence de prêtres, vont les remplacer dans certaines tâches. Malgré le concordat de 1801 qui rétablit la paix religieuse, l'état civil demeure laïc. Au XIX^e siècle, la résistance est héroïsée, les hospitalières renaissent en 1798 et les religieuses enseignantes entre 1806 et 1808.

La société du XIX^e siècle laisse peu de place aux femmes, si ce n'est à l'intérieur du foyer. Le mariage confère une certaine dignité et un statut aux femmes mais en fait elles restent, jusqu'en 1938, d'éternelles mineures sous la tutelle de leur mari. On comprend alors que des femmes aient préféré la vie dans une congrégation qui leur offre travail, sécurité et respectabilité. Elles ont le sentiment d'être utiles à la société et

parfois d'assumer des responsabilités qu'elles ne pourraient obtenir ailleurs. L'enseignement est le domaine où les sœurs ont été les plus actives : le rattrapage du retard de l'alphabétisation des filles dans la première moitié du siècle est en partie leur œuvre. Elles sont servies par la loi Falloux de mars 1850 qui les dispense du brevet de capacité pour enseigner. Les communes apprécient ces institutrices congréganistes peu coûteuses, pour garder et instruire les enfants des mères ouvrières.

D'autres congrégations, comme les Petites Sœurs des pauvres, se consacrent à l'assistance, aux actions charitables et au soulagement de la misère. Même si ces femmes restent dans les rôles traditionnels prescrits par les autorités de l'Église, elles sortent et se déplacent dans l'espace public et acquièrent une sorte de professionnalisation.

La sphère religieuse a donc été un espace d'affirmation individuelle et collective pour les femmes dans la France bourgeoise du XIX^e siècle. Une sorte de division des rôles se met en place et domine les représentations : à l'homme, l'époux, les affaires publiques, à la femme, épouse et mère, les affaires religieuses et domestiques. Le modèle féminin catholique de l'épouse et de la bonne mère s'impose progressivement, parallèlement à une féminisation de la religion.

Quel effet aura cette féminisation de l'encadrement religieux sur les pratiques des fidèles ? Une chose est sûre : l'idée d'une affinité de « nature » entre femme et religion s'impose. L'Église se méfie d'un sentimentalisme religieux excessif, mais en même temps encourage le culte de Marie, très populaire au XIX^e siècle : sanctuaires, chapelles, pèlerinages, processions se multiplient en France. Les apparitions de la Vierge se succèdent et le dogme de l'Immaculée Conception sacralise cette dévotion populaire (précepte que ne partagent pas les protestants). Le pape Pie IX consacre Marie, « préservée pure de toute souillure du péché originel ». L'Église célèbre ainsi le modèle de Marie, vierge et mère, la virginité des filles est chantée, convoitée, surveillée jusqu'à l'obsession. En témoigne le

blanc des communiants et des robes de mariées...

Dans ce contexte, l'éducation prépare les jeunes filles au seul destin que la société, profondément marquée par la pensée de l'Église, leur assigne : celui d'épouse et de mère. Elles sont « élevées sur les genoux de l'Église » selon la formule de Monseigneur Dupanloup. L'Église catholique détient depuis longtemps la responsabilité de l'éducation des filles : elle prône une scolarisation différenciée avec une stricte séparation entre filles et garçons.

Femmes et éducation

« Les garçons et les filles ne pourront jamais être réunis pour recevoir l'enseignement » stipule une ordonnance du 29 novembre 1816. En effet, deux principes organisent l'enseignement au début du XIX^e siècle : la séparation des sexes et la spécificité de l'instruction des filles astreintes « aux travaux de leur sexe ». Une ordonnance de 1819 interdit aux femmes de faire la classe aux garçons. Ces deux principes deviennent la norme, même si des exceptions sont parfois tolérées, par nécessité.

La loi Guizot de 1833, établissant l'enseignement primaire obligatoire, n'envisage que la création d'écoles de garçons. Ce n'est qu'en 1836 que la loi Pelet étend l'enseignement primaire aux filles, mais n'ayant pas établi le principe d'obligation, cet enseignement ne touche que les filles de la bourgeoisie. L'enseignement secondaire n'est même pas envisagé.

La loi Falloux du 15 mars 1850 décrète la création d'une école de filles dans chaque commune de huit cents habitants. En exemptant les institutrices congréganistes du brevet de capacité, cette loi place l'enseignement féminin sous le contrôle de l'Église.

En 1867, lorsque Victor Duruy institue les cours d'enseignement secondaire pour jeunes filles, le succès est immédiat.

Lorsqu'en 1879 la République est consolidée, Jules Ferry devient ministre de l'Instruction publique. À cette date, 76 % des garçons sont inscrits dans le public laïc et 56 % des filles sont

instruites par les congréganistes, dans le privé ou dans le public. Incontestablement, les lois Ferry entre 1879 et 1886 inaugurent un ensemble de nouvelles mesures qui touchent particulièrement les filles : la loi Paul Bert du 9 août 1879 rend obligatoire l'entretien par les départements d'une école normale de filles pour former les institutrices ; en 1880 est ouverte l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, suivie de la mise en place des collèges et lycées de jeunes filles (loi Camille Sée du 21 décembre 1880) ; en 1881 est créée l'École normale secondaire de jeunes filles de Sèvres ; enfin, en 1886, la loi Goblet évince les congrégations religieuses de l'enseignement primaire public. L'influence congréganiste sur l'éducation des filles ne décroît toutefois que très lentement.

Cet ensemble de décrets et de lois est destiné à arracher les femmes à l'emprise de l'Église en proposant une éducation assurée par des laïques de la maternelle jusqu'au niveau secondaire.

Le projet des républicains pédagogues est clair : il s'agit d'emmener les femmes vers une culture plus rationnelle et scientifique, afin de s'assurer des valeurs transmises par la mère à ses fils, futurs citoyens. Ainsi, lorsque les lois Ferry les plus célèbres de 1881 et 1882 instaurent l'école laïque, obligatoire, gratuite pour les deux sexes, jusqu'à 12 ans, avec les mêmes programmes, pour un même certificat d'études, c'est une sorte de révolution, même si les filles étaient déjà largement alphabétisées. Mais par souci de réputation morale, l'école sépare les sexes dans un espace non mixte.

La mixité à l'école

La séparation des filles et des garçons est plus qu'une règle, c'est devenu une obsession de la part des gens d'Église et de pouvoir. La mixité n'est pas une révolution pédagogique en France entre la fin des années 1950 et les décrets de la réforme Haby en 1976. Elle existait durant les siècles précédant le XIX^e siècle, notamment en milieu rural où le coût de l'entretien de deux écoles était prohibitif. Mais au XIX^e siècle les

inspecteurs et les pédagogues luttent contre une mixité jugée immorale.

L'hostilité à l'encontre de la mixité s'affirme surtout dans les classes bourgeoises vis-à-vis de l'enseignement secondaire, où l'emprise des valeurs catholiques conditionne la nature des débats. Cette hostilité persiste durant une grande partie du XX^e siècle, renforcée dans l'entre-deux-guerres par l'encyclique pontificale condamnant la coéducation (Divini Illius Magistri en 1929). Le Pape Pie XI caractérise la coéducation comme « une confusion d'idées déplorables, qui remplace la légitime communauté de vie entre les hommes par la promiscuité et le nivellement égalitaire ».

Dans ce domaine, les réalités éducatives sont diverses car à la ségrégation sexuelle s'ajoute la ségrégation sociale : filles du peuple et bourgeoises ne fréquentent pas les mêmes bancs. L'histoire de l'alphabétisation a été moins subordonnée à l'évolution du réseau scolaire qu'à l'histoire du développement social ; les paysans et les ouvriers sont entrés dans la culture écrite au XIX^e siècle alors que les élites urbaines le sont depuis le XVII^e siècle !

Faut-il s'étonner de la généralisation de la mixité sans débat ni polémique entre la fin des années 1950 et la réforme Haby de 1976 ? Autrefois facteur de promiscuité malsaine, la mixité devient dans les années 1960 le moyen de développer les facultés intellectuelles des deux sexes et de créer une saine émulation. En réalité, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la croissance des effectifs et l'extension de la scolarisation ont, de fait, mis en présence côte à côte les filles et les garçons sans pédagogie spécifique. L'introduction de la mixité n'a jamais été faite au nom de principes, mais par nécessité économique.

L'éducation des filles et le projet républicain, un enjeu politique

Pour mieux comprendre ce problème récurrent de la mixité des élèves sur les bancs de l'école, il faut rappeler l'héritage d'une histoire conflictuelle liée

en grande partie à la Révolution française. Au XIX^e siècle, l'appartenance au camp républicain est souvent associée à un anticléricalisme virulent, nourri par le retour de l'Église catholique sur la scène publique après la Révolution. La tension entre l'Église et la République est à son apogée au tout début du XX^e siècle (lois de 1901 et de 1905) et les femmes demeurent longtemps un enjeu majeur de cette confrontation : la majorité des filles fréquentent encore les écoles congréganistes et les républicains veulent les soustraire à l'influence cléricale grâce à l'école publique. L'Église, elle, compte sur les femmes pour transmettre et entretenir la foi religieuse.

Le projet républicain est tout entier résumé dans un célèbre discours de Jules Ferry de 1870 (avant la chute du Second Empire) : « Les évêques le savent bien ; celui qui tient la femme, celui-là tient tout, d'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari [...]. Il faut que la démocratie choisisse, sous peine de mort ; il faut choisir, citoyens ; il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Église ».

Selon Ferry, l'éducation des filles est la clé de la politique démocratique mais, s'il est favorable aux réformes, celles-ci ne visent pas à l'émancipation féminine et à l'instauration d'un enseignement identique pour les deux sexes. Les filles éduquées dans les collèges et les lycées de jeunes filles suivent un cursus distinct de celui des garçons : le premier enseignement est la morale (détachée ainsi de la religion), les matières nobles – le grec, le latin, la philosophie – restent l'apanage des hommes ; en mathématiques et en sciences naturelles, les lycéennes doivent se contenter de notions de base. Elles suivent aussi des cours d'hygiène, d'économie domestique (peu ou pas dispensés en réalité), de travaux d'aiguille, de dessin et de chant. Les filles ne peuvent, dans un premier temps, passer le baccalauréat. L'objectif demeure la formation de bonnes mères et d'épouses, et non de bachelières. Un diplôme sanctionne la fin du cursus, sans leur ouvrir l'accès aux universités. Les étudiantes ne sont pendant longtemps que des exceptions.

En 1919, un baccalauréat féminin sanctionnant les six années d'études est institué, mais il faut attendre le décret Bérard du 25 mars 1924 pour que les jeunes filles puissent préparer le baccalauréat dans des établissements publics. En effet, le texte proclame l'harmonisation des programmes d'études dans le secondaire pour les filles et les garçons, entraînant l'équivalence des baccalauréats. Programmes et horaires sont identiques dans les lycées de filles et les lycées de garçons. Reste la question des professeurs et de la mixité des établissements.

En France, une seule femme obtient le baccalauréat en 1867 (Julie Daubié, reçue à Lyon à l'âge de 37 ans), elles seront 299 à l'obtenir de 1862 à 1896. En 1912, 450 candidates sont reçues à la première partie du baccalauréat et 289 à la seconde partie. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique reconnaît aux femmes l'égalité d'accès aux grades universitaires, et en 1913 autorise les cours de latin dans les lycées de jeunes filles.

L'accès à l'enseignement supérieur

L'accès des femmes à l'enseignement supérieur, comme étudiantes et comme enseignantes, est très variable en fonction des disciplines et des blocages institutionnels qui tendent à reléguer les femmes au bas des hiérarchies professionnelles. En effet le caractère très sexué de l'enseignement secondaire, y compris après 1880, rend difficile le parcours des pionnières dans l'université française. Les préjugés contre la figure de la femme savante sont particulièrement vivaces dans l'enseignement supérieur.

Les choses changent peu avant 1914: Jeanne Chauvin, la première femme à obtenir une licence en 1890, puis un doctorat en droit en 1892, doit attendre une loi de 1899 pour pouvoir plaider. Après son serment devant le Barreau de Paris en 1897, il lui faut trois ans de lutte, une campagne de *La Fronde*, l'appui de Poincaré et de Viviani, pour qu'enfin elle devienne avocate le 1^{er} décembre 1900 après le vote d'une loi permettant aux femmes d'accéder

pleinement au barreau avec accès à la plaidoirie. C'est ainsi qu'elle peut prêter serment le 7 décembre 1900, la deuxième après Madame Petit (voir *Le Petit Journal Illustré*, n° 4, p. 144), qui a prêté serment le 4 décembre 1900. Jeanne Chauvin fut cependant la première avocate de France à plaider. En 1907, huit femmes avocates exercent en France en 1913 ainsi que seize stagiaires.

Malgré une hostilité générale envers la figure de la femme savante, le nombre d'étudiantes ne va que croître dans la période de l'entre-deux-guerres, de manière très différente selon les disciplines. Sous la IV^e République, le pourcentage plafonne autour de 25%. Les jeunes femmes ne sont, par ailleurs, pas exclues de formations à priori très masculines, comme les écoles d'ingénieurs. Ce sera « l'effet Marie Curie » ! En 1971, les étudiantes sont plus nombreuses que les étudiants. Les filles ont rattrapé et dépassé les garçons: 78 705 bachelières contre 65 024 bacheliers. En un siècle, le paysage des scolarités féminines a connu un renversement complet: après l'exclusion des savoirs du début du XIX^e siècle, puis un accès retardé et spécifique par rapport aux hommes, à la fin du XX^e siècle, elles devancent les garçons au lycée et à l'université, y compris dans les troisièmes cycles universitaires. Mais cette réussite n'a pas encore renversé les inégalités sexuées dans les orientations et les formations: la mixité n'est pas l'égalité.

Femmes et création

Les femmes ont-elles un esprit ? Oui, reconnaîtront des écrivains à partir du XVII^e siècle. Mais sont-elles susceptibles de créer ? Non, dit-on assez généralement et continûment. Aborder les questions de la création féminine, c'est d'abord reconnaître que de tout temps, l'existence d'un art proprement féminin a été occultée par les hommes. La postérité – autre critère masculin – n'a retenu que quelques noms, ceux de femmes qui sont rentrées dans le jeu rhétorique des hommes ou qui ne dérangeaient pas l'ordonnement de leurs discours.

Écrire, penser, peindre, sculpter, composer de la musique... tout cela n'était guère reconnu aux femmes.

Écrire pour les femmes n'a jamais été chose facile à l'exception des écritures féminines dites « ordinaires »: correspondances, autobiographies, journaux et carnets intimes... Le XIX^e siècle est par excellence le premier siècle de ces écritures personnelles, acceptables, souvent effacées, rarement publiées comme le journal de Mme Leddet (1 J 91). Mais il est aussi celui du roman, genre littéraire avec lequel les romancières connaîtront un vif succès à partir des années 1880: au moment de la généralisation de la scolarisation, les filles et les femmes liront de plus en plus, et surtout des romans. L'alphabétisation progressive diffuse la compétence d'écriture, l'amélioration économique et sociale (les transports) favorise les échanges, et l'écriture domestique, qui était essentiellement masculine, devient de plus en plus féminine, moins valorisée parce qu'elle relève du privé. L'acte d'écrire est évidemment lié à l'accès à la culture: quelle place fut faite aux filles dans l'éducation ? Y eut-il une différence sexuée dans la manière de former les garçons et les filles à la pratique d'écriture et à celle des arts ?

Dans le domaine de la création, la misogynie traditionnelle du XIX^e siècle s'est muée en un antiféminisme conscient des enjeux. La louange des femmes qui se conforment à leurs rôles – l'ange du foyer, l'épouse, la mère, la muse... – s'accompagne de sarcasmes cinglants envers celles qui y contreviennent. Principales cibles: la mauvaise ménagère qui se « gave » de romans, la femme frivole, dépensière, celle qui prétend sortir, faire du sport, celles qui entendent faire des études et exercer un vrai métier et par-dessus tout, celles qui osent créer.

Dans ce monde interdit à leur sexe, celui des arts, des femmes subvertissent l'ordre établi en y pénétrant individuellement. Cette activité se situe dans la continuité des travaux d'agrément enseignés à toutes les jeunes filles de la bourgeoisie. L'apprentissage du dessin, de la danse, de la musique, de la déclamation et des langues étrangères

se répand dans les couches supérieures de la société. La confusion entre artistes amateurs et professionnels va bientôt provoquer les polémiques : peindre certes, mais chercher à subvenir par là même à ses besoins paraît incongru.

Elles sont nombreuses, même si la postérité n'a retenu que quelques noms comme Zénaïde Fleuriot, puis Jeanne Malivel...

Les Archives départementales conservent des autobiographies manuscrites, des lettres, des testaments... C'est tout à fait caractéristique de ces femmes qui paraissent isolées de par leur activité d'écriture, faisant face aux résistances masculines, ébranlant les partis pris, préparant le passage à d'autres femmes, sans toujours du reste l'avoir consciemment voulu. Le monde

de la musique demeure fermé aux créatrices, cantonnées à la sage reproduction de la musique d'agrément, tout comme celui de l'architecture.

Le travail

Comme sur l'affiche « Emprunt national 1918 » (12 Fi 91), longtemps la seule figure historique de la travailleuse demeura celle des paysannes liées aux travaux des champs. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, c'est encore la condition d'un nombre important de femmes. Les autres secteurs fondamentaux de l'emploi et de l'apprentissage féminin sont la domesticité, les nourrices et les employées.

Définir, repérer, compter les femmes au travail n'est pas chose facile dans la mesure où de nombreuses tâches ou occupations précaires ne sont pas répertoriées, au XIX^e siècle comme aujourd'hui, sans compter le travail domestique qui, lui, est absolument invisible, puisque les ménagères ou les femmes au foyer sont dites « inactives » par les statisticiens.

Il faut en passer par une histoire des « travaux de femmes » pour les tâches traditionnellement dévolues aux femmes dans la société préindustrielle (production domestique, soins des enfants et de la maison, couture, tissage, filage et majoritairement travail de la terre). Les domestiques, les nourrices, les prostituées même, engagent leurs corps dans un travail qui, comme pour les ouvrières, est un gagne-pain en dehors de l'espace familial.

On distingue ainsi les métiers masculins, au sens noble du terme d'appartenance à un corps de métier, et les « travaux de femmes ». Les « occupations » sont celles des bourgeoises qui gèrent leurs maisons, aidées par une domesticité, qui s'adonnent à la broderie et

au tricot, à l'éducation des enfants et à la préparation des dîners et réceptions.

Pourtant les femmes exercent de vrais métiers avec des qualifications certaines : un mouvement de professionnalisation se développe à la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle autour de nouvelles professions qui prolongent cependant en partie les activités dites « naturelles » des femmes, soigner et éduquer : infirmières, sages-femmes, institutrices, assistantes sociales. Le développement du travail de bureau dans l'administration et dans l'industrie crée de nombreux emplois pour des filles de plus en plus scolarisées. La création des « grands magasins » entraîne la féminisation du métier de vendeur.

Au cœur de l'histoire du travail des femmes, c'est l'histoire même de l'industrialisation qui se déroule avec l'apparition du salariat, mais avec la persistance tardive du travail de la terre, dans l'atelier familial, ou dans la boutique.

Travaux, occupations, métiers, emplois... Les termes évoluent mais le quotidien des femmes est toujours un quotidien de travail, avec des frontières plus ou moins fluctuantes entre l'espace

privé et l'espace public.

Les femmes vivent des réalités diverses, en fonction de leur situation sociale, dans une société en pleine transformation. L'urbanisation contribue au développement de la domesticité et diversifie le travail des femmes. Au cœur de cette diversité, trois archétypes s'imposent sans le résumer : la paysanne, la bourgeoise et l'ouvrière.

Les paysannes

Les paysannes sont les plus silencieuses des femmes au travail. Fondées dans la communauté familiale et villageoise, elles s'expriment peu individuellement, et pourtant, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, en France, c'est encore la condition d'un nombre important de femmes. L'agriculture demeure longtemps le premier secteur de l'emploi féminin : en 1851, dans une France de 35,7 millions d'habitants, la population rurale est de 26,6 millions ; en 1853, la population active agricole serait de 14,3 millions de personnes, dont 46% de femmes. En 1866,

tèges. Les archives photographiques de 1936 l'attestent (voir dossier du service éducatif, «Autour du Front Populaire»), comme celles de mouvements sociaux ponctuels (la grève du Joint Français, 146 J 16, voir catalogue *Le monde du travail dans le département des Côtes-d'Armor*, p. 39).

Le travail domestique

Le travail domestique est essentiel dans notre société, rurale et urbaine, puisqu'il en assure le fonctionnement et le renouvellement. Il est également fondamental pour les femmes puisqu'elles en sont presque toujours responsables. Il pèse aussi sur leur identité : quelle que soit la classe sociale, une femme est toujours une maîtresse de maison. Le travail domestique résiste aux évolutions égalitaires et ses caractéristiques perdurent : c'est un travail physique, peu qualifié et peu mécanisé malgré les améliorations contemporaines. C'est un travail invisible, perpétuellement recommencé.

Trois figures montrent pourtant qu'il change dans ses pratiques et dans ses formes : ainsi à la ménagère, la bonne, succèdent la femme de ménage, et la maîtresse de maison bourgeoise.

La ménagère demeure la figure féminine dominante des milieux populaires. La plupart des épouses sont des ménagères, ce qui veut dire qu'elles sont responsables du bon fonctionnement de la cellule familiale. Dans une société dominée par la pénurie, c'est une tâche extrêmement lourde. La séparation en deux sphères, privée et publique, à l'œuvre dans la bourgeoisie, ne s'applique pas ici : la ville est aussi le lieu de la ménagère qui vit souvent dehors, dans les escaliers, dans la cour, dans la rue dont elle sait tirer tous les bénéfices possibles pour améliorer l'ordinaire de sa famille. Les petits logements sont plus des lieux de repos que des lieux de vie.

Au XIX^e siècle, la nouveauté de la situation de la ménagère réside dans l'accentuation de la division du travail et dans la séparation progressive des

lieux de production et de consommation. L'homme à l'usine, la femme à la maison s'occupant de son ménage. Tel est le schéma-type, même si les réalités sont plus complexes. Voilà les femmes en marge du salariat, leur activité étant censée être rémunérée par le travail du chef de famille. Elles s'efforcent de gagner quelque argent par des travaux d'appoint : marchandes à l'étalage même en temps de guerre (voir catalogue *Année 14, Année 44*, p. 21, photographie, collection Roger Huguen 68 J) ou au panier, heures de ménage, de blanchissage, travaux de couture, garde d'enfants, courses diverses... En période de crise ou de guerre, cet apport marginal devient essentiel, mais la ménagère dépend du salaire de son homme. Le temps économique est toujours vécu différemment par les hommes et par les femmes et la gestion de la paie est longtemps restée une difficile conquête.

Les femmes au lavoir

Les lavoirs sont des hauts lieux de la sociabilité féminine dans les campagnes et dans les quartiers des villes. En effet le lavoir est beaucoup plus qu'un lieu fonctionnel où laver le linge : c'est d'abord un lieu riche d'incidents où les femmes peuvent laisser libre cours à leur colère, à leurs bagarres, à leur violence. Le Second Empire se méfie de ce lieu de conflit où éclatent des scandales et où se perd un temps précieux. D'où la tentative d'installer des lavoirs compartimentés en ville, pour éviter bagarres et bavardages. Les femmes les boycotteront car le lavoir est aussi un lieu de rencontre où l'on échange des informations et où l'on s'entraide. Les femmes parlent entre elles, et dans ces lieux de l'eau où travaillent les corps, le linge porte à la confiance.

Bonnes, cuisinières, lingères, nourrices, femmes de chambre...

De nombreuses jeunes paysannes, que rebute l'«enfer» des fabriques au XIX^e siècle, peuvent être attirées par la

domesticité qui leur propose parfois un substitut de la cellule familiale. Les besoins de la bourgeoisie entraînent une forte augmentation du nombre des domestiques. Les hommes conservent pour leur part l'apanage de la domesticité de prestige (valet de chambre, maître d'hôtel, cocher puis chauffeur). La domesticité devient essentiellement féminine avant la guerre de 1914-1918, alors qu'en 1880 il y a 300 000 domestiques hommes et 800 000 femmes.

Bonnes, cuisinières, nourrices forment en 1866 22,5% de la population active féminine, 33% en 1896 et 45% en 1901 (voir les dénombrements de population, sous série 6M). Elles sont entièrement dépendantes du maître ou de la maîtresse ; leur journée de travail est illimitée ; la nourriture est de qualité inférieure à celle de la famille. À la campagne elles sont les servantes, filles placées par des familles nombreuses qui appartiennent aux couches sociales les plus pauvres du monde rural.

À la ville, elles deviennent les «bonnes à tout faire» en entrant dans l'intimité des bourgeois. Afin de préserver les secrets de famille, la présence humaine de la bonne est minimisée. Déracinée de son pays, entrée en condition, elle devient un objet en tablier rejetée au sixième étage : la chambre de bonne, sous les combles, est une invention de l'époque. Il n'est pas question d'avoir une vie privée et elles sont presque toujours célibataires. La situation de fille mère, très fréquente, est dramatique ; elles sont souvent soumises à la concupiscence des hommes de la famille, avec des conséquences visibles dans les archives judiciaires : de nombreuses filles séduites sont poursuivies pour avortement et pour infanticide puis envoyées à l'hospice ou mises en prison. L'acquittement n'est pas rare mais, mis à part ces cas extrêmes, la parole d'une domestique est peu écoutée dans un tribunal où celle des maîtres demeure prépondérante.

Les nourrices à domicile sont privilégiées par rapport aux bonnes car elles ont des gages plus élevés et sont l'objet de soins constants qui visent indirectement le nourrisson. Recrutée au bureau de placement, par le médecin ou par le père, la nourrice est sans

cesse surveillée et aucune initiative ne lui est permise. Avec la mise en place du nourrissage au biberon vers 1880, la nourrice « sur lieu » est remplacée par la bonne d'enfants.

La domesticité est un grand secteur d'emploi féminin, avec près d'un million de domestiques (femmes pour les trois-quarts) à la veille de la Première Guerre mondiale. La bourgeoisie déplore le manque de domestiques malgré l'extension des réseaux de recrutement et le recours aux petites annonces. En 1906, Paris compte deux cent mille domestiques, soit 11 % de la population. À la même date, sur cent femmes actives, dix-sept sont domestiques, proportion largement dépassé dans les grandes villes. Pour faire face à la crise de recrutement liée à l'embourgeoisement de la capitale, de véritables rabatteurs s'efforcent de rameuter des filles de province, comme autrefois pour les nourrices (l'héroïne bretonne de la bande dessinée Bécassine naît en 1905).

La maîtresse de maison bourgeoise

Dans un monde cloisonné en classes sociales, qu'est-ce qu'une bourgeoise ? Le foyer est son domaine et la maternité sa raison d'être. Les bourgeoises adoptent des valeurs bien souvent en opposition avec l'idéologie du capitalisme libéral : elles insistent sur leur utilité sociale d'« anges du foyer », de mères et de dames d'œuvres remédiant aux maux de la société.

La maison accapare l'épouse, maîtresse des lieux, qui doit faire du foyer un havre de paix et de repos, sans que soient visibles les efforts que cela nécessite ; le terme travail est en effet banni car, si la bourgeoise ne doit jamais être oisive, défaut aristocratique, elle a de multiples « occupations ». Du regard (car elle n'entre pas en contact direct avec le sale), elle contrôle tout, du lever au coucher : la tenue et l'éducation des enfants, la propreté du linge, les courses, les repas, les dépenses. Le nombre des domestiques indique le statut social du maître des lieux. Mais la sphère privée n'est pas son seul royaume ; la femme bourgeoise a des devoirs en société tout

aussi importants. Si elle doit se consacrer à des œuvres charitables, elle doit aussi représenter la réussite de son mari par la beauté et la richesse de ses toilettes, lors des réceptions, visites et soirées strictement codifiées. Par cette stratégie des apparences, le rôle des femmes est socialement valorisé et elles en ont pleinement conscience. Ce modèle imposé dépasse dans la seconde moitié du XIX^e siècle les rangs de la bourgeoisie, et l'ouvrier se prend à rêver de « sa bourgeoise » en son foyer.

Après la Grande Guerre, l'éloge de la ménagère du XIX^e siècle est remplacé par celui de la mère au foyer, épouse sans profession. Le mode de vie des bourgeois du siècle précédent devient le modèle de l'entre-deux-guerres.

Vers les métiers de femmes

Employer le terme « métiers », c'est affirmer implicitement l'existence de qualifications acquises par la formation des filles, en particulier dans l'enseignement post-primaire de l'entre-deux-guerres, puis dans les collèges et lycées de l'après Seconde Guerre mondiale.

Les institutrices

Au début du XIX^e siècle, Napoléon I^{er} s'intéresse peu à l'enseignement primaire en général et donne ainsi libre cours aux congrégations enseignantes qui se reconstituent aux lendemains de la Révolution. Un certain nombre de grandes congrégations essaient dans les villes et dans les campagnes, offrant gratuitement aux filles un enseignement rudimentaire : religion, lecture, écriture, travaux de couture et, parfois, un peu de mathématiques. Les enseignantes congréganistes sont présentes aussi bien dans les écoles publiques que privées et en 1863, 70 % des institutrices publiques sont des sœurs ; en 1865, 56 % des filles sont élevées par des religieuses. Ce poids des congrégations dans l'enseignement primaire s'explique pour au moins deux raisons : le désintérêt de la part de l'État et le faible coût des enseignantes religieuses.

En 1850, la loi Falloux n'a pas

imposé de salaire minimum pour les institutrices. Plus de 4 000 d'entre elles gagnent alors moins de 400 francs, et 2 000 entre 100 et 200 francs (le salaire moyen d'une bonne est de 500 francs). Le « prolétariat en costume décent » préfère se réfugier dans l'enseignement privé et bien peu de communes peuvent ouvrir des écoles de filles.

La III^e République, dans un contexte de lutte anticléricale, met fin aux prérogatives des congréganistes qui sont évincées des écoles publiques en 1886, avant leur éviction totale de toutes les écoles en 1904. La différence de réglementation concernant les écoles de filles et de garçons disparaît avec les lois Ferry, tandis que les enseignantes laïques bénéficient de la création d'écoles normales féminines (9 août 1880). C'est le cas à partir de 1886 pour les institutrices à Saint-Brieuc. Paradoxalement, ces institutions nées du conflit anticléricale sont marquées par un modèle cléricale, voire monastique. Cette prégnance du modèle cléricale est particulièrement frappante dans la façon dont les premières femmes institutrices (les premières femmes professeurs également) vivront leur carrière comme une vocation de type religieux, se vouant corps et âme à l'éducation des jeunes filles. Les femmes institutrices et professeurs ont la possibilité de se marier mais elles perpétueront souvent un modèle d'abnégation et d'oubli de soi auparavant caractéristique de la religieuse enseignante.

Au début du XX^e siècle, le métier de l'institutrice évolue néanmoins dans un sens plus égalitaire avec la promulgation de l'égalité salariale dès 1919. Les similitudes sont évidentes avec le métier d'infirmière : les institutrices, comme leurs consœurs, prolongent la mission naturelle des mères, les unes éduquent, les autres soignent. Ces professions sont donc souvent assimilées à des vocations. Seconde similitude avec le métier d'infirmière, l'enjeu politique : dans les deux cas, il faut faire reculer l'emprise de l'Église et accélérer la laïcisation de la société.

Les infirmières et les sages-femmes

Le métier d'infirmière apparaît comme nouveau mais il est ancré dans une tradition ancestrale : les femmes sont toujours demeurées dans les familles auprès des malades et des mourants comme soignantes, grâce à leurs « qualités féminines » (patience, douceur et abnégation). Les religieuses, soignantes des âmes et des corps, ont longtemps assisté les médecins hospitaliers mais la révolution pasteurienne et les progrès de l'hygiène se heurtent à leurs pratiques. À ces causes objectives d'éviction s'ajoutent des raisons politiques : les médecins, fers de lance de la jeune République et de la défense de la laïcité, ne peuvent accepter l'omniprésence des religieuses et leur influence sur les malades.

Ainsi naît la profession d'infirmière, formée par l'Assistance publique. Comme les premières institutrices, le modèle de la religieuse continue de peser sur elles. Ce sont des assistantes soumises à l'autorité des médecins.

Le diplôme d'infirmière soignante est créé en 1922. La « visiteuse », elle, devient assistante sociale en 1938. Ces nouveaux métiers de femmes consacrent le droit au travail des filles des classes moyennes. Ils permettent la promotion de jeunes filles des milieux populaires et accordent à toutes une certaine autonomie. Mais ces métiers féminins s'exercent souvent dans un cadre codifié et une position subalterne : ainsi, la profession d'infirmière est subordonnée en France au corps médical. Elle s'accompagne aussi longtemps d'un célibat imposé autant que choisi.

Pendant la Première Guerre mondiale, avec la prolongation du conflit, il faut se résoudre à favoriser l'emploi des femmes dans les établissements industriels certes, mais aussi à les accepter peu à peu dans la zone des armées, en particulier comme infirmières. Cent mille Françaises environ sont ainsi occupées au service de santé militaire pour libérer des infirmiers pour le combat. Le statut d'infirmière militaire date

de 1909. Elles passent de quelques centaines en 1914 à trente mille en 1918. Dès l'armistice, la hiérarchie militaire ordonne de cesser tout recrutement féminin et de remplacer les employées par des soldats. Les femmes sont renvoyées massivement. Puis en 1940, la défense nationale se dote d'unités féminines militaires dans les formations d'ambulances, de secouristes et de transports.

L'histoire des sages-femmes est bien différente car leur profession est reconstruite depuis beaucoup plus longtemps et leur formation existe depuis le XVII^e siècle en France. C'est en effet en 1660 que la communauté des sages-femmes est officiellement reconnue. Elle dépend de la corporation des chirurgiens et connaît une profonde mutation à partir de cette date. Au XVIII^e siècle, la célèbre sage-femme Madame Du Coudray bouleverse l'enseignement de l'obstétrique mais il faut attendre une loi de 1803 pour qu'une formation de sage-femme soit instituée en milieu hospitalier. Dès 1807, la durée des études passe de six mois à un an, puis à deux ans en 1892.

Grâce au pouvoir technique qui leur est conféré, les chirurgiens puis les obstétriciens investissent la pratique de l'accouchement (par le biais du forceps et de la césarienne), tandis que la sage-femme exerce à domicile, voire chez elle, l'hôpital étant un lieu réservé aux indigents.

Les employées (demoiselles des Postes, vendeuses, secrétaires...)

Les femmes ont été depuis très longtemps employées de commerce, dans les boutiques, dans les restaurants et les auberges, avec ou en dehors de la famille. À la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle, la grande nouveauté vient de l'ouverture des magasins où les employés seront d'abord des hommes puis des femmes.

Les employées de bureau vont apparaître notamment au service des Postes (en ville les « demoiselles des Postes et du téléphone »). « Rond de cuir » n'a pas de féminin, le monde des

bureaux est masculin jusqu'au début du XX^e siècle puis la féminisation des bureaux est inexorable dès avant la Première Guerre mondiale (en 1911, 22% des employés de bureau sont des femmes) : cette féminisation est permise par l'arrivée de la machine à écrire et par la désaffectation masculine pour ces métiers où les salaires stagnent. On y retrouve les filles de la petite bourgeoisie bientôt rejointes par des filles moins instruites qui vont être accusées d'abaisser le niveau de qualification et donc de salaire des employées.

Les stéréotypes de la secrétaire s'installent : la machine à écrire modifie la perception de l'écriture qui devient une simple opération mécanique. Les femmes assises sont maintenues dans leur passivité « naturelle ». La faiblesse des salaires se justifie par la dévalorisation par le féminin d'un travail monotone.

L'historiographie relative au travail des femmes démonte un certain nombre d'idées reçues sur l'activité féminine au cours des XIX^e et XX^e siècles et permet de revisiter périodes et phénomènes historiques comme l'industrialisation, la Grande Guerre puis les Trente Glorieuses et plus récemment la crise de l'emploi du dernier quart du XX^e siècle. Les continuités – et non la rupture – de l'industrialisation française avec l'ancienne économie familiale ont été démontrées désormais, particulièrement dans le nord de la France. Le lien entre le cycle de vie et de travail des femmes avec le cycle familial est souligné avec, en France, la part importante des petites entreprises et la persistance des fabriques artisanales où le rôle des femmes et des filles est primordial. Enfin, la mise en cause des notions d'activité et d'inactivité pose le problème de la valeur marchande du travail domestique et rappelle la distinction fondamentale entre travail et emploi.

La cité

Femmes d'Ancien Régime

«Lorsqu'on étudie l'histoire de l'Occident, il est frappant de voir à quel point elle a été masculine jusqu'à ce V^e siècle (...)». En effet, d'après Régine Pernoud (*La femme au temps des cathédrales*, Évreux, 1980), au Moyen Âge, la femme a connu une certaine émancipation qui contrastait avec l'Antiquité, période pendant laquelle elle avait peu ou pas de place dans la société publique. La femme noble médiévale pouvait diriger un territoire, s'instruire et vivre un certain épanouissement. Par la suite, sous la Renaissance et les périodes suivantes, l'emprise masculine devient de nouveau très pressante et le plus souvent les femmes se retranchent dans un monde qui leur est strictement réservé.

«La place de la femme au sein de la société semblait, en effet, s'amenuiser dans la proportion où la puissance du bourgeois s'étendait, s'affermait où il joignait au pouvoir économique et administratif le pouvoir politique. Dès ce moment, à travers les soubresauts qui vont de l'Ancien Régime à l'avènement de la Monarchie de Juillet, la femme est tout à fait éclipsée de la scène».

Citoyennes sans citoyenneté : l'engagement des femmes dans la Révolution

La Révolution est une période ambiguë pour le droit des femmes. Celles-ci découvrent une certaine liberté mais l'homme ne tient pas à leur laisser le pouvoir politique. Ainsi, la personnalité d'Olympe de Gouge et la loi sur le divorce illustrent cette ouverture sur la condition de la femme.

Loi sur le divorce du 20 septembre 1792

Cette loi, permet aux deux conjoints de rompre leur mariage. Le divorce peut être prononcé par consentement mutuel, pour «incompatibilité d'humeur ou de caractère» ou encore pour des causes imputables à un des époux. Remise en question en 1816, la loi est à nouveau votée en 1884 autorisant le divorce seulement en cas de fautes (adultère, sévices et injures graves...). Par la suite, au gré de l'histoire et en rapport avec les pouvoirs favorables ou pas (comme le Régime de Vichy) à cette loi, le divorce va connaître une évolution en dents de scie. Durant la deuxième moitié du XX^e siècle, la loi sur le divorce n'est plus remise en question, mais la longueur des procédures est problématique et de nombreuses propositions visant à simplifier le plus possible celles-ci sont faites.

Au printemps 1789, les cahiers de doléances rédigés par des hommes abordent peu la condition féminine. Sur le plan national, trois critiques sont essentiellement formulées : l'ignorance dans laquelle les femmes sont maintenues, faute d'instruction scolaire ; ils déplorent la prostitution, dénoncée comme la conséquence de la misère ; ils réclament un réseau de sages-femmes formées pour lutter contre la forte mortalité féminine en couches. Ces plaintes concernent le bien commun mais n'énoncent pas de requêtes spécifiques des femmes, ni en termes de droits économiques, ni en termes de droits politiques. Leur représentativité aux États généraux et leur non-éligibilité ne sont pas évoquées.

Les femmes sont actives lors des grandes journées révolutionnaires mais, si elles sont une composante de la foule révolutionnaire, elles ne forment pas un groupe particulier. Certaines jouent un rôle d'incitatrices mais elles n'ont

pas de position politique commune : on les retrouve dans les différentes tendances, elles ne diffèrent pas en cela des hommes.

Présentes dans des clubs qui acceptent la mixité, mais exclues des clubs les plus importants (les Cordeliers et les Jacobins), des femmes créent leurs propres lieux de sociabilité : entre 1789 et 1793, cinquante-six clubs féminins sont recensés à Paris et en province. À l'origine philanthropiques, ils peuvent devenir des lieux de revendications féministes.

Certaines revendiquent la citoyenneté, demandent le droit de porter les armes et de s'organiser en garde nationale féminine en mars 1792 en conformité au droit de tout citoyen. En vain, d'autres participent à la lutte contre-révolutionnaire à partir de 1791, essentiellement dans trois domaines : le renseignement fourni aux émigrés (les femmes s'exilant moins que les hommes jusqu'à la radicalisation de la Révolution), la corruption à des fins politiques, la distribution de faux assignats.

Des femmes vont basculer dans la contre-révolution à partir de la promulgation de la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790). Davantage attachées à l'Église que les hommes, elles défendent les prêtres réfractaires, elles luttent contre la déchristianisation en assurant la transmission de la foi. Elles conserveront ce rôle et certaines trouveront dans cette expérience leur vocation de religieuse et d'éducatrice des filles, victimes des mesures anticléricales, suppression des ordres à vœux solennels le 13 février 1790 et suppression de toutes les congrégations les 4 et 18 août 1792. Les religieuses essaient de rester le plus longtemps possible dans leurs couvents, puis vivent dans la clandestinité, tandis que les révolutionnaires les regardent parfois comme de dangereuses antirépublicaines.

Le 30 octobre 1793, les femmes sont clairement exclues de tout droit politique par les conventionnels. Les clubs et sociétés populaires de femmes sont interdits. Quelques jours plus tard, Olympe de Gouges est guillotinée. Son élimination est une condamnation sans appel des femmes révolutionnaires. Venue jeune vivre à Paris, Marie Gouze (1748-1793), qui passera à la postérité sous le nom d'Olympe de Gouges, écrit un grand nombre d'œuvres littéraires puis, à partir de 1788, de textes politiques. Le plus important de ses textes politiques est cette *Déclaration*, où elle affirme cette conviction : tant que les femmes ne récupéreront pas la totalité de leurs droits, la Révolution ne sera pas complète. Solidaire des Girondins, émettant une appréciation nuancée sur Louis XVI, elle est exécutée le 3 novembre 1793

(d'après <http://www2.cndp.fr/laicite/pdf/Gouges.pdf>, texte intégral : http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/femmes/olympede-gouges_declaration-des-droits-de-la-femme.asp)

La définition des rôles selon les sexes est claire. Les décrets des 20 et 23 mai 1795 interdisent aux femmes de pénétrer dans les tribunes de la Convention, d'assister à toute assemblée politique, de s'attouper à plus de cinq dans la rue. Cette exclusion par la loi a été préparée pendant les années précédentes par un dénigrement systématique du féminin, par la presse, les pamphlets et les caricatures. Condorcet constate en juillet 1790 que les législateurs « ont violé le principe de l'égalité des droits en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois [...] Aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits ou tous ont les mêmes ».

La Révolution est donc une période ambiguë pour le droit des femmes. Celles-ci découvrent une certaine liberté mais l'homme ne tient pas à leur laisser le pouvoir politique.

Malgré quelques soutiens exceptionnels, la Révolution, qui avait fait naître beaucoup d'espoirs, a fondé l'exclusion des femmes du politique et préparé le terrain du Code civil qui enferme les femmes mariées, mineures perpétuelles, dans la sphère du privé.

Le Code civil de 1804 (ou Code Napoléon) : l'inégalité qui perdure jusqu'au dernier tiers du XX^e siècle est inscrite dans le Code civil. Le mari doit protection à sa femme, et celle-ci lui doit obéissance. Le mari décide du domicile conjugal. En cas d'infidélité, l'adultère féminin est passible de prison, l'adultère masculin hors du domicile conjugal est passible d'une amende. Le Code civil étend à toute la France la conception de l'autorité maritale qui n'existait en droit avant la Révolution que dans les pays de droit coutumier (nord de la France). Le principe de l'incapacité juridique de la femme mariée s'étend également aux régimes successoraux. Le Code civil légalise aussi la situation de dépendance des filles et des femmes. Les célibataires dépendent de l'autorité paternelle : lorsqu'elles sont majeures (21 ans), elles sont civilement responsables, mais, de fait, marginalisées dans une société où le but du mariage est la procréation. Jusqu'en 1938 - suppression de l'incapacité de la femme mariée - la dépendance des femmes mariées est extrême : le mari avait droit de regard sur tout, y compris sur la correspondance de sa femme.

Cependant la Révolution a créé les conditions de la naissance du féminisme, la citoyenneté ayant potentiellement concerné tous et toutes.

À la conquête de l'égalité civile et politique

Les femmes ont cependant bénéficié de réformes : un statut civil et les mesures qui touchent les membres de la famille sans distinction de sexe. Le 20 septembre 1792, le jour où la royauté est abolie et la Première République proclamée, les députés votent l'institution du mariage civil qui devient alors un contrat entre individus. Les enfants majeurs (majorité politique et civile fixée à 21 ans, et ce jusqu'en 1974) peuvent se marier sans le consentement de leur père. Le mariage cesse d'être indissoluble grâce au divorce.

Le divorce révolutionnaire instaure l'égalité entre les hommes et les femmes. De plus, il établit une réelle égalité des riches et des pauvres face au divorce

puisqu'il abolit le recours obligatoire à un tribunal et supprime toute dépense.

C'est une des rares mesures des assemblées révolutionnaires favorables aux femmes, puisque ce sont surtout les femmes qui réclament le divorce. Le divorce sera limité par le Code civil en 1804, en particulier dans les cas d'adultère, supprimé en 1816, puis rétabli en 1884 (loi Naquet). Signalons la suppression de toute inégalité entre héritiers à degré égal (12 mars 1791), et celle de la puissance paternelle sur les filles majeures.

Mais la politique demeure, au XIX^e siècle, l'apanage des hommes qui, seuls, ont les capacités de gouverner la cité. La revendication par les femmes du droit de vote paraît d'une prétention inouïe. D'ailleurs, les femmes ont majoritairement entériné leur exclusion en se désintéressant des affaires publiques et de la politique. Lorsque le 5 mars 1848, au lendemain des journées de février, la République est proclamée et le suffrage universel rétabli, le gouvernement provisoire est assailli de pétitions : les femmes vont-elles voter ?

Par la loi du 31 mai 1850, l'Assemblée législative de la II^e République rétablit un suffrage masculin restreint. Les femmes, dès lors, ne peuvent plus revendiquer leurs droits civiques au nom du principe de l'universalité. L'idée de leur accorder au moins le suffrage municipal ne suscite que sarcasmes et quolibets. À la fin de la II^e République, les femmes se retrouvent encore plus démunies que sous le règne de Louis-Philippe sur le plan politique. Dans le système censitaire, la femme propriétaire pouvait déléguer ses pouvoirs à son fils, son gendre ou à un fils adoptif. Elle ne peut désormais même plus désigner un mandataire.

Si l'exclusion politique est relativement claire, au XIX^e siècle, la place des femmes dans la société civile est beaucoup plus complexe. En effet, l'espace de la société civile, où se croisent précisément l'espace privé et l'espace public, est traversé de contradictions suscitées par les divers statuts de la femme, principalement ceux de fille, d'épouse, de célibataire ou « fille majeure ». Comme fille, elle semble mise par le nouveau Code civil sur un

ped d'égalité avec le garçon puisque le droit d'aînesse est supprimé au profit d'un héritage égal pour chaque membre de la famille. Comme épouse, elle est contrainte à une extrême dépendance à l'égard du mari puisque, malgré la promesse de réciprocité de l'article 212 du Code civil, bien d'autres articles de ce même code entérinent l'absence de volonté et de liberté de l'épouse. Comme fille majeure, elle a des devoirs qu'elle ne devrait pas avoir, celui de payer des impôts par exemple, devoir correspondant normalement au droit d'être citoyen électeur à partir d'un certain niveau d'imposition fiscale.

Ainsi, les contradictions de la société civile indiquent aux femmes les moyens de leur émancipation et les féministes sauront s'en servir pour gagner des droits.

Le féminisme

On parle alors de féministe pour une « personne (homme ou femme) ou un collectif (associations, syndicats, entreprise etc.) qui durant les deux derniers siècles, ont œuvré pour l'égalité des sexes et la défense des droits des femmes. Ce courant politique, social et culturel concerne tous les domaines : l'éducation, les sports, la sexualité, le travail...

Le terme féministe apparaît en français en 1872 avec Alexandre Dumas fils qui écrivait dans *L'homme-femme* : « Les féministes, passez-moi ce néologisme, disent : tout le mal vient de ce qu'on ne veut pas reconnaître que la femme est l'égale de l'homme, qu'il faut lui donner la même éducation et les mêmes droits qu'à l'homme ». Il devient ensuite usuel.

Le féminisme a une dimension collective se présentant sous différentes formes : associatives, groupes de femmes, groupes mixtes... En dehors du récent Ministère des droits des femmes, qui ne s'annonce pas comme féministe, il n'existe pas d'institutions officielles féministes comparables par exemple à des syndicats professionnels (d'après le *Guide des sources de l'histoire du féminisme*, PUR, 2006).

Un suffrage « universel » toujours masculin

L'instauration de la III^e République rend criante la contradiction entre les fondements théoriques du régime et l'exclusion des femmes de la citoyenneté. Que « l'universel » soit uniquement masculin ne trouble pourtant pas les consciences des hommes politiques (même les anarchistes et les socialistes), occupés alors à débattre sur le mode de scrutin.

Le suffragisme reçoit, à l'occasion de la première manifestation féministe de la jeune République, organisée par Léon Richer en 1872, le précieux soutien de Victor Hugo : « Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est là un état violent, il faut qu'il cesse ». Le mot « suffragiste » désigne les militantes modérées des droits civiques des femmes ; « suffragette » désigne les radicales qui ont recours à des actions d'éclat. Leurs détracteurs les comparent dans les années 1900 à leurs consœurs anglaises, bien plus virulentes en fait que les Françaises.

Il faut attendre le début du XX^e siècle, avec des femmes telles Hubertine Auclert (1848-1914) et Madeleine Pelletier (1874-1939), puis les nombreuses organisations suffragistes de l'entre-deux-guerres, pour que se développe un suffragisme français actif mais modéré dans ses formes.

Le combat pour le droit de vote des femmes, suspendu par la guerre, paraît pour beaucoup inéluctable : d'une part, les féministes espèrent que le civisme des femmes sera enfin reconnu et, d'autre part, le retard français en la matière s'accroît (droit de vote accordé aux Russes en 1917, aux Anglaises de plus de 30 ans en 1918, aux Allemandes en 1919, aux Luxembourgeoises en 1919, aux Américaines en 1920, puis aux Turques en 1930 et aux Espagnoles en 1931...). Retard humiliant que relèvent avec ironie de nombreuses associations de l'entre-deux-guerres en critiquant le sort que la France victorieuse réserve à ses filles tant louangées...

En mai 1919, un projet de loi accordant aux femmes le droit de voter et

d'être éligibles obtient la majorité à la Chambre des députés, mais il est bloqué en 1922 au Sénat, entre du conservatisme dans tous les domaines, et enterré bientôt par la guerre qui consolide, plus qu'elle ne bouleverse, les rôles sexuels.

En 1936, Léon Blum, au féminisme proclamé, permet à trois femmes de se glisser dans son gouvernement. C'est pourtant le comble de l'absurdité puisque deux sont mineures civiles car mariées et toutes trois sont inéligibles et non électrices : Suzanne Lacore, socialiste, est nommée sous-secrétaire d'État à la protection de l'enfance, Cécile Brunschvicg, radicale, à l'éducation nationale, ces deux postes étant conformes aux « vocations féminines » ; enfin, la scientifique Irène Joliot-Curie (1897-1956), proche du parti communiste, reçoit le sous-secrétariat d'État à la recherche scientifique.

Compensation très importante à l'échec suffragiste, la réforme partielle du Code civil émancipe en 1938 les femmes mariées en leur accordant la pleine capacité de droit (art. 215).

L'accès des femmes à la citoyenneté

Les républicains, pas plus que les socialistes et les radicaux, ne font confiance aux femmes jusqu'en 1944. Pourquoi ? Certes les arguments que l'on avance habituellement ont joué leur rôle, notamment la crainte d'une réaction antirépublicaine, à cause de l'influence de l'Église catholique sur les femmes. Il faut souligner d'abord le rôle conservateur de la guerre qui sépare radicalement les sexes et pousse à un retour à l'ordre politique, moral et familial. Se souvenir ensuite que le mouvement suffragiste se recompose entre les deux guerres et se développe sur toute l'échelle politique. Lorsque le pape fait une déclaration favorable au vote des femmes en 1919, le ralliement des catholiques alarme les radicaux anticléricaux, majoritaires au Sénat. Les femmes sont largement soupçonnées d'être influencées par leurs prêtres, à gauche comme à droite. Rappelons enfin que l'entre-deux-guerres est une période d'obsession démographique,

où les pouvoirs publics mettent en place une politique familialiste et nataliste faite de répression de l'avortement et d'interdiction de la contraception. Parallèlement, incitations financières et honorifiques entourent les mères prolifiques.

Vingt-six ans après les suffragettes anglaises, les Françaises obtiennent, par l'ordonnance du 21 avril 1944 du Gouvernement provisoire, le droit de vote et d'éligibilité. Elle est signée par de Gaulle, après le vote de l'amendement par l'Assemblée consultative d'Alger par 51 voix pour et 16 contre. Des facteurs objectifs, participation active des femmes dans la Résistance, bouleversements sociaux de la Libération, réaction contre le régime misogyne de Vichy, ont fait plus pour cette avancée que toutes les manifestations de l'entre-deux-guerres.

Il s'agit cependant de l'aboutissement d'un long processus qui conduit la femme à devenir un sujet politique juridiquement autonome. Les réactions des Français à l'acquisition de la citoyenneté par les Françaises sont mitigées. Associations, partis et églises encadrent les premiers votes des femmes. Une véritable pédagogie du suffrage leur est appliquée, accompagnée d'une injonction au civisme. On attend des femmes une régénération de la vie politique et une contribution par leurs qualités spécifiques après la Libération (le domaine de la maternité est à l'honneur dans un contexte nataliste, chez les communistes comme chez les catholiques). Les premières élections montrent que l'enjeu n'est pas négligeable : les femmes votent pour la première fois lors des élections municipales du 29 avril 1945, près de 10 000 conseillères municipales sont alors élues. Le 21 octobre 1945, elles prennent part à l'élection des députés à l'Assemblée générale constituante où 5,6% sont élues. Seulement 3,6% des sénateurs élus sont des femmes. La plupart sont issues de la Résistance et parfois veuves d'un résistant. Ce sont les communistes qui ont le plus d'élues, suivis par le MRP, puis par la SFIO.

Dans les Côtes-du-Nord, les élections municipales du 29 avril 1945 donnent l'occasion aux premières femmes d'être

élues, comme Cécile Jégot à Saint-Brieuc. Aux élections législatives, les Côtes-du-Nord élisent deux femmes sur huit : Marie-Madeleine Dienesch (1914-1998) du MRP (http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=2508 ; http://fr.wikipedia.org/wiki/Marie-Madeleine_Dienesch) est la première femme élue députée du département. Elle appartient aux 33 femmes élues députées, lors de l'élection de la Première Assemblée nationale constituante, le 21 octobre 1945, puis des 30 femmes élues députées, lors de l'élection de la Seconde Assemblée nationale constituante, le 2 juin 1946. Elle est rejointe par Hélène Lejeune du parti communiste (1917-2006) (http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=7593), parmi les 35 élues députées lors de l'élection du 10 novembre 1946 à l'Assemblée nationale durant la première législature de la Quatrième République. Marie-Madeleine Dienesch est ensuite la seule députée des Côtes-du-Nord de toutes les autres législatures de la Quatrième et de la Cinquième République jusqu'en 1981 (des 8 à 24 femmes élues selon les législatures). De 1981 à 1987, le département n'a aucune députée avant l'élection de Danielle Bousquet en 1997 jusqu'en 2012. Elle est rejointe par Marie-Renée Oget en 2002, réélue en 2007 jusqu'en 2012 et par Corinne Erhel en 2007 et réélue en 2012. Cette dernière compte, avec Viviane Le Dissez et Annie Le Houérou, parmi les 155 femmes élues à l'Assemblée nationale en 2012.

Le droit de vote, et pourtant...

L'importance de cet acquis pour la démocratie et pour les femmes est incontestable mais il faut reconnaître que le suffrage devenu universel ne bouleverse ni le paysage politique français ni la vie des femmes qui en font usage. Électrices dont les candidats et les élus doivent tenir compte, les femmes, éligibles, n'accèdent pas pour autant au pouvoir politique. Deux chiffres suffisent à dénoncer cette mise à l'écart : en 1946, l'Assemblée nationale compte 6% de députées, en juin

1997, 10,9%. En 2012, ce taux est passé à 26,9%. La stagnation de la présence des femmes dans les instances du pouvoir politique, alors qu'elles ont investi tous les domaines du savoir et du travail, oblige à s'interroger sur la relation entre représentation sexuée et pouvoir politique.

En 1946, sur tout le territoire national, de la métropole ou des colonies, malgré le préambule de la nouvelle constitution qui proclame l'égalité des sexes, les femmes restent des mineures civiles, soumises à un code inégalitaire et dépendant de leur époux, chef de famille qui a des pouvoirs considérables sur la personne et les biens de sa femme et de ses enfants. Ce n'est que dans les années 1960-1970 qu'une véritable « révolution juridique » fait entrer l'égalité civile des hommes et des femmes dans le droit.

Les caricatures de presse sont une bonne jauge du chemin parcouru comme des étapes qui restent à franchir. Les caricatures du *Canard enchaîné* à l'échelle nationale comme celle du *Canard de Nantes à Brest* vont de la bienveillance amusée à la satire féroce : les électrices sont croquées sous la forme de bigotes, religieuses, ménagères bornées ou jeunes filles galantes ; l'isoloir est comparé à une cabine d'essayage de vêtements féminins... autant de représentations de l'incompétence politique des femmes. On retrouve aussi cette tentation dans les caricatures de Jean Leroux sur Danielle Bousquet. Pour autant, il faut remarquer que l'humour ne porte plus désormais sur la question de la compétence mais sur la féminité...

Les femmes et les guerres

Traditionnellement, la guerre est l'affaire des hommes, mais elle concerne tous les habitants d'un pays, quel que soient leur sexe ou leur âge. Elle prend, au XX^e siècle, une nouvelle dimension avec la mobilisation de l'arrière et les exactions sur les populations civiles.

Les femmes sur tous les fronts

De la mère ou la veuve éplorée des monuments aux morts aux ouvrières exerçant fièrement des travaux « d'hommes » dans les usines, en passant par la figure de l'infirmière, encensée par les artistes de guerre, l'image des femmes dans la guerre est multiple et ambivalente. Victimes de la guerre, les femmes l'ont été sur bien des plans mais elles n'ont pas fait que subir ces conflits, elles y ont bien souvent participé, soutenant l'effort de guerre, sur tous les fronts. Dès la mobilisation des hommes en août 1914, les féministes se déclarent prêtes à remplir leurs devoirs sacrés de défense de la patrie. Certes, quelques féministes, très minoritaires, défendent jusqu'à la déclaration de guerre la « grève des ventres » (c'est-à-dire le refus d'enfanter pour « faire de la chair à canon ») mais dans l'ensemble, la trêve décrétée par les partis et les syndicats se double de l'union sacrée entre les sexes au service de la défense nationale. Le 7 août 1914, le président du Conseil René Viviani lance, en direction des Françaises, un appel au ton martial pour qu'elles suppléent les hommes, pères, maris et frères, dans les exploitations agricoles.

La mobilisation sociale

En 1914, avec le service militaire obligatoire pour tous les hommes, la France a constitué une armée de masse dont les femmes sont radicalement exclues. Le départ des soldats provoque au sein des familles des situations financières dramatiques ; l'État adopte une politique d'assistance avec une allocation faible pour les femmes de mobilisés. Mais avec la prolongation de la guerre, il faut se résoudre à favoriser l'emploi des femmes dans les établissements industriels et à les accepter peu à peu dans la zone des armées, en particulier comme infirmières. Les « anges blancs », tel est le surnom des infirmières et aides-soignantes qui pansent les blessures et réconfortent les poilus. Elles sont aussi directrices d'hôpitaux et ambulancières. Environ cent mille Françaises sont ainsi occupées au service de santé militaire pour libérer des infirmiers pour le combat. Les infirmières militaires, dont le statut date de 1909, passent de quelques centaines en 1914 à trente mille en 1918. À partir de 1915, elles sont les seules à avoir accès à la zone des armées. Toutes les autres, bénévoles au sein des trois sociétés de la Croix-Rouge, acquièrent souvent un diplôme après une formation très succincte. Puis, face aux besoins gigantesques, au printemps 1917, le ministère de la Guerre autorise finalement l'admission de volontaires de la Croix-Rouge dans la zone de guerre. Cette autorisation ne va pas de soi, et au lendemain du conflit, les infirmières sont renvoyées massivement dans leur foyer.

Après l'armistice, l'armée ordonne de cesser tout recrutement féminin, de remplacer les employées par des soldats et de ne conserver qu'une poignée de « dames dactylographes ». Cantinières et marraines de guerre œuvrent également dans des activités traditionnellement féminines, ainsi que dans la tenue d'ouvriers où viennent s'abriter et se nourrir les sans-logis, victimes des bombardements ou des exodes. Ces activités touchent une certaine catégorie de femmes, issues des classes supérieures et moyennes, qui connaissent alors un bouleversement de leurs habitudes

sociales et vestimentaires.

L'enseignement primaire souffre de la mobilisation de la moitié des instituteurs. Les préjugés et les habitudes donnaient les classes de garçons et celles des niveaux supérieurs aux hommes. Les institutrices vont les remplacer mais aussi, dans les villages désertés par les conseillers municipaux, se charger des tâches administratives, s'inscrivant ainsi dans la vie municipale alors que la loi les exclut en tant que femmes. Le remplacement sera plus difficile dans le secondaire, faute de candidates munies des diplômes nécessaires. Toutefois, la guerre permet aux femmes d'enseigner dans toutes les matières, à l'exception de l'histoire et de la philosophie.

Au moment de la déclaration de guerre, en septembre 1939, les façons anciennes de mobiliser dominent à nouveau. Toutes les composantes de la société sont à nouveau touchées, en premier lieu la cellule familiale. Dans le courant de l'automne 1939, vingt-huit mille femmes se portent volontaires pour l'armée et l'industrie, candidatures qui embarrassent les bureaux de recrutement. Puis entre janvier et juin 1940, la défense nationale se dote d'unités militaires féminines dans les formations d'ambulances, de secouristes et de transports. Grâce au statut des « auxiliaires féminines des formations militaires », l'armée peut recruter des femmes dans pratiquement toutes les unités : train, infanterie, cavalerie, chars de combat, en leur faisant souscrire un engagement rémunéré pour la durée de la guerre.

À l'été 1945, l'armée française dénombre, selon l'estimation la plus haute, moins de vingt mille engagées dans les auxiliaires féminines de l'Armée de terre (les AFAT) alors qu'elle compte plus de six cent mille hommes.

La mobilisation économique

Dans les campagnes, dès août 1914 au moment des moissons, il incombe aux femmes de suppléer l'absence des hommes mobilisés. Un million et demi de travailleurs (sur 5,2 millions) sont appelés au front, chiffre qui croît avec les années de conflit : en 1918, 60 % des agriculteurs sont au combat. La division sexuelle du travail vole alors en éclats, les paysannes effectuant labours et autres travaux de force jusque-là réservés aux hommes. Elles sont contraintes de sortir de leurs tâches habituelles, obligées de prendre des décisions, même si par courrier leurs maris essaient de les conseiller. Les mesures adoptées par le gouvernement, comme la création d'un Office de la terre et le recours aux prisonniers de guerre, sont insuffisantes. La réquisition des animaux alourdit et complique la tâche des femmes. La situation des paysannes est assez variable selon la taille des exploitations et la région : dans les exploitations les plus aisées, les femmes comprennent l'intérêt de la mécanisation et commencent à s'y engager. Mais pour les femmes des fermes modestes, le travail des champs est synonyme de désarroi, de surmenage, d'accidents et de solitude.

La morale villageoise et familiale limite la prise de responsabilité et la liberté des femmes ; on lui préfère une autorité patriarcale déléguée à des hommes trop jeunes (des fils) ou trop vieux (des pères) pour être au combat.

Les guerres du XX^e siècle étant des guerres « modernes », elles nécessitent la marche forcée de secteurs qui demeuraient des secteurs masculins, tels la métallurgie et l'armement. Dans ce contexte, le recours à la main-d'œuvre féminine est requis, ce qui soulève des réticences. En 1914, on rappelle 500 000 ouvriers mobilisés et on importe de la main-d'œuvre coloniale, avant de se résoudre à faire appel aux femmes. La guerre conduit, de fait, à une modification quantitative plus que qualitative. La mobilisation des Françaises au service de la défense nationale est cependant tardive, lente et reste limitée en dehors du monde des campagnes

et des infirmières sur le front. Dans les usines de guerre, pendant le premier conflit mondial, les « munitionnettes » représentent le dernier recours, après l'embauche de civils, de réformés ou de « coloniaux ». Elles constituent, à la fin de l'année 1917, un quart de la main-d'œuvre, un tiers en région parisienne. Les ouvrières s'adaptent aux travaux les plus divers et exécutent la plupart des opérations. Le travail est intensif et dangereux et les accidents sont nombreux, mais il est mieux payé que les métiers féminins traditionnels de la couture et de l'habillement.

Enfin, la guerre amplifie la féminisation, déjà bien entamée, du secteur des employées, que ce soit dans le commerce ou dans les administrations : les 18 000 mobilisés des PTT sont remplacés par des femmes, factrices, receveuses... L'opposition des syndicats ne parvient pas à freiner la féminisation dans les transports.

L'influence des guerres sur le travail des femmes : une émancipation ?

La guerre a longtemps été considérée comme une véritable rupture avec l'entrée des femmes dans l'industrie et les bureaux. L'histoire des femmes a permis de relativiser cette rupture. Certes, il y a bien eu transfert d'une partie de la main-d'œuvre féminine des secteurs traditionnels (textile, domesticité) vers les secteurs de production liés à la guerre (métallurgie, chimie). L'augmentation de l'emploi s'est opérée dans un premier temps pour les jeunes filles, puis pour les femmes mariées et les mères. Partout les femmes ont remplacé les hommes dans les transports et dans l'administration (postes, enseignement, ministères, hôpitaux, prisons...).

Mais dès la fin de la guerre, en 1918, les femmes ont été démobilisées de la plupart des secteurs, notamment des usines de guerre, à l'exception des veuves (500 000 sur 600 000 femmes employées dans l'armement).

Des changements certes, mais limités...

La guerre a-t-elle été pour autant une parenthèse dans la longue histoire du travail des femmes ? La guerre a été en fait dans ce domaine un accélérateur du travail salarié des femmes dans l'industrie et dans certains bureaux. Les dirigeants politiques ont vite perçu l'enjeu national et social du travail des femmes et ont mis en place de nouvelles mesures pour la protection de la maternité : des équipements spécifiques ont été encouragés (crèches et chambres d'allaitement). La guerre suspend les lois sociales, détériore les conditions de travail et de vie, et livre les ouvrières (surtout celles de l'armement) à un travail intensif et dangereux. Pour les paysannes, la guerre n'est pas synonyme d'émancipation mais de surmenage, de solitude, et souvent de deuil.

Pour autant, le travail a incontestablement constitué pour de nombreuses femmes une expérience de liberté : certaines ont été conduites à exercer des fonctions de responsabilité, notamment dans l'administration, mais surtout la guerre a provoqué un brouillage des identités masculines et féminines. D'où les discours de l'époque sur le caractère temporaire de la situation qui voit des femmes accomplir des « métiers d'hommes ».

L'entre-deux-guerres voit de fait les femmes conforter leur place dans l'industrie. Elles sont partie prenante du processus de taylorisation et de mécanisation, les industriels ayant découvert les qualités dites « féminines », précieuses pour la nouvelle production en série. Ils en profitent pour imposer une rémunération à la pièce et tout un système de primes qui se soldent par une accélération des cadences dans le but de maximiser les rendements. En France, les salaires féminins sont inférieurs d'environ un quart à ceux des hommes et, malgré les politiques natalistes du gouvernement, les ouvrières ont choisi entre maternité et emploi : 40 % d'entre elles n'ont pas d'enfant. Leur mobilité est grande, dans la région parisienne surtout, mais en province également ; de nombreuses réfugiées

y trouvent un emploi mais vivent très durement.

La guerre a donc plutôt tendance à fortifier la pensée sociale courante d'avant 1914 : la travailleuse est un être intrinsèquement faible et la femme une mère avant tout.

Transgressions féminines et violences faites aux femmes

Parallèlement à ce début de bouleversement des rôles traditionnels se dessinent plus nettement les enjeux moraux et patriotiques liés au sexe et à ses frustrations, et surtout à leurs effets sur la population en guerre. La longueur des deux conflits contraint l'État à prendre en charge la gestion de la séparation des hommes et des femmes. Puisque la société doit être entièrement tournée vers l'effort de guerre, il faut impérativement rassurer les combattants sur la fidélité de leurs femmes, la tenue de leurs filles ou de leurs sœurs. L'image de l'arrière doit correspondre au sacrifice des hommes au front, dans la description de leur quotidien et de leur souffrance. Tout en s'appuyant sur une loi déjà ancienne qui interdit depuis 1882 l'exposition d'images obscènes, les autorités sont surtout préoccupées par la moralité des couples séparés par la guerre. Dès août 1914, sont interdites à la fois l'évocation des hypothétiques amants des épouses de soldats, ainsi que l'éventuelle débauche à proximité de la zone des armées. Coexistent pourtant, tout au long de la guerre, quantité d'images, de chansons, de cartes postales à forte connotation sexuelle et une censure traquant les allusions à l'infidélité des femmes.

Les femmes convaincues de relations sexuelles avec les soldats en cantonnement, particulièrement dans les zones occupées du Nord et de l'Est, sont quant à elles évacuées à l'arrière. Ainsi, dès la Première Guerre mondiale, le corps des femmes en temps de guerre est partie prenante du corps de la Nation, surprenante assimilation entre le public et le privé.

L'occupation de dix départements français pendant la Première Guerre mondiale met les populations au contact des troupes ennemies. Les exactions n'épargnent pas les femmes : certaines sont arrêtées, déportées, d'autres sont prostituées. Le gouvernement français adresse aux gouvernements des pays neutres en 1916 un rapport dénonçant les comportements allemands, contraires aux conventions de La Haye. Le premier conflit mondial n'échappe pas aux viols de guerre, souvent collectifs. Le corps des femmes est considéré par les vainqueurs du moment comme leur butin, pratique qui relève de la culture de guerre. Les femmes victimes se taisent, par honte, mais ces viols deviennent criants lorsqu'ils sont suivis d'une grossesse. L'indulgence est de mise, dans un premier temps en 1915-1916, lors des procès pour infanticides. Puis la durée du conflit et la saignée démographique qu'il produit conduisent peu à peu à préférer la vie à la mort, et les femmes enceintes de viol doivent garder « l'enfant de la honte ».

La guerre touche aussi les femmes par la douleur de l'absence et/ou de la perte des êtres aimés : la Grande Guerre laisse derrière elle 600 000 veuves, des mères sans fils et des fiancées sans époux, beaucoup restent célibataires.

Les femmes et Vichy

L'État français, régime du maréchal Pétain, définit une orientation politique, la Révolution nationale, dans laquelle les femmes occupent une place centrale par leur rôle de diffusion des valeurs du nouveau régime. Parmi les thèmes de prédilection des idéologues qui justifient la défaite de la France : la décadence de la société par sa féminisation. Elle s'est exprimée, selon eux, par une trop grande liberté des femmes (visible dans leur comportement vestimentaire), par un brouillage des rôles dont le travail des femmes est le principal responsable, par une perte des valeurs, par un éloignement du foyer et de l'Église. Le destin des femmes, toujours selon l'État français, est la maternité et la transmission de la morale. Elles ont donc failli à leur

devoir en voulant usurper les fonctions masculines, et en privant la nation de ses enfants par une baisse notable de la natalité. Bref, les femmes sont responsables de la défaite de la France, la famille doit devenir le pivot de la société et la natalité doit sortir de la sphère privée pour devenir une question politique.

Les discours pétainistes traitent à profusion des femmes et de la famille, dessinant une nature féminine éternelle faite de renoncement, d'oubli de soi et de soumission. Le redressement passe par le retour à un passé mythique : la figure féminine se confond avec celle de la paysanne. La campagne est glorifiée tandis que le monde urbain, dépravé, est disqualifié. La paysanne fait plus d'enfants et ancre l'homme à la terre tandis que l'ouvrière et la midinette délaissent le foyer, dépourvu d'enfants par l'avortement, et sont incapables de retenir l'homme. La femme, en tant qu'individu, disparaît, pour laisser la place à la mère, sublimée. L'éternel féminin est fait de douceur, d'amour, de charité, de total dévouement à la famille, qui vit dans un foyer de paix et de bonheur. Pour atteindre cette vocation naturelle qui est en même temps un devoir, la femme doit faire des enfants. Ainsi la politique de Vichy va s'appuyer sur le Code de la famille promulgué sous la III^e République, en juillet 1939, mais en y ajoutant des mesures formatrices, des mesures incitatives, telle la fête des Mères, devenue fête officielle le 25 mai 1941, et des mesures coercitives concernant la contraception et l'avortement.

La fête des mères, peu célébrée depuis sa création en 1926, devient une fête officielle le 25 mai 1941 : Pétain institue définitivement « la journée nationale des mères ». Les enseignant(e)s sont mobilisé(e)s pour encadrer les enfants dans cet hommage. Mais la fête des mères dépasse la sphère du privé, elle s'étend à la Nation qui exprime sa reconnaissance aux mères et en profite pour rappeler le sens du devoir maternel par la bouche de Pétain. C'est Vincent Auriol, le 24 mai 1950, qui signe un texte de loi instituant la fête des mères.

Les femmes combattantes

Si la Première Guerre mondiale voit peu d'initiatives de ce genre, un constat s'impose : la Résistance n'est pas seulement une affaire d'hommes, même si la participation des femmes a été longtemps occultée à l'exception de quelques grandes figures élevées au rang d'héroïnes ou de martyrs (Lucie Aubrac, Danielle Casanova, Bertie Albrecht, Marie-Madeleine Fourcade). L'historiographie s'est considérablement renouvelée sur ce sujet comme en témoigne, à l'échelle de notre département, *Les Cahiers de la Résistance populaire, Des femmes dans la Résistance*, mars 1996, n°3/4.

La quotidienneté de la Résistance est faite de la participation active des femmes, d'abord dans les tâches ordinaires et familières d'entretien, de nourriture et de soins. La Résistance, c'est d'abord résister au quotidien contre les pénuries : les femmes ont surtout caché, nourri, approvisionné, hébergé, dactylographié, bref assuré la logistique de la Résistance.

Certaines femmes, proches du PCF, organisent des distributions de tracts et même des manifestations dans les queues devant les magasins (239 entre novembre 1941 et mars 1942). D'autres ont servi d'agents de liaison et de « boîtes aux lettres », convoyeuses, passeuses. Plus rarement, elles portent les armes ou dirigent un réseau. Quelques-unes vont jusqu'à fabriquer des explosifs ; certaines sont intégrées dans les corps d'armée (sections féminines), et pas seulement comme infirmières, assistantes sociales ou secrétaires, mais comme combattantes.

Le rôle des résistantes est resté longtemps sous-estimé, et il est vrai que par leur silence et leur réserve modeste, elles ont contribué à l'effacement de leurs actions des mémoires et de l'Histoire. À la Libération, c'est leur fonction maternelle et le rôle traditionnel d'épouse et de mère qui sont valorisés dans la reconstruction de la nation.

La présence féminine dans les armées de la France combattante a bien sûr son pendant du côté de la collaboration : sans que les femmes y aient

porté les armes, on en retrouve au sein des formations paramilitaires comme la Milice ou la Légion des volontaires français contre le bolchevisme (LVF). Elles y sont assistantes sociales, infirmières, sténodactylos ou traductrices. Au sein des partis collaborationnistes, la proportion de femmes est de 10 à 20 %, un taux de féminisation du même ordre que dans celui de la Résistance.

Quelle Libération pour les femmes ?

La Libération n'a pas les mêmes conséquences pour les uns et pour les autres : elle n'est pas synonyme de « libération des femmes », dans le sens où, exception faite du suffrage universel, elle ne conduit pas à une modification des rôles. En effet, y compris dans les discours du général de Gaulle, l'association entre virilité et redressement national est constante. Cette hégémonie du masculin est très présente dans toutes les représentations figurées de l'époque : affiches, films, photographies. Le recouvrement de la souveraineté et le rétablissement de la République se sont faits – entre autres – par l'épuration (épuration extralégale dite sauvage, épuration politique et épuration économique). Dès la Libération, 454 exécutions extrajudiciaires sur 2 150 recensées concernent des femmes accusées de collaboration, pour des relations intimes avec l'occupant ou pour appartenance à la Milice ou à la Gestapo. À l'échelle nationale, les femmes fournissent 25 % des personnes déferées devant les tribunaux spéciaux (chambres civiques et cours de justice) qui mènent l'épuration civile, alors qu'en temps ordinaire elles forment environ 10 % des personnes condamnées. Au 1^{er} janvier 1946, 21 % des détenus pour collaboration sont des femmes, 6 091 détenues sont dans des prisons ou camps réservés aux femmes, condamnées aux travaux forcés et à la dégradation nationale. En 1952, elles sont encore 478.

Une épuration sexuée ?

Les femmes ont donc représenté une part notable de la population épurée et ont subi des violences et une répression spécifique. Les tontes relèvent de l'épuration dite sauvage. Elles se déroulent en deux phases : la première débute dès mars 1944 et annonce la proche Libération. La géographie des tontes se calcule ensuite sur la marche de la Libération : la seconde vague débute en mai-juin 1945, avec le retour des prisonniers, des membres du STO et la découverte des camps de concentration qui ranime la colère. Cette punition touche des milliers de femmes (20 000 environ, et une cinquantaine d'hommes), dans l'ensemble du pays, mais est plus fréquente en ville et dans les territoires occupés depuis le début du conflit. Elles sont accusées de « collaboration horizontale », « collaboration intime », ou « collaboration sentimentale » ou d'autres formes de collaboration, tel le marché noir. Il s'agit d'un phénomène de masse dans la quasi-totalité des départements, même s'il n'y a pas eu d'appel national, pas de texte officiel, pas de politique publique déclarée des tontes. L'analyse de textes, d'articles de presse, et de photographies montre un défoulement collectif (présence des femmes et d'enfants dans la foule), des vengeances personnelles, une certaine façon de continuer la guerre contre les Allemands. La femme est la plupart du temps arrêtée, désignée coupable par la rumeur ou la dénonciation. Puis elle est tondu(e) en extérieur sous les yeux de la communauté, humiliée publiquement, déshabillée partiellement ou totalement, avec souvent un marquage sur le crâne ou le front. Une « promenade » dans la ville achève ce sinistre « carnaval moche » comme en témoigne des photographies de la collection Roger Huguen (69 J). La tondu(e) est ensuite emprisonnée, ou chassée des lieux ou reconduite chez elle. Il s'agit bien d'un châtement corporel et sexué, avec une superposition du privé et du public, et une appropriation par la Nation du corps des femmes. Il s'agit bien d'une violence sexuelle qui veut atteindre la féminité par son attribut le plus symbolique, la chevelure.

Dans son étude sur les femmes tondues à la Libération, Fabrice Virgili, dans *La France virile: des femmes tondues à la Libération* (Paris, Payot, 2000), classe le département des Côtes-d'Armor parmi les trois où le phénomène a connu le plus d'ampleur (avec l'Oise et l'Indre). Très vite, les FFI s'inquiètent des dérives auxquelles on aboutit mais, dans les jours qui suivent la Libération, peu de voix s'élèvent pour condamner les tontes (voir Luc Capdevila, *L'Imaginaire social de la libération en Bretagne : contribution à une histoire des représentations mentales*, Université Rennes 2, 1997).

Dans tous les domaines, la guerre retarde des évolutions et en rend d'autres possibles. Elle redonne vie aux mythes virils et au thème de la complémentarité des sexes: les hommes sont faits pour combattre et produire, les femmes pour enfanter et mater. S'il faut choisir entre les thèses de guerre émancipatrice ou conservatrice, les temps de paix et de prospérité paraissent bien plus favorables aux mutations des relations entre les sexes.

Dossier historique réalisé d'après *Pas d'Histoire sans elles. Femmes de l'Oise (1789 -1945)*, Caroline Rimbault-Minot, Service éducatif des Archives départementales de l'Oise, «Documents des Archives de l'Oise», n° 22, 2010.

Chronologies thématiques

Histoire du corps des femmes (maternité, avortement...)

- 1893**: loi sur l'assistance médicale gratuite aux femmes pauvres.
- 1904**: la loi permet aux femmes d'accoucher anonymement.
- 1909**: loi Engerand instituant un congé non obligatoire (un mois avant l'accouchement et un mois après). Le contrat de travail de la femme ne peut être rompu durant le congé.
- 1909**: fin du délit de port du pantalon si la femme tient à la main un guidon de bicyclette ou les rênes d'un cheval.
- 1910**: congé de maternité de deux mois à plein traitement pour les institutrices (et employées des PTT en 1911).
- 1913**: loi Strauss, repos facultatif de quatre semaines avant l'accouchement et repos obligatoire de quatre semaines après la naissance avec indemnités.
- 1914**: création de l'Office central d'assistance maternelle et infantile.
- 1917**: allocation aux femmes enceintes travaillant hors du foyer.
- 1920**: loi contre l'avortement et la contraception.
- 1923**: l'avortement devient un délit, relevant de la correctionnelle.
- 1930**: création de l'assurance maternité.
- 1941**: officialisation de la fête des mères.
- 1941**: l'avortement est déclaré «acte contre le peuple français et l'unité nationale».
- 1942**: l'avortement est déclaré «crime contre la sûreté de l'État», passible de peine de mort.
- 1945**: loi instituant le congé de maternité obligatoire et indemnisé à 50%.
- 1946**: loi Marthe Richard, abolition de la prostitution réglementée en France, fermeture des maisons closes.
- 1955**: l'avortement thérapeutique est autorisé.
- 1967**: la loi Neuwirth autorise la contraception (les décrets d'application sortiront en 1971 après quatre ans d'attente)

- 1974**: loi Veil autorisant la contraception, y compris aux mineures. Celle-ci est désormais remboursée.
- 1975**: loi Veil sur l'avortement. La loi Veil autorise l'IVG (interruption volontaire de grossesses) pour une période probatoire de 5 ans. Loi définitivement votée en 1979. 1982, loi sur le remboursement par la sécurité sociale.
- 1975**: l'adultère n'est plus considéré comme un délit.
- 1980**: loi sur le viol désormais considéré comme un crime.
- 1982**: dépénalisation de l'homosexualité. La majorité sexuelle passe de 18 à 15 ans.
- 1990**: autorisation de l'utilisation du RU 486, technique médicamenteuse de l'IVG. La Cour de cassation reconnaît le viol entre époux.
- 1992**: première loi relative au harcèlement sexuel au travail.
- 2001**: en cas d'accouchement sous X, il est prévu de consigner «sous pli fermé» des informations concernant la mère.

Droits civils des femmes

- 1792**: instauration du divorce
- 1804**: Code civil (dit Code Napoléon). La femme mariée, mineure, dépend de son mari, chef de famille.
- 1816**: abrogation du divorce.
- 1881**: les femmes mariées peuvent ouvrir un livret de caisse d'épargne sans autorisation de leur mari.
- 1884**: rétablissement du divorce (loi Naquet), excluant le consentement mutuel.
- 1895**: pétition féministe en faveur de la recherche de paternité.
- 1897**: les femmes peuvent être témoins dans les actes d'état civil et les actes notariés.
- 1911**: loi supprimant la peine de mort pour infanticide.
- 1912**: loi instituant la recherche en paternité des enfants naturels.
- 1915**: les femmes peuvent exercer la puissance paternelle en l'absence du mari et pour la durée du conflit.
- 1927**: la femme peut avoir une nationalité différente de celle de son mari.

- 1932**: généralisation des allocations familiales (sauf dans l'agriculture où il faut attendre 1936).
- 1938**: réforme des régimes matrimoniaux: suppression de l'incapacité juridique de la femme, l'époux conserve le droit d'imposer le lieu de la résidence et d'autoriser ou non l'exercice d'une profession par sa femme. Il garde l'autorité paternelle sur ses enfants.
- 1939**: le Code de la famille (modifié en 1940) prévoit une allocation pour la mère au foyer.
- 1941**: réglementation du divorce, restriction des cas admis.
- 1965**: réforme des régimes matrimoniaux. La femme peut exercer une activité professionnelle et ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son mari.
- 1970**: remplacement de l'autorité paternelle par l'«autorité parentale». La notion de chef de famille est supprimée, les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille.
- 1975**: divorce par consentement mutuel.
- 1985**: le congé d'éducation parentale est ouvert à l'un ou l'autre des parents salariés. Loi relative à l'égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants.
- 1987**: loi instituant l'autorité parentale conjointe pour les enfants naturels ou de parents divorcés.
- 1999**: création du PACS (Pacte Civil de Solidarité).

Histoire de l'enseignement de femmes

- 1801**: Sylvain Maréchal, projet de loi portant défense d'apprendre à lire aux filles.
- 1836**: création (non obligatoire) d'écoles primaires de filles.
- 1838**: première école normale d'institutrices.
- 1850**: loi Falloux sur la liberté de l'enseignement. Ouverture obligatoire d'écoles primaires de filles dans les communes de plus de 800 habitants.
- 1861**: Julie Daubié, première femme bachelière de France, reçue à Lyon à l'âge de 37 ans, fait scandale.
- 1867**: loi Victor Duruy sur l'enseignement

féminin.

- 1868:** admission des femmes dans les facultés.
- 1879:** loi Paul Bert qui crée une école normale de filles par département.
- 1880:** création des écoles normales d'institutrices.
- 1880:** la loi Camille Sée crée les lycées féminins.
- 1881:** création de l'École normale supérieure de Sèvres formant les professeurs femmes de l'enseignement secondaire féminin. Les Lois Jules Ferry : enseignement primaire obligatoire, public et laïc, ouvert aux filles comme aux garçons.
- 1900:** droit pour les femmes de s'inscrire à l'École des Beaux-arts.
- 1907:** ouverture de la première école d'infirmières à la Salpêtrière.
- 1919:** création du baccalauréat féminin.
- 1924:** les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques pour les garçons et les filles, entraînant l'équivalence entre les baccalauréats masculin et féminin.
- 1925:** création de l'École polytechnique féminine, première école d'ingénieurs réservée aux femmes.
- 1942:** enseignement ménager obligatoire pour les filles.
- 1957:** circulaire sur la construction d'établissements mixtes dans le secondaire.
- 1959:** mise en place progressive de la mixité dans l'enseignement secondaire.
- 1976:** décrets d'application de la loi Haby (1975) généralisant la mixité.

Femmes dans le monde du travail

- 1828:** grève des blanchisseuses de Chaillot.
- 1833:** grève des couturières et lingères de Vouvray.
- 1833:** Flora Tristan, *Pérégrinations d'une paria*.
- À partir de **1857:** diffusion de la machine à coudre Singer.
- 1869:** grève des ovalistes de Lyon (travailleuses de la soie) pour la journée de dix heures.
- 1874:** loi sur le travail interdisant le travail souterrain pour les femmes et le travail de nuit pour les filles mineures de moins de 21 ans.
- 1875:** première femme médecin, Madeleine Brès.

- 1892:** loi sur le travail. L'âge d'embauche est repoussé à 13 ans, la journée de travail est limitée à 10 heures par jour pour les filles de moins de 16 ans, 11 heures pour les filles majeures et les femmes. Le travail de nuit est interdit pour les femmes.
- 1895:** grève de 108 jours des ouvrières en corset de Limoges.
- 1898:** loi sur les conditions des employées de magasins.
- 1898:** droit de vote des femmes dans les tribunaux de commerce.
- 1900:** première femme avocate, Jeanne Chauvin.
- 1904:** journée de travail portée à 10 heures.
- 1907:** loi sur la libre disposition de leur salaire par les femmes mariées. Les femmes sont électrices et éligibles aux conseils des Prud'hommes.
- 1909:** loi instituant un congé de maternité de huit semaines sans rupture du contrat de travail.
- 1920:** les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.
- 1915:** loi sur le salaire minimum du travail à domicile.
- 1917:** grève des couturières de la maison Jenny. Grève des obusières.
- 1920:** une femme peut adhérer à un syndicat sans autorisation du mari.
- 1945:** la notion de « salaire féminin » est supprimée. Le principe « À travail égal, salaire égal » est inscrit dans la législation française.
- 1965:** la femme peut exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari. Interdiction de licencier une femme enceinte et pendant douze semaines après l'accouchement.
- 1972:** loi posant le principe de l'égalité de rémunération pour les travaux de valeur égale.
- 1983:** loi Roudy sur l'égalité professionnelle.
- 1985:** le congé d'éducation parentale est ouvert à l'un ou l'autre des parents salariés.
- 1986:** circulaire légalisant l'emploi du féminin pour les noms de métier.
- 1992:** loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.

Droits politiques des femmes

- 1790:** Condorcet, *Sur l'admission des femmes au droit de cité*.
- 1791:** Olympe de Gouges, *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne*.
- 1848:** proclamation du suffrage déclaré « universel » bien qu'il ne concerne que les hommes.

- 1879:** Hubertine Auclert fait voter le principe de l'égalité des sexes au congrès ouvrier de Marseille.
- 1906:** création du Comité parlementaire des droits des femmes, favorable au vote municipal des femmes.
- 1907:** droit de vote et d'éligibilité aux conseils des Prud'hommes.
- 1914:** manifestations suffragistes, notamment celle du 5 juillet organisée par Séverine (hommage rendu à Condorcet).
- 1914:** appel de Viviani, Président du Conseil, aux femmes.
- 1917:** la commission du suffrage universel se prononce en faveur du suffrage municipal des femmes.
- 1919:** l'Assemblée nationale se prononce en faveur du vote des femmes.
- 1922:** le Sénat vote contre le droit de suffrage aux femmes.
- 1936:** premières femmes nommées sous-secrétaires d'État dans le gouvernement du Front populaire.
- 1944:** l'ordonnance d'Alger, signée par le général de Gaulle, prévoit le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.
- 1944:** Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité.
- 1945:** les femmes votent et sont élues pour la première fois aux élections municipales d'avril, aux élections cantonales de septembre puis en octobre à l'Assemblée constituante.
- 1946:** le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.
- 1947:** Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée ministre.
- 1974:** création d'un secrétariat d'État à la condition féminine.
- 1981:** création d'un ministère des Droits de la femme.
- 1991:** Édith Cresson est la première femme nommée Premier ministre.
- 2000:** loi favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (parité).
- 2012:** ministère des Droits des femmes.

d'après http://www.insec.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/fhparit08i.pdf

Bibliographie

Histoire générale

ARIES Philippe, DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1985-1987, 5 vol.

DUBY Georges, PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991-1992, 5 vol.

FAURE Christine (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF, 1997.

Historiographie

DUBY Georges, PERROT Michelle (dir.), *Femmes et histoire*, Paris, Plon, 1992.

FRAISSE Geneviève, *Les femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, 1998.

PELLEGRIN Nicole (dir.), *Histoires d'historiennes*, Saint-Étienne, Publications de l'université Saint-Étienne, 2006.

PERROT Michelle (dir.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984.

PERROT Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

THEBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes*, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, 1998.

Histoire générale

BARD Christine, *Les femmes dans la société française au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2000.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2003.

DAVIS Nathalie, FARGE Arlette (dir.), *Histoire des femmes (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Plon, 1991.

GODINEAU Dominique, *Les femmes dans la société française, (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 2003.

RIPÀ Yannick, *Les femmes actrices de l'histoire. France, 1789-1945*, Paris, SEDES, 1999.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *Histoire des femmes en France, (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

Guides de sources

BARD Christine, METZ Annie, NEVEU Valérie (dir.), *Guide des sources de l'histoire du féminisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

LEDUC Guyonne (dir.), *Nouvelles sources et nouvelles méthodologies de recherche dans les études sur les femmes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

TILLIER Annick (dir.), *Guide des sources pour l'histoire des femmes*, Paris, BnF, 2004.

Analyse des manuels et programmes d'histoire

EL AMRANI Frédérique, «Par ailleurs, les femmes... ou la place des femmes dans l'histoire enseignée au lycée au début du XXI^e siècle», *Des femmes sans histoire ?*, Paris, Syllepse, 2005, p. 23-36.

GUILLAUME Denise, *Le destin des femmes et l'école*, Manuels d'histoire et société, Paris, L'Harmattan, 1999.

MANG Philippe, *Les manuels d'histoire ont-ils un genre ?*, Paris, CNDP, 1995.

TUDOR Ruth, *Enseigner l'histoire des femmes au XX^e siècle: la pratique en salle de classe*, Bruxelles, Conseil de l'Europe, 2000.

WIEVIORK Annette, *Quelle place pour les femmes dans l'histoire enseignée ?*, Paris, Avis et rapport du Conseil économique et social, 2004.

Sur les féminismes

ALBISTUR Maïté, ARMOGATHE Daniel, *Histoire du féminisme français du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Éditions des Femmes, 1977, 2 vol.

GUBIN Éliane, JACQUES Catherine, ROCHEFORT Florence, STUDER Brigitte, THEBAUD Françoise, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *Le siècle des féminismes (XX^e siècle)*, Paris, l'Atelier, 2004.

HIRATÀ Helena, LABORIE Françoise, LE DOARE Hélène, SENOTIER Danièle (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2001.

RIOT-SARCEY Michèle, *Histoire du féminisme*, Paris, La Découverte, 2002.

Revue et numéros spéciaux consacrés à l'histoire des femmes et du féminisme

Bulletins d'information, Association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre (Mnemosyne), Paris, 2002-...

Cahiers du CEDREF, revue des études féministes à l'université Paris VII, Paris, CEDREF 1989-...

Clio, Histoire, femmes et sociétés, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1995-... Accès partiel sur <http://clio.revues.org>

Études féministes: bulletin national d'information, Paris, Association pour les études féministes, 1983-...

SOHN Anne-Marie (dir.), dossier consacré à l'histoire des femmes, édité par la revue *Historiens et Géographes*, Paris, APHG, 2006 (articles extraits des numéros 392, 393 et 394).

L'Histoire, «Les femmes, 5 000 ans pour l'égalité», juillet-août 2000, n° 245.

Les collections de l'Histoire, «Les femmes et le pouvoir», janvier 2005, n° 34.

Sites internet

Centre des archives du féminisme: créé en 2000 au sein de la bibliothèque universitaire d'Angers, il recueille des archives privées d'envergure nationale produites par des associations ou des personnalités féministes. http://bu.univ-angers.fr/index.php?S_file=archives/index_F.php

La Durance: équipe d'enseignants de l'académie d'Aix-Marseille qui a préparé et mis en ligne plusieurs cours intégrant l'histoire des femmes. <http://histgeo.ac-aix-marseille.fr/pedago/femmes/index.htm>

Mnemosyne: association pour le développement de l'histoire et du genre, créée en 2000 à l'initiative de la revue *Clio*. www.mnemosyne.asso.fr/

Musea: ressources pédagogiques éditées par l'université d'Angers pour favoriser l'enseignement d'une histoire qui intègre la dimension du genre (féminin/masculin). <http://musea.univ-angers.fr/>

Contacts et réservations pour les classes

Service éducatif des Archives départementales des Côtes-d'Armor
7, rue François Merlet - 22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 75 96 76
dolghincatherine@cg22.fr
emmanuel.laot@ac-rennes.fr

<< elles ! >>

Archives départementales des Côtes-d'Armor

7 rue François-Merlet - 22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 78 78 77
<http://archives.cotesdarmor.fr>



Conseil
Général

Les Côtes d'Armor,
c'est avec VOUS, c'est avec NOUS



« elles ! »

Histoire & portraits de femmes en Côtes-d'Armor



Archives départementales des Côtes-d'Armor

« elles ! »

Faire enfin l'histoire des femmes ! Comme une évidence et pourtant...

Le service éducatif des Archives départementales des Côtes d'Armor a privilégié une présentation thématique des documents : le corps, l'esprit, le travail et la place des femmes dans la cité. La sélection veut aussi proposer une variété dans la nature des documents, leur provenance et l'origine sociale des milieux présentés.



Le corps des femmes s'insère dans une histoire physique, esthétique, politique et matérielle. Ce thème regroupe des documents permettant de traiter des apparences, de la confrontation des femmes avec la maternité et avec la violence (infanticides, viols). Il permet aussi d'évoquer la pratique sportive qui met le corps des femmes à l'honneur.



Le deuxième thème, « l'esprit », aborde le sujet central de l'émancipation féminine : soustraire les femmes à l'Église, éduquer les filles, permettre la création...



Comme les femmes, célibataires ou mariées, ont toujours travaillé à la maison et à l'extérieur, aux champs, à l'atelier, à l'usine ou au bureau, l'histoire du travail des femmes est fondamentale pour comprendre la transformation de leur quotidien. Ce troisième thème montre plus particulièrement le passage des travaux de femmes aux métiers de femmes.



Le thème des femmes dans la cité présente des exemples d'engagement politique au féminin. S'il revient sur l'aspect mieux connu de l'implication des femmes dans les guerres; il présente surtout des portraits qui jalonnent cette longue marche vers la parité. Enfin, l'exposition s'achève par un tableau contemporain de la situation politique de la femme dans le département.

Le corps féminin

Élégante

La mode, une manière d'agir, de penser en usage à une période donnée, tout particulièrement dans le domaine vestimentaire mais aussi le « costume traditionnel » sont autant de domaines dans lesquels les femmes sont mises en image, mises à l'honneur. Pour autant, ce ne sont que des honneurs de façade.

Journal de mode : *La Mode Illustrée*, n° 25, 18 juin 1905 (fonds Salonne, 159 J).

La mode, plus particulièrement parisienne, a joué un grand rôle pour permettre aux classes sociales élevées de se différencier des autres classes sociales. Les XIX^e et XX^e siècles vont être particulièrement marqués dans ce domaine par la parution et le développement de l'édition des journaux de mode. Le développement, à partir de 1880 à Châtelaudren, du journal *Le Petit écho de la Mode* en est la preuve. L'affaire occupe alors 480 personnes et le journal tire à 400 000 exemplaires en 1914.



Traditionnelle

Les costumes de Bretagne étaient différents selon les régions, les « pays » parfois même les villes. Plus qu'un costume d'apparat, il s'agit là d'une sorte de carte d'identité rattachant les personnes à un territoire bien spécifique.



Photographie représentant deux femmes en costumes traditionnels, sans date (14 Fi non coté).

La coiffe est la coiffe traditionnelle de Saint-Brieuc.

Le corps féminin

Mère

S'il est une représentation traditionnelle de la femme, c'est bien celle de la mère à l'enfant. Les archives en donnent de nombreux exemples, tant à titre privé qu'officiel.

Affiche « Donner la vie engendre la joie ».

Affiche de propagande imprimée par l'Office de publicité générale pour le Secrétariat d'État à la famille et à la santé, représentant une mère tenant un bébé dans ses bras, signée par Pierre Grach et Ch. Stéfani, sans date (25 Fi 83). Cette affiche présente une image bienveillante et idyllique de la maternité. Une mère, mariée car elle porte une alliance, câline son nouveau-né. Le « poupon », bien nourri, apparaît dans une lumière blanche donnant un caractère quasiment divin à la scène. La tendresse et la simplicité de cette composition, cherchent à donner une image agréable de la maternité et font presque oublier le contexte pendant lequel a été produit ce type d'affiche : le Régime de Vichy.



Croquis à l'encre ou au crayon de Louise Salonne, représentant une mère et son nourrisson, sans date (159 J).

Le corps maltraité

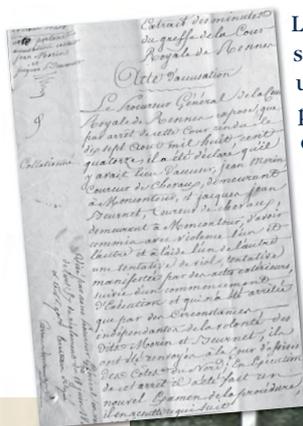
Infanticide

Viol

«Fille-mère»,
L'assiette
au beurre,
n°141, dessin de
Vaclav Hradecky,
1903 (collection.
CDDP des Côtes-
d'Armor).



Acte d'accusation, en date du 28 août 1814, extrait du dossier judiciaire concernant une tentative de viol le 26 juin 1814 sur Suzanne Gaudin par Jacques Beurnet, 17 ans, fileur de laine condamné aux travaux forcés à perpétuité, et par Jean Morin, coureur de chevaux, condamné à 10 ans de maison de correction, le 12 octobre 1814 (2 U 137).



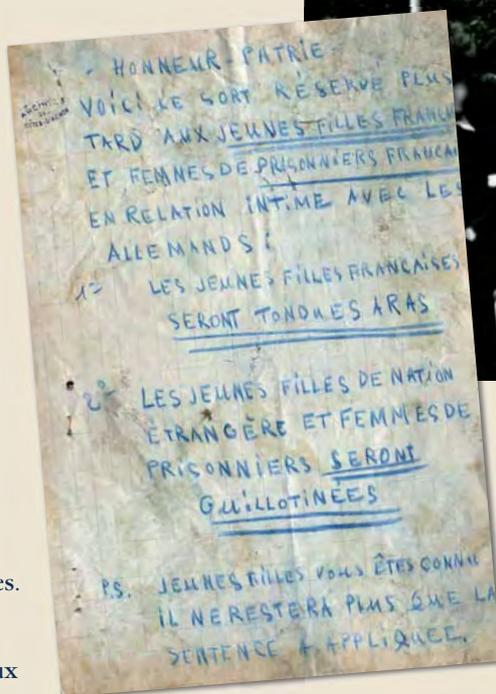
Le viol, souvent appelé « rapt de séduction » sous l'Ancien Régime, a toujours été reconnu comme un crime. Mais, sous l'Ancien Régime et la Révolution, prouver devant le tribunal que l'on est victime de violences sexuelles demeure difficile, voire impossible. En général, les actes poursuivis pour viol sont majoritairement des actes sur enfants. L'indifférence générale, la honte des plaignantes ou encore le soupçon de leur consentement, ont souvent réduit les femmes victimes à ne pas être entendues par la justice.

Violence de guerre

Les « femmes tondues » en 1944

Tract de la seconde guerre mondiale menaçant de tondre des femmes soupçonnées de collaboration, sans date (1043 W 27).

À La Libération les exactions contre les femmes ont été très nombreuses dans le département des Côtes-d'Armor. Fabrice Virgili dans *La France virile : des femmes tondues à la Libération* (Paris, Payot, 2000) classe le département des Côtes du Nord parmi les trois départements où le phénomène a connu le plus d'ampleur (avec l'Oise et l'Indre). Très vite, les FFI s'inquiètent des dérives auxquelles on aboutit mais, dans les jours qui suivent la Libération, peu de voix s'élèvent pour condamner les tontes. L'origine de cet usage de la tonte des femmes remonterait à l'Ancien Régime lorsque l'on s'en prenait aux femmes suspectées de sorcellerie.



Photographie de femmes tondues à la Libération, sans date [août 1944] (fonds Huguen, 68 J).

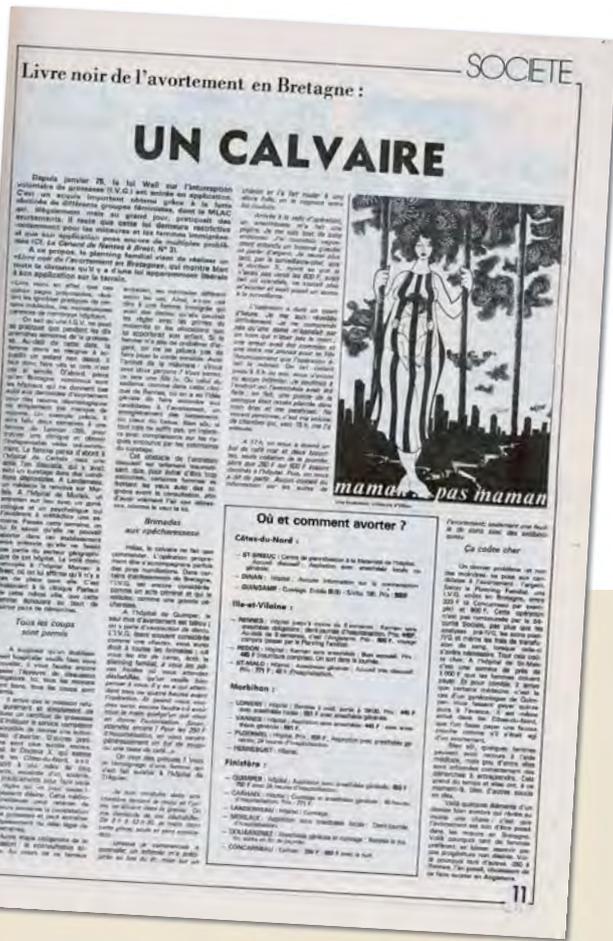
Le corps maîtrisé

Les femmes et le droit à l'avortement

Le corps et la sexualité sont au cœur des nouveaux droits revendiqués par les femmes parce qu'ils ont longtemps été le lieu de leur oppression. Le slogan, « Notre corps nous appartient », clamé par les femmes, résume leur lutte. La question du droit à l'avortement évoqué dans le dossier historique est l'occasion de rappeler qu'il s'agit d'une pratique très ancienne qui, au XIX^e siècle, fut assimilée à un homicide avant que, au XX^e siècle, la législation oscille entre la légalisation et la criminalisation. L'assouplissement des législations a conduit à la loi Veil, votée le 17 janvier 1975 « à titre expérimental » pour une période de cinq ans. Elle est définitivement adoptée le 31 décembre 1979, non sans débats comme le montre *Le Canard de Nantes à Brest*.

Le Canard de Nantes à Brest
n°11 du 19 mai au 14 juin 1978,
page 11 (JP 140).
« Livre noir de l'avortement
en Bretagne : un calvaire. »

Le Canard de Nantes à Brest n°23
du 3 au 17 novembre 1978, page 12 (JP 140).



Dinan

La fête du maire

Dans le bulletin municipal de Dinan, on apprend que le maire, M. Le Goff, a été élu pour une période de six ans. On apprend également que le conseil municipal a décidé de voter une motion de confiance à l'égard du maire. On apprend aussi que le maire a été élu pour une période de six ans.

12

SOMMEIL A GAUCHE RONRON A DROITE

On dit que le sommeil est le meilleur remède à tout mal. Mais, si on dort trop, on s'ennuie. Si on dort trop peu, on s'ennuie aussi. On dit que le sommeil est le meilleur remède à tout mal. Mais, si on dort trop, on s'ennuie. Si on dort trop peu, on s'ennuie aussi.

Enfin bref !

Le mouvement pour le planning familial organise le samedi 20 novembre à Dinan un débat public sur le thème des contraceptifs. Le débat sera animé par M. Le Goff, maire de Dinan.

Le corps et le sport

Sportive et athlète



« *La Bretagne Touristique* »,
N°16, 15 juillet 1923 (CP 11).
«Voici l'ondine moderne ! »

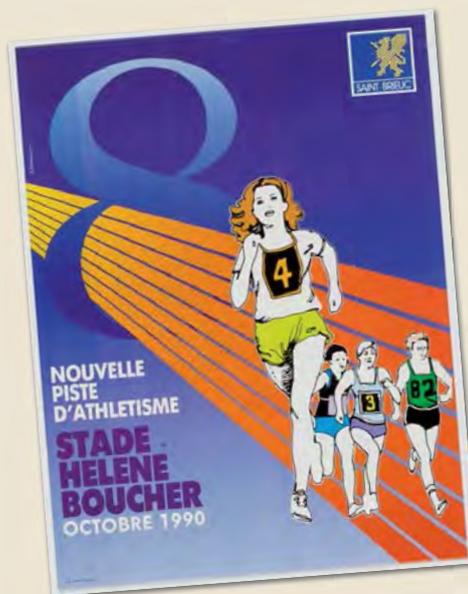
Marie-Pierre Toudret-Duros
Le Télégramme, 11 juillet 1989 (JP 167).
« Marie-Pierre Duros pulvérise le record
de France du 3000 m ».



Affiche « *Nouvelle piste d'athlétisme, stade Hélène Boucher, octobre 1990* ».

Affiche imprimée par la mairie de Saint-Brieuc (11 Fi 84).

Cette affiche présente, d'une manière stylisée, un groupe de femmes courant sur une piste d'athlétisme. Il s'agit là, certainement, d'une référence à Marie-Pierre Duros ou du moins à l'athlétisme féminin. Le nom donné au stade est celui d'Hélène Boucher. C'est une aviatrice française (1908-1934) ayant battu de nombreux records de vitesse, morte à l'âge de 26 ans aux commandes de son avion le 30 novembre 1934. Elle est aussi célèbre pour avoir défendu la cause féministe au début des années 30. Le fait de donner un nom féminin à un stade est assez original et montre le développement du sport féminin en Bretagne. Le stade a été inauguré le 10 octobre 1955. Pour Monsieur Nicolas, ancien maire de Saint-Brieuc, Hélène Boucher était « une belle figure qui pouvait être montrée en exemple à la jeunesse ».



Les croyances et les femmes

Croyante et religieuse

Document scellé de Gervaise de Dinan, 1233 (H 420).

Ce document est une charte qui précise que la vicomtesse Gervaise de Dinan fait la donation d'une rente au prieuré Saint-Magloire de Léhon. Au Moyen Âge, les nobles cherchent à assurer leur salut en effectuant des bonnes actions auprès de l'Église. La forme ovale du sceau, dite en navette, était l'une des formes habituelles des sceaux des femmes nobles au Moyen Âge.



Les religieuses augustines de Lannion

Le 9 février 1667, cinq sœurs hospitalières de l'Ordre de la miséricorde de Jésus ou Augustines de la communauté de Quimper, sont appelées par les échevins de Lannion pour s'occuper d'une vingtaine de malades et pauvres de l'hôpital. Celui-ci était attenant à la chapelle Sainte-Anne, dans la rue Kerampont, à proximité du cours d'eau du Léguer. Après un long et difficile voyage, les religieuses furent horrifiées à leur arrivée par l'état insalubre des locaux et durent engager de longs travaux de construction et de rénovation.

Leur présence jouera un rôle très important dans la ville de Lannion. C'est le cas pendant la guerre de 1914-1918 : les sœurs, munies de leur diplôme d'infirmière, soignent les soldats. Au XX^e siècle, le contexte du monde hospitalier évolue et se laïcise. En 1990, les sœurs augustines ne sont plus qu'une trentaine et continuent leur mission principale : servir les pauvres mais plus à l'hôpital, car elles quittent le monastère dit de « Sainte-Anne » en 1997. Celui-ci a été restauré et depuis 2006 abrite la médiathèque.

Poupée représentant des religieuses augustines,
sans date [XX^e siècle]
(171 J 136/5).



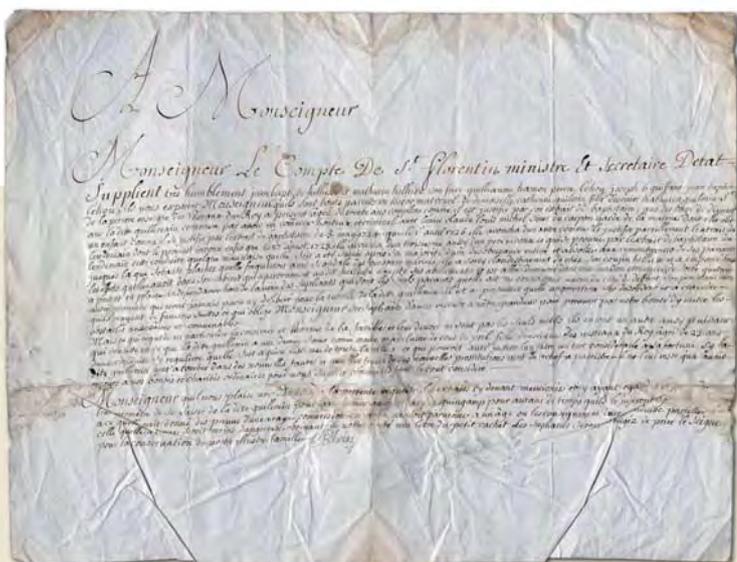
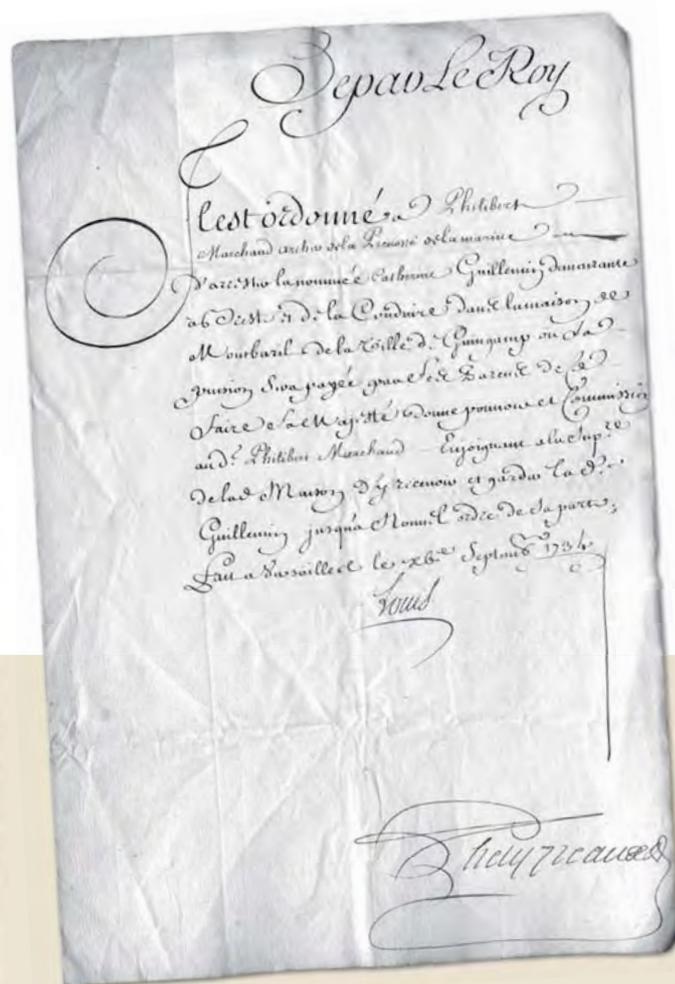
Les croyances et les femmes

Pénitente

L'exemple des pénitentes du couvent de Montbareil : le couvent des sœurs de Notre-Dame de la Charité du Refuge situé dans le faubourg de Montbareil à Guingamp a ouvert ses portes en 1677. Il avait pour missions de recevoir des prostituées et des femmes dites de mauvaise vie. Par la suite, les femmes démentes, alcooliques, fugueuses et révoltées furent accueillies. Cet endroit devient le principal lieu d'enfermement des femmes au XVIII^e siècle en Bretagne. La plupart des ordonnances d'internement se faisait par lettre de cachet. Ces lettres, signées du roi et contresignées par le secrétaire d'État à la maison du Roi, n'indiquent ni le motif de l'enfermement, ni sa durée.

Lettre de cachet ordonnant l'enfermement de Catherine Guillemain
signée du roi Louis XV et de Phélypeaux,
en date du 10 septembre 1734 (H 472).

Lettre adressée au comte de Saint Florentin pour le supplier de faire enfermer Catherine Guillemain,
afin que sa mauvaise conduite ne vienne pas entacher la réputation de la famille, [1^{ère} moitié du XVIII^e siècle] (H 466).
À noter : Phélypeaux, le comte de Saint-Florentin et le marquis de La Vrillière sont une seule et même personne, ministre de Louis XV.



L'éducation des filles

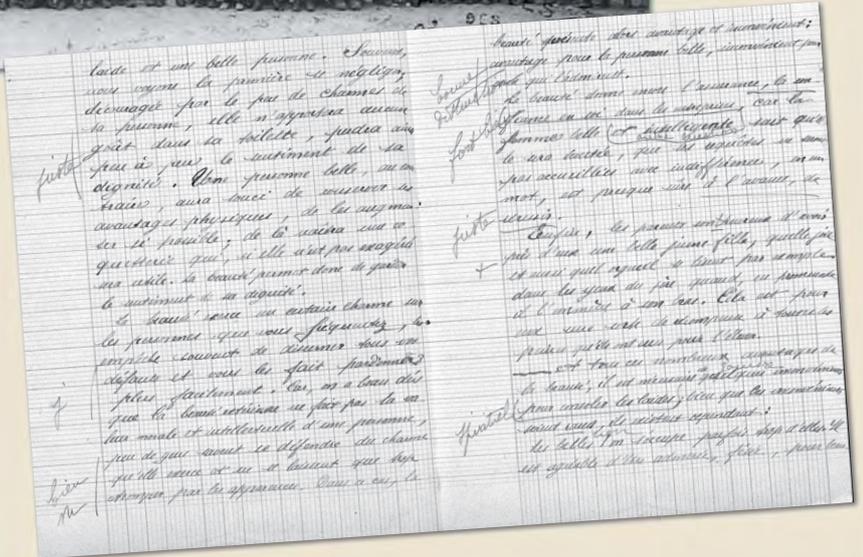
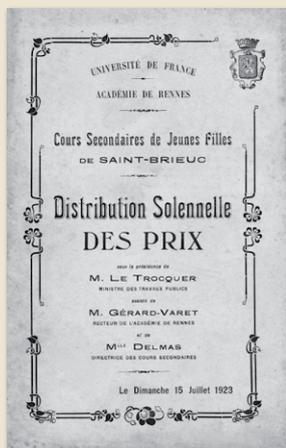
Élève

En France, ce n'est qu'au XX^e siècle que les filles ont pu prétendre à la même éducation que les garçons. Avant, l'enseignement prodigué aux jeunes filles était souvent confié aux institutions religieuses. Les lois républicaines, à partir de 1879, ont progressivement permis aux filles de rejoindre et de s'aligner en droit sur la scolarité des garçons.

Carte postale
représentant
l'école des filles
de Calla
[début
du XX^e siècle]
(16 Fi 537).



Distribution
solennelle des
prix, cours
secondaire
de jeunes filles
de Saint-Brieuc,
le 15 juillet 1923
(1 T 1117).



Composition française de Maria Josse,
le 7 janvier 1914, cours secondaire, collège de jeunes filles de Dinan,
«Avantages et inconvénients d'être belle» Copie notée,
annotée par le professeur et vue par l'Inspecteur d'académie (1 T 1113).

Des femmes créatrices

Artiste

Longtemps maintenues à l'écart des activités artistiques, les femmes sont passées par la sphère de la création intime. Les archives permettent de rendre hommage à quelques artistes sorties de cette ombre.

Zénaïde Fleuriot (1829-1890)

Zénaïde-Marie-Anne Fleuriot, née à Saint-Brieuc le 28 octobre 1829 et morte à Paris le 19 décembre 1890, est écrivain. Elle est l'auteur de 83 romans destinés aux jeunes filles, dont une part importante a été publiée chez Hachette dans la « Bibliothèque rose » et la « Bibliothèque bleue ».

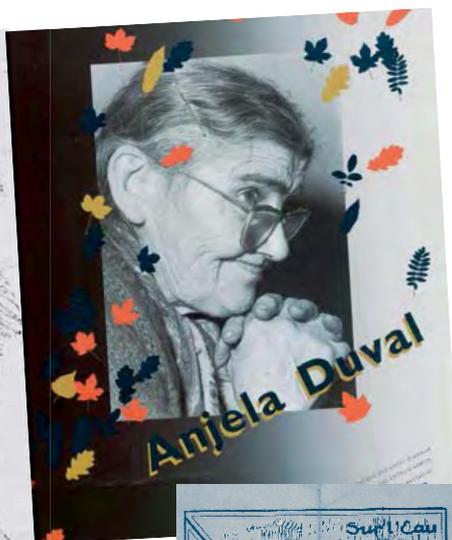
Portrait en buste de trois-quarts de Zénaïde Fleuriot, lithographie
[XIX^e siècle] (14 Fi 17).



Angela Duval (1905-1981)

Fille unique d'une famille de cultivateurs. Agricultrice elle-même, elle écrit des poèmes le soir dans un cahier d'écolier. Publiée, la poétesse paysanne bretonnante connaît un grand succès dans les années 1970 particulièrement dans le Centre Bretagne.

Affiche de Institut culturel de Bretagne, imprimerie de l'Iroise, vers 1995 (11 Fi 61).



Véfa de Saint-Pierre (1872-1967)

« Tour à tour, chasserresse, exploratrice, reporter, écrivain, mécène et ardente militante du mouvement culturel breton, la comtesse Vefa de Saint Pierre a partagé son temps avec une égale ferveur entre ses trois passions : Dieu, la chasse, la Bretagne. Née dans un château des Côtes-d'Armor à Pléguien en 1872, Geneviève de Méhérenc de Saint-Pierre fait preuve dès son plus jeune âge d'un tempérament original, avec un goût prononcé pour l'indépendance, les tenues masculines, la chasse et les voyages lointains. Elle rêve de devenir officier de marine. Mais aux jeunes filles de la bonne société ne s'offre alors que le choix du mariage ou du couvent... » Elle optera pour les deux solutions...

D'après : *Une amazone bretonne, Véfa de saint Pierre, 1872-1967*, Claire Arloux, Coop Breizh/Keltia graphic, 2006.

Publicité pour la marque Peugeot, sans date (159 J).

Cette image présente la femme idéale au début du XX^e siècle : une femme moderne, élégante en voiture. Véfa de Saint-Pierre ne correspond pas à cette image très féminine mais elle est l'une des premières dans le département à s'être emparée de la modernité et de ses progrès techniques.

Des femmes créatrices

Artiste



«Ma maison dans la brume» (poésies de 1918 à 1922) (159 J 23).



Portrait peint par Mary Piriou Bazin [vers 1938] (159 J 97).

Marie-Paule Salonne, poétesse (1902-1947)

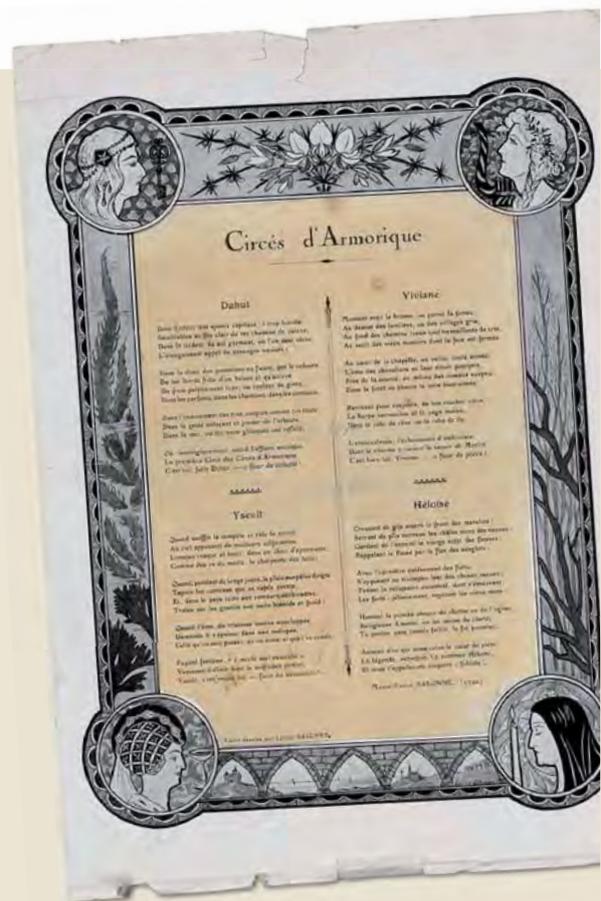
Marie-Paule Salonne naît le 12 février 1902 à Morlaix et décède à Plancoët en 1947 à l'âge de 45 ans. Profondément bretonne et mystique elle se rapprochera du catholicisme pour s'y convertir et orienter sa production artistique dans ce sens. Encouragée par sa mère, la féministe Marie Le Gac-Salonne, elle écrit très tôt. Elle compose pour toute occasion et en particulier sur la Bretagne. Elle publie ses premiers poèmes à l'âge de 20 ans, dans *La Pensée Bretonne*. Journaliste dans de nombreuses revues (*La Volonté Bretonne*, *Les amis de la Bretagne*, *La Bretagne Touristique*, mais aussi *l'Illustration*), elle mène aussi le combat au nom de la dignité bretonne, par exemple dans un article de *La volonté bretonne* «anti-Bécassine», du 3 décembre 1930. Elle se consacre à l'écriture, et reçoit le Prix Minerva en 1932 pour son livre *L'âge de perle*, prix «réservé exclusivement aux femmes de lettres». Après la seconde guerre mondiale, peu avant sa mort, elle fait publier un livre consacré à la Résistance *Fends la bise, scène du maquis*.

Louise-Yvonne, Salonne (1903-1990)

Louise Salonne est la sœur cadette de l'écrivain et poétesse Marie-Paule Salonne. Née à Plancoët en 1903, elle a été élève aux Beaux-Arts de Rennes et de Paris. Elle est découverte par Jeanne Malivel, fondatrice des «Seiz Breur», le mouvement pour le renouveau des arts bretons. Elle développe un style très académique en peinture et se spécialise ensuite en aquarelle et en gravure sur bois. Les gravures sur bois révèlent deux styles opposés et personnels. Le style le plus original est le premier, qu'elle développe davantage dans son œuvre générale, et qui est caractérisée par de forts contrastes. Elle ne cherche ni la finesse, ni les détails, ni le modelé mais des aplats ternés grossièrement. L'œuvre charme par sa naïveté, sa force dans la simplicité et surtout sa puissance descriptive. Le second style compose ces vignettes, illustrations de poèmes. Il est beaucoup plus gracieux, plus doux. Ces images sont proches de l'art décoratif par leur style et la modernité des figures. Louise Salonne s'inscrit en cela dans le renouveau de la gravure sur bois en Bretagne.

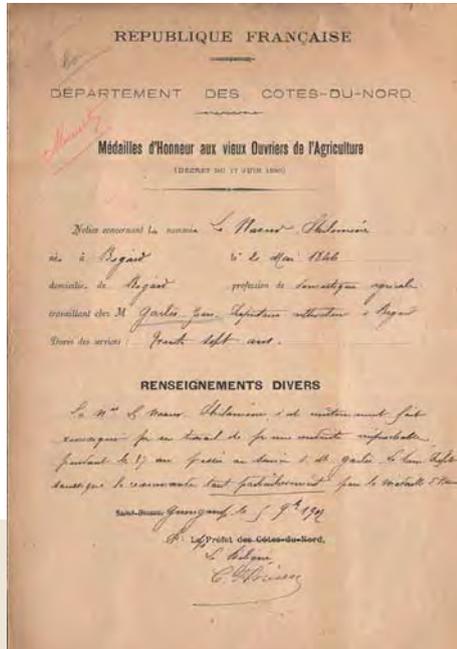
Poème «Circés d'Armorique» de Marie-Paule Salonne encadré par les dessins de Louise Salonne, 1920 (159 J)

Portrait de Louise Salonne par Stéphane Taillebois, camarade des Beaux-Arts de Paris, (1924) (159 J 97).



Travaux de femmes

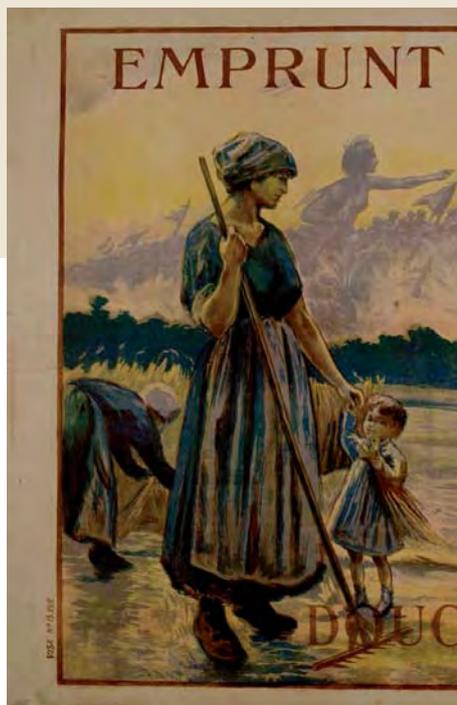
Agricultrice



Médaille du travail :
notices du préfet et du maire
de Bégard concernant Philomène
Le Naour, ouvrière agricole
pendant 37 ans, 30 octobre
et 5 novembre 1907 (1 M 436).



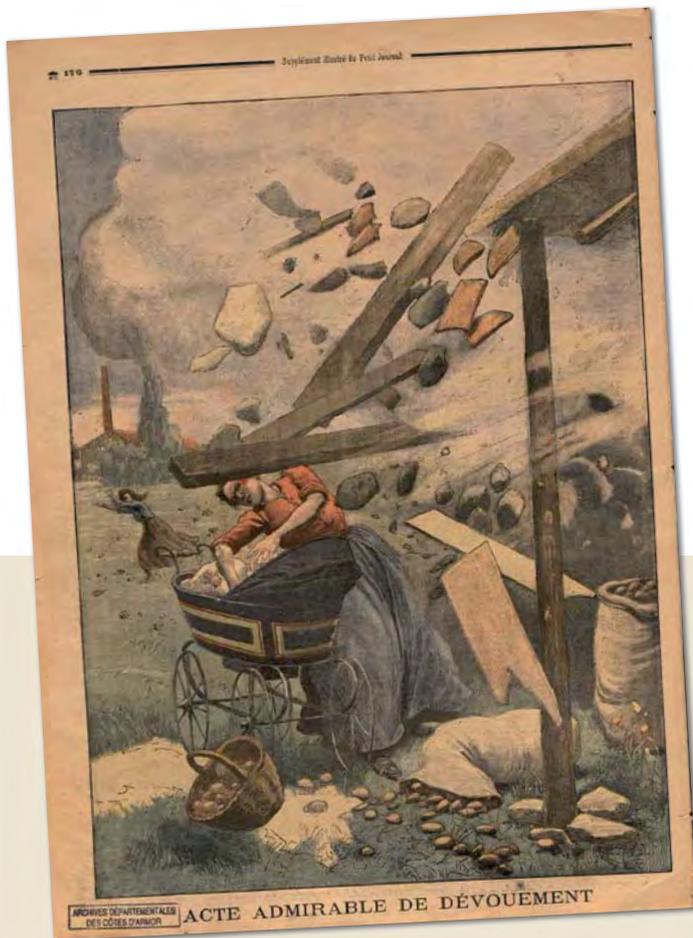
**Carte postale représentant
une laitière de Languieux,
[1^{ère} moitié du XX^e siècle] (16 Fi).**



**Détail de l'affiche «Emprunt national
1918. Société générale.
Pour nous rendre entière la douce
terre de France», 1918 (12 Fi 91).**

Travaux de femmes

Domestique



Un acte admirable de dévouement, Françoise Clisson

Le Petit Journal supplément,
3 juin 1900 (JP 114).

« Née en Bretagne, dans les Côtes-du-Nord, il y a quarante cinq ans, de taille petite, on la connaissait jusqu'ici comme une très brave fille, on sait maintenant que c'est une fille très brave. »

Une femme originaire des Côtes-du-Nord, devenue bonne à Paris, sauve le bébé dont elle avait la garde, de l'éboulement d'un mur en le protégeant de son corps.

« Quelques souvenirs d'une Bretonne gouvernante dans la famille Roosevelt »,
Ouest-France, 18 avril 1945 (JP 166).

Quelques souvenirs d'une Bretonne gouvernante dans la famille Roosevelt

Par un heureux hasard, nous avons appris qu'une Pontrievienne avait pu voir fréquemment le président Roosevelt, dont la mort a si péniblement surpris la France tout entière et apprécier ses qualités de cœur et d'esprit. Cette Bretonne s'appelle Madame Joseph Broudic, née Julienne Le Goff, originaire de Pontrieux, où ses parents étaient boulangers, aujourd'hui



laisse au nez et à la barbe des Boches. Ceux-ci ont tiré des rafales de mitrailleuse dans sa direction, mais ils l'ont manquée.

A l'arrivée des Américains, cette brave Française a servi d'interprète et elle a rendu d'inappréciables services à nos alliés et à la population de Pontrieux, qui l'estime unanimement et parmi laquelle nous lui souhaitons de passer une vieillesse heureuse et exempte de tout souci dans la paix enfin retrouvée.

P. C.

OBSEQUES

Travaux de femmes

Ouvrière

Photographie de la salle de triage de la papeterie de Belle-Isle-en-Terre, entre 1955 et 1965, présentant des ouvrières des Papeteries Vallée au travail (24 Fi 74). Les feuilles de papier sont inspectées et triées manuellement avant d'être comptées 5 par 5 puis conditionnées



Photographie de la grève au Joint français, 1972 (146 J 16). De nombreuses femmes ouvrières ont été impliquées dans ce mouvement qui marqua le printemps 1972 à Saint-Brieuc.

Dessin « Les Grévistes »,
L'Assiette au beurre,
n°153 dessin de Géo Dupuis,
1904 (Collection CDDP
des Côtes-d'Armor).



Parcours atypiques

Les fonds d'archives réservent toujours des surprises.
Ainsi des parcours féminins atypiques attirent l'attention mais doivent être pris pour ce qu'ils sont : des cas particuliers de l'histoire.

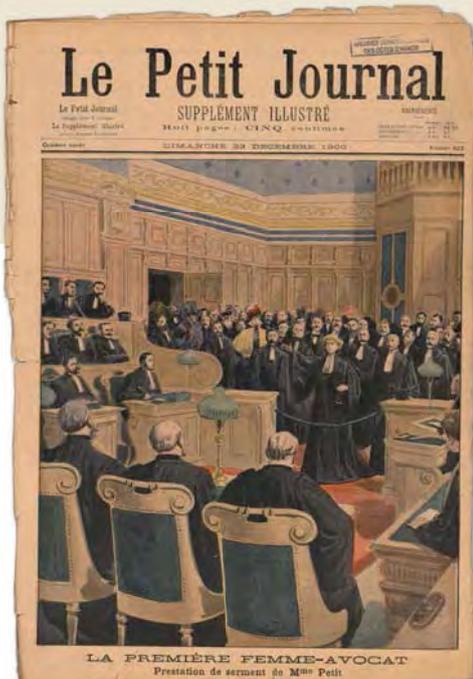
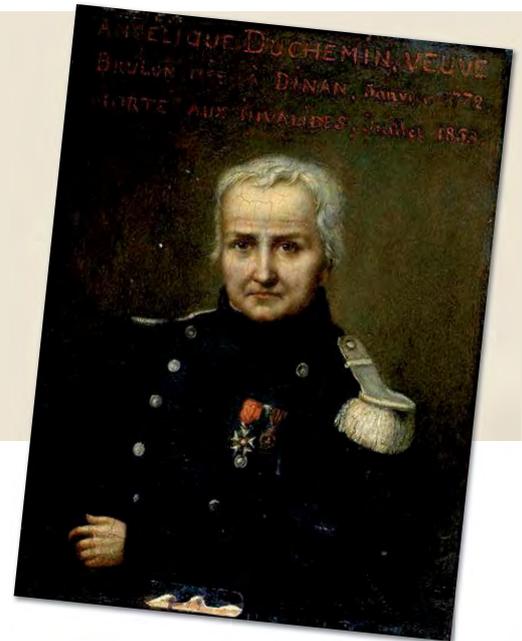
Voleuse

«**Marie l'Escalier**», ou l'émancipation hors la loi
Acte de sépulture de Marie-Anne Collen, paroisse de Notre-Dame de Guingamp, 7 août 1769 (6 E 54/10).
«Marie-Anne Collen dite la scalière, âgée d'environ soixante douze ans, décédée le sept août mil sept cent soixante neuf, a été le lendemain inhumée dans le cimetière Saint-nicolas en présence de Julien Marin et de Pierre Le Vincent et de plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer.» Marie-Anne Collen, surnommée «Marie l'Escalier», était une voleuse, chef de bande, dans la région de Bombriac. En ce qui concerne sa manière de voler, on retrouve assez souvent le même procédé : des foires ou des lieux d'attroupement de foule très facile à détrousser. Plusieurs fois jugée, elle est condamnée à l'enfermement à perpétuité le 25 mai 1758.



Femme-soldat

Reproduction du portrait
d'Angélique Brulon,
par Auguste Dubois, vers 1850,
Paris - Musée de l'Armée.
Angélique Brulon a alors 79 ans.



La femme-avocat

«Une», Supplément illustré, *Le Petit Journal*, dimanche 23 décembre 1900, n° 527,
«La première femme-avocat, prestation de serment de Mme Petit» (JP 114).

Métiers de femme

Infirmière

Diplôme d'infirmière délivré à la Sœur Saint Jean-Baptiste par la Croix Rouge française, 27 juin 1934 (171 J 120/13).



Sage-femme



Avis de cours pour sage-femme, 2 juillet 1792 (1 L 594).
Cours assurés par M. Bonnietu chirurgien démonstrateur d'accouchement à Saint-Brieuc.

Attestation délivrée à Mesdemoiselles Hergard, Morvan et Raulet de l'hospice de la Maternité de Paris donnant la liste des instruments nécessaires pour la profession de sage-femme, 23 avril 1812 (5 M 7).



Métiers de femme

Institutrice



Dessin représentant une institutrice, *Le Canard de Nantes à Brest*, du 6 au 20 avril 1979, n° 34 (JP 140).



Saint-Quay-Portrieux, « La classe : l'enseignement dispensé par une religieuse de la congrégation des Saints Cœurs et de Marie », sans date (44 FI 28).

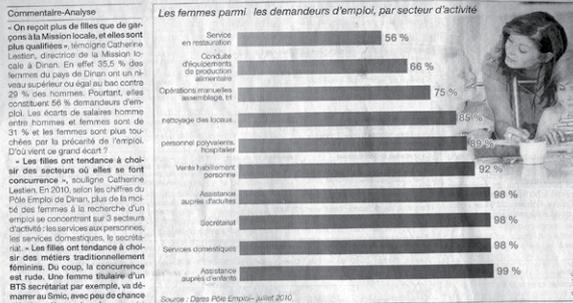
Du service aux services

Secrétaire et employée

Les femmes ont été depuis très longtemps employées de commerce, dans les boutiques, dans les restaurants et les auberges, avec ou en dehors de la famille. À la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle, la grande nouveauté vient de l'ouverture des magasins où les employés seront d'abord des hommes puis des femmes, dans ce que l'on nomme bientôt les bureaux.

Bassin d'emploi de Dinan :

Plus qualifiées, les femmes sont aussi plus touchées par le chômage dans le bassin de Dinan. Elles se tournent trop souvent vers des métiers traditionnellement féminins où la concurrence est rude.



Commentaire-Analyse
 « On reçoit plus de filles que de garçons à Mission locale, et elles sont plus qualifiées », témoigne Catherine Leslen, directrice de la Mission locale à Dinan. En effet, 35,5 % des femmes du pays de Dinan ont un niveau supérieur ou égal au bac contre 29 % des hommes. Pourtant, elles constituent 66 % des demandeurs d'emploi. D'où vient ce grand écart ?
 « Les filles ont tendance à choisir des secteurs où elles se font concurrence », souligne Catherine Leslen. En 2010, selon les chiffres du Pôle Emploi de Dinan, plus de la moitié des femmes à la recherche d'un emploi se concentrent sur 3 secteurs d'activités : les services aux personnes, les services domestiques, le secrétariat. « Les filles ont tendance à choisir des métiers traditionnellement féminins. Du coup, la concurrence est rude. Une femme titulaire d'un BTS secrétariat par exemple, va démissionner au mieux, avec peu de chance d'évoluer. Alors qu'une femme qui a un BTS plurilingue, les employeurs vont lui courir après ! Son salaire sera donc bien meilleur et elle pourra grimper dans la hiérarchie. »
 Comment inverser la tendance ?
 Les acteurs locaux de la formation et de l'emploi sont unanimes : « Il faut élargir les choix de formations des filles. Des rencontres avec des femmes qui ont fait le choix de métiers concrets... à tort ou à raison... mesurent, après un entretien, toute la richesse, en quoi d'organiser une mission locale... »
 Autour de la table, une femme architecte, une femme routier, une femme soudeuse de la marine, architectes, leur choix de vie aux lycéens et lycéennes. L'idée est de travailler sur les a priori. Il y aura aussi un homme qui a fait le choix d'être infirmier. Hommes et femmes rencontrent les difficultés, parfois les inéquités, rencontrées au sein de leur promo. Et comment les résoudre ?
 « Il y a aussi un travail à faire auprès des formateurs et des employeurs pour dépasser les clichés, » explique Marie-Cécile, conseillère du centre d'information et d'orientation. L'objectif n'est pas d'envoyer toutes les filles dans le bâtiment. Mais l'idée est de dire aux filles : si vous avez envie d'exercer un métier, faites-le !
 Jeudi 10 novembre, de 9 h à 12 h, conférence-débat sur le métier des métiers salle de la Source à Dinan. Visites d'entreprises (sur inscription) : boulangerie-pâtisserie Labouvier à Dinan le 16 novembre à 14 h. Visite d'atelier carrosserie du CPA d'Autieux, le 17 novembre à 14 h. Mission locale 02 95 85 32 87
 Fabienne P.

Article de journal « Bassin d'emploi de Dinan »
 Ouest France, édition de Dinan
 18 novembre 2010 (Bibliothèque de Dinan).

Affiche « Agence Nationale Pour l'Emploi », sans date (11 Fi 166).



Diplôme de Sténographie, délivré à Jeanne Coden, 26 juin 1934 (171 J 95/5).

Des femmes d'exception

Duchesse et reine

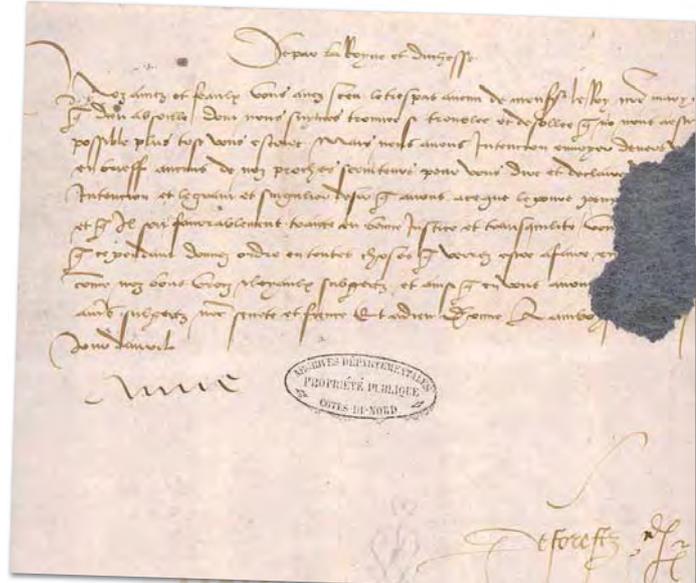
La duchesse Anne de Bretagne (1477-1514)

Fille de François II, duc de Bretagne, et de sa seconde épouse Marguerite de Foix, Anne de Bretagne est née le 25 janvier 1477 à Nantes et morte le 9 janvier 1514 à Blois. Mère de six enfants dont cinq moururent en bas âge, la duchesse Anne se maria à deux rois de France pour des raisons politiques. (Charles VIII, puis Louis XII)

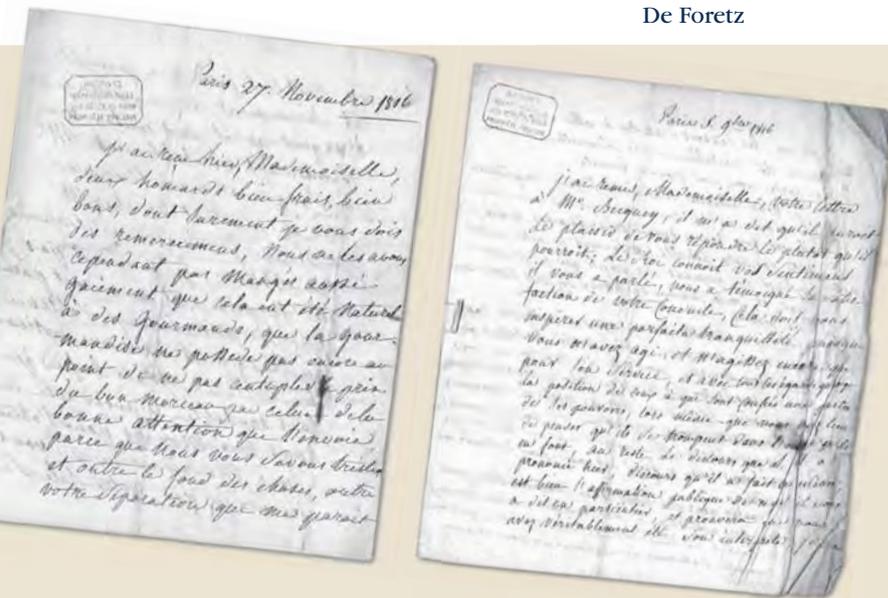
Transcription : De par la Roynie et Duchesse.
« Nos amez et féaulx, vous avez scue le trespas
avenu de Monseigneur le Roy, nostre mary, que Dieu
absolve, dont nous suymes trouvée si troublée et
désollée que ne nous a esté possible plus tost de
vous escrire, mais nous avons intention envoyer
devers vous en brieff aucuns de nos proches
serviteurs, pour vous dire et déclairer [...] intention
et le grant et singulier désir que nous avons à ce que le povre
peuple et qu'il soit favorablement traicté en bonne justice et
tranquilité. Vous mandons que cependant donnez ordre en toutes
choses que verrez estre à faire [...] comme noz bons, vraiz et
loyaux subgiects et ainsy que en vous avons [comme pour nos]
autres subgiects notre seuré et fience et a Dieu.
Donné à Amboyse, [le XVII^e] jour d'avril.»

Anne

De Foretz



**Lettre d'Anne de Bretagne
au chapitre de la cathédrale
de Tréguier annonçant la mort
de son époux le roi Charles VIII,
27 avril 1498 (2 G 311).**



Chouanne

Marie-Anne Le Loutre, chouanne (1770-1850)

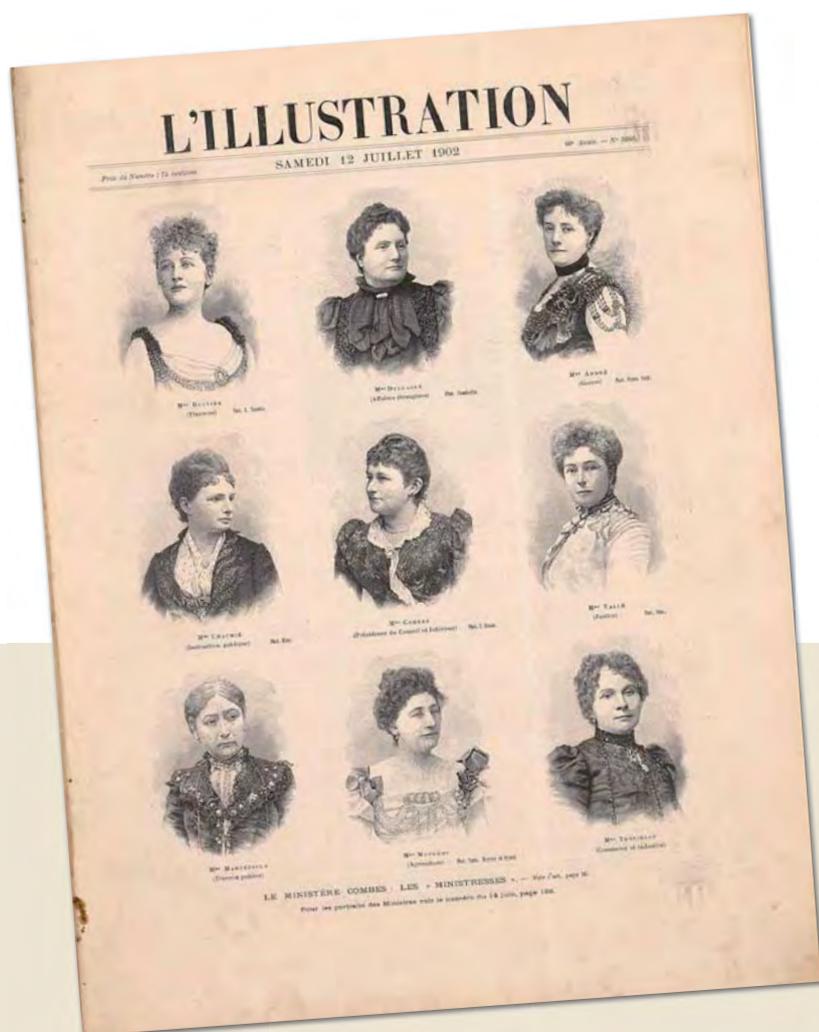
Marie-Anne Le Loutre est née à Moncontour le 30 janvier 1770. Elle est la fille de René Le Loutre chirurgien de profession. Pendant la Révolution, elle est l'un des principaux « agents secrets » de Georges Cadoudal comme chef du réseau de correspondances chouannes de l'Armée catholique et royale pour les Côtes-du-Nord. À la Restauration, on la retrouve dans un tout autre domaine. Elle devient en effet l'une des premières femmes directrices des Postes.

**Lettre du 27 novembre 1816 adressée
par la comtesse d'Aumale à Marie-Anne
Le Loutre (1 J 77).**

Entre mondantités et politique

Mondaine

Extrait du journal tenu entre 1896 et 1899 par Madame Louis Leddet, née Thérèse Guillemain d'Échon, tante de Françoise Leddet-Vallée (Papeteries Vallée), proche de la famille du Président de la République Félix Faure. Pages 58 et 59 lors d'un dîner : « [...] Je m'aperçus pourtant que Me ST René Taillandier, à un moment donné voulut déplorer ce qu'écrivaient les socialistes et méfaits des anarchistes mais il [Félix Faure] ne voulut pas entamer la discussion « Que voulez-vous, dit-il, un peu moqueur. C'est l'opinion de 30000 Français, vous avez bien tort de dire tout cela pour nous mettre l'esprit à l'envers ». Elle parut un peu piquée, car elle a la réputation d'une femme fort instruite, et elle y tient, je crois [...], je ne m'étonnais pas du tout de la chose car je savais qu'elle cherchait à faire parler le président, et je savais bien qu'il ne voudrait pas entamer les sujets brûlants, surtout avec une femme, dans un dîner. »



Une de *L'Illustration* du samedi 12 juillet 1902, n° 3098 (159 J).

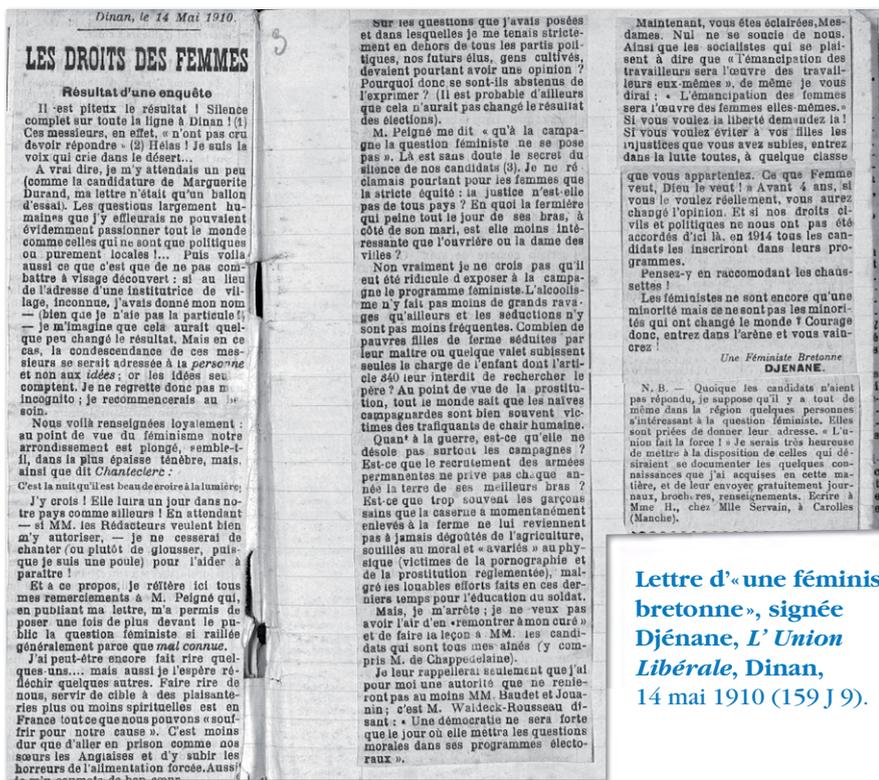
Cette image présente les femmes des principaux ministres, les « Ministresses », du ministère Combes. Ce numéro fait suite à celui du 14 juin qui présentait les portraits de leurs maris.

Les combats féministes

Féministe

Marie Le Gac-Salonne, Alias Djénane.

Au XIX^e siècle, les femmes ne sont pas considérées comme des citoyennes à part entière, la politique est affaire d'homme et les femmes doivent se cantonner à leurs propres domaines réservés. C'est face à ce type d'attitude que les féministes vont commencer à se rebeller en réclamant principalement le droit de vote.



Marie Le Gac-Salonne, alias Djénane (1878-1974)

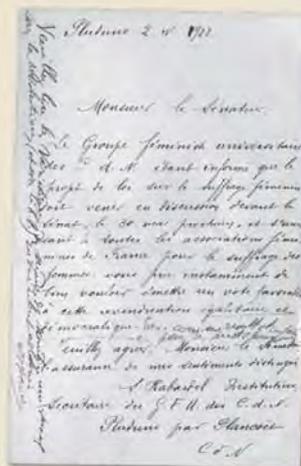
Marie Le Gac, née en 1878 à Morlaix et décédée en 1974, était une féministe convaincue. Elle fut la première, et longtemps la seule, militante féministe du département.

Portrait de Marie Le Gac-Salonne peint par Louise-Yvonne Salonne, sa fille, 1922 (159 J 25).

Lettre d'«une féministe bretonne», signée Djénane, L'Union Libérale, Dinan, 14 mai 1910 (159 J 9).

Correspondance entre Mme Rabardel et le sénateur Baudet, mai 1922 (178 J).

Au sujet du projet de loi en discussion au Sénat le 30 mai 1922. À l'argument d'une « revendication égalitaire et démocratique », le sénateur répond par la crainte du vote des femmes bretonnes contre l'école publique.



Les combats féministes

Féministe

Séraphine Rabardel. C'est le récit de combats au quotidien pour le droit de vote avec ses succès «d'estime» et ses échecs aussi. Elle y raconte son travail pour constituer un réseau de correspondantes de l'Union pour le suffrage des femmes.

Divers objets : un petit savon «le droit des femmes», une médaille «les Françaises veulent voter», un médaillon avec la photographie de ses deux enfants, des slogans imprimés (159 J supplément, boîte 1).



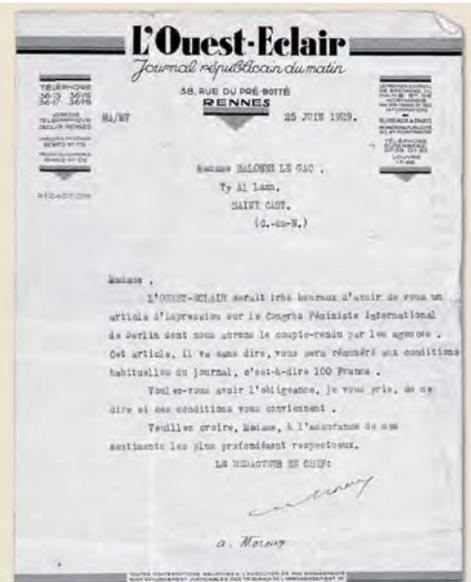
Séraphine Rabardel, (1881-1972)

Institutrice à Plouër puis à Cesson, Séraphine Rabardel fonde le Groupe féministe départemental fin 1921 avec une quinzaine de membres, en assure le secrétariat de 1921 à 1924, puis le dirige à nouveau en 1927-1928, personne ne voulant s'en charger. Elle milite au sein de l'Union Française pour le Suffrage des femmes aux côtés de Marie Le Gac-Salonne.



11^e congrès de l'Alliance internationale pour les droits des femmes à Berlin, 1929 pour lequel Djenane a été déléguée UFSF (Union Française pour le Suffrage des Femmes)

Lettre de la rédaction de L'Ouest-Éclair pour lui demander un article sur le congrès, pages manuscrites et dactylographiées et article du journal Ouest-Éclair, 25 et 28 juin 1929 (159 J 4).



Les femmes dans la guerre



Supplément illustré, *Le Petit Journal*, 16 septembre 1900, n° 513, page 296, «Aux Grandes Manœuvres, les réservistes au camp» (JP 114).

1914-1918

Notice communale de Broons, par

A. Loyer directrice de l'école des filles,

24 juillet 1919 (1 T 402).

École de Filles de Broons
Notes communales sur la guerre

Le 20^{ème} août, le tambour bat : les hommes mobilisés arrivent. On se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir. Mais, on se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir.

Le 20^{ème} août, le tambour bat : les hommes mobilisés arrivent. On se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir. Mais, on se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir.

Le 20^{ème} août, le tambour bat : les hommes mobilisés arrivent. On se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir. Mais, on se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir, on se réjouit de les revoir.

Attestation du 29 mars 1990, extraite du dossier de demande de la carte du combattant volontaire de la Résistance de Louise Audren, comportant au total trois attestations de son action dans la Résistance : agent de liaison, agent de recrutement et de formation, distribution de tracts et de journaux clandestins, et en particulier son action au sein de l'Union des femmes françaises (1591 W 111).

Résistante

Attestation du 29 mars 1990, extraite du dossier de demande de la carte du combattant volontaire de la Résistance de Louise Audren, comportant au total trois attestations de son action dans la Résistance : agent de liaison, agent de recrutement et de formation, distribution de tracts et de journaux clandestins, et en particulier son action au sein de l'Union des femmes françaises (1591 W 111).



Photographie de Marie-Josée Chombart de Lauwe témoignant face aux élèves du collège de Paimpol, *Le Télégramme*, le 9 février 2013 (JP 167). Ancienne résistante, auteur de «*Toute une vie de résistance*», déportée au camp de Ravensbrück dans lequel elle s'est occupée des nouveaux-nés à l'espoir de la vie infime.

Le vote des femmes

Électrice



(Photo-cliché Ouest-France)
La file des électeurs et électrices à la porte d'un bureau de vote

Article en Une,
«La France a voté»,
vote au référendum
et aux élections
législatives
du 21 octobre 1945,
Ouest-France
(JP 166/A).

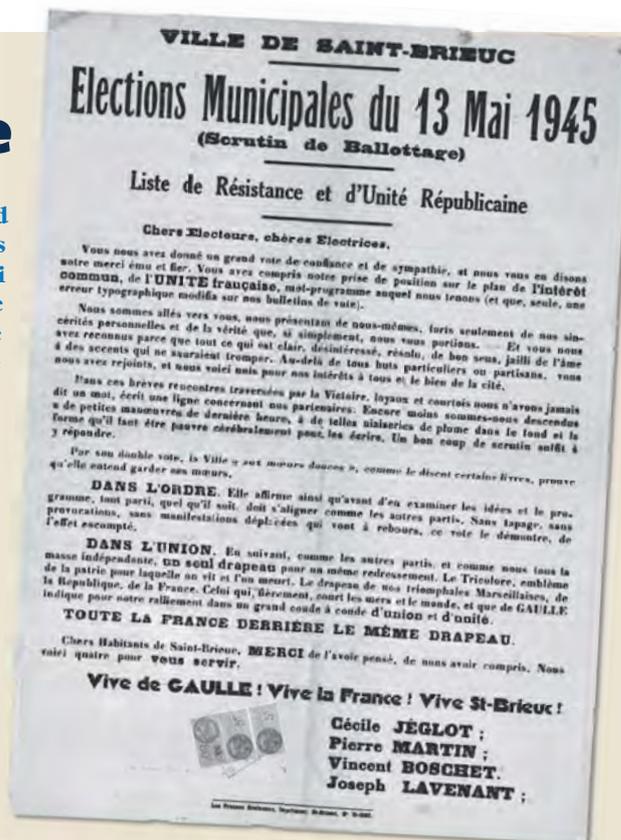


Bretagne actuelle, n°5
du 12 mars 1982,
«Le test cantonal»,
page 1 (JP 140).

Élue

Affiche pour le second
tour des élections
municipales du 13 mai
1945 de la «Liste
de résistance et d'unité
républicaine» conduite
par Cécile Jéglot.

Les quatre élus du
M.L.N. remercient leurs
électeurs et en appelle
à l'union nationale
(1192 W 1).



Le vote des femmes

Députée

Marie-Hélène Dienesch (1914-1998)

Décès de Marie-Hélène Dienesch, on la croyait biche, c'est un tigre !
Le Télégramme, 15 janvier 1998 (JP 167). Cet article revient sur la personnalité et la carrière de Marie-Madeleine Dienesch, députée, secrétaire d'État, ambassadrice, conseillère générale.



Danielle Bousquet (née en 1945)

« Rebelle ou petite fille modèle », dessin humoristique de Jean Le Roux, [vers avril 2006] (57 Fi 231).

Caricature réalisée au moment où naît, en avril 2006, un mouvement – « les 143 rebelles » – au sein du parti socialiste pour défendre les droits des femmes mais aussi dénoncer une vie politique trop personnalisée en particulier autour de Ségolène Royal (« Segomania »). Leur appellation est un « clin d'œil » au manifeste des « 343 salopes » défendant l'avortement. Jean Le Roux pose la question du rapprochement de Danielle Bousquet avec ce groupe. En fait, elle soutient officiellement Ségolène Royal depuis 2005 et entre en 2006 dans son comité de campagne national comme directrice adjointe de sa campagne pour les élections présidentielles de 2007.

Inauguration à Saint-Brieuc du centre d'information des droits des femmes

En novembre 1981 était créé le centre d'information des droits des femmes qui s'installe au 20, rue Notre-Dame à Saint-Brieuc. Depuis, cette association a pris de l'ampleur et les locaux ont été inaugurés officiellement samedi en présence de MM. Dollo et Chouat, députés. Le Fort, maire de Saint-Brieuc, qui était accompagné de son adjoint, M. Saurin et de plusieurs conseillers municipaux, de M. Bommert et Mme Le Brun, conseillers généraux. On y notait aussi la présence du commissaire principal de police, des représentants de la direction de la Jeunesse et des Sports et de l'Éducation nationale, responsable du centre d'information et d'orientation. Cette association était également présente: Mmes Bousquet, présidente, disparatremeur, Du-bernat, déléguée régionale; Bour-ges, présidente de l'association proche, ainsi que les membres du conseil d'administration méritants: le groupe femmes, l'association du foyer d'accueil, l'association de la Famille rurale, le Planning familial, la Confédération nationale des familles, ainsi que les commissions femmes des syndicats F.C., C.G.T. et S.G.E.N.-C.F.D.T.



Inauguration à Saint-Brieuc du centre d'information des droits des femmes, en présence de Danielle Bousquet, Ouest-France, 6 décembre 1982 (1127 W 33).

Le vote des femmes

Paritaire

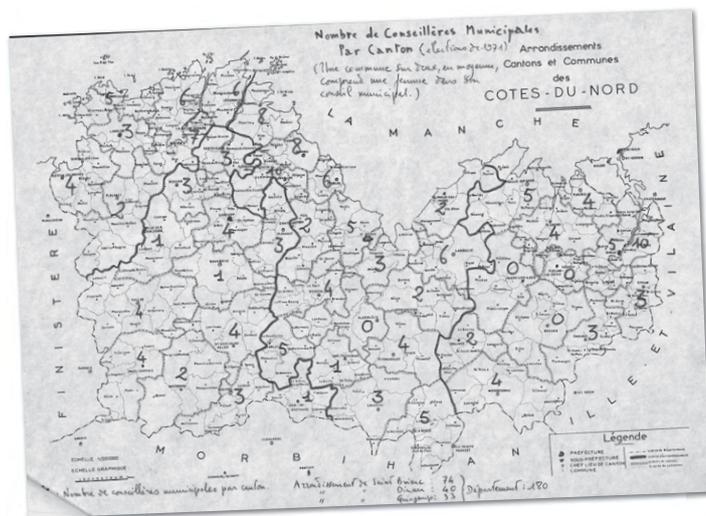
S'il est un domaine dans lequel l'information est bien difficile à trouver ou à obtenir, ce sont les statistiques contemporaines sur la représentation politique des femmes dans la vie politique locale.

	1965	1971	1977
Nombres de conseillers municipaux	5359	5290	5163
Nombre de femmes élues conseillers municipaux	82	182	182
Nombre de maires	6	9	11
Nombre d'adjoints	11	17	58

Enquête préfectorale du 7 mai 1975 sur la représentation féminine au sein des conseils municipaux (statistiques et cartographie) (1127 W 33).

7 femmes sont maires des communes de Binic, La Bouillie, Plessala, Saint-Barnabé, Saint-Lormel, Saint-Martin-des-Près et Sainte-Tréphine.

180 femmes siègent alors dans les conseils municipaux.



«Prostitution. Danielle Bousquet pour la pénalisation des clients», article publié dans *Ouest-France*, le 11 avril 2013 (JP 166).

Le 31 juillet 2012, Danielle Bousquet a été chargée, par Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des Femmes, d'une mission de préfiguration des missions et de l'organisation du nouvel observatoire de la parité dont elle assurera désormais la présidence. Elle est depuis le 8 janvier 2013 la présidente du Haut Conseil à l'égalité homme-femmes.

«La parité, c'est pas gagné !»
titrait *Le Télégramme*, le 7 juin 2012.

En 2011, sur 373 communes, 52 femmes étaient maires selon l'AFM Côtes-d'Armor. En 2012, « en Côtes d'Armor on compte 13% de maires femmes, soit 49 sur les 373 communes ; et 25% de conseillères générales, soit 13 sur les 52 élus à l'assemblée départementale » déclare Laora Maudieu, journaliste à Armor TV, et sur 15 vice-présidents, il y a 6 femmes (soit 40%).

Les regroupements de communes, les établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) sont très peu exemplaires dans le département en ce qui concerne la parité : sur 38 EPCI, deux seulement sont dirigés par des femmes.

«Les conseils communautaires et les exécutifs communautaires sont parmi les instances les moins paritaires du système français» déclare Isabelle Métayer, adjointe au maire de Lannion.

D'après les sites internet : (<http://www.armortv.fr/emission/actualites,8,2938.html>)
(<http://www.femmesetpouvoir.fr/apres-2012-quelle-parite-en-politique/>)

Questionnaire transversal

Les violences faites aux femmes

Retrouver et dater les violences faites aux femmes présentées dans l'exposition.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Des femmes créatrices

Compléter le tableau suivant des femmes artistes et leurs domaines artistiques.

Artiste	Domaine artistique	Œuvre

L'égalité

Retrouver des arguments présentés dans l'exposition en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour cela rechercher des citations dans les documents.

« »

« »

« »

« »

Les féministes

Citer les noms des femmes féministes présentées dans l'exposition.

.....

.....

.....

.....

.....

Questionnaire transversal

Les féministes

Retrouver les actions menées par les premières féministes du département.

.....

.....

Quelle est leur principale demande au début du XX^e siècle?

.....

Quelles sont les difficultés qu'elles rencontrent ?

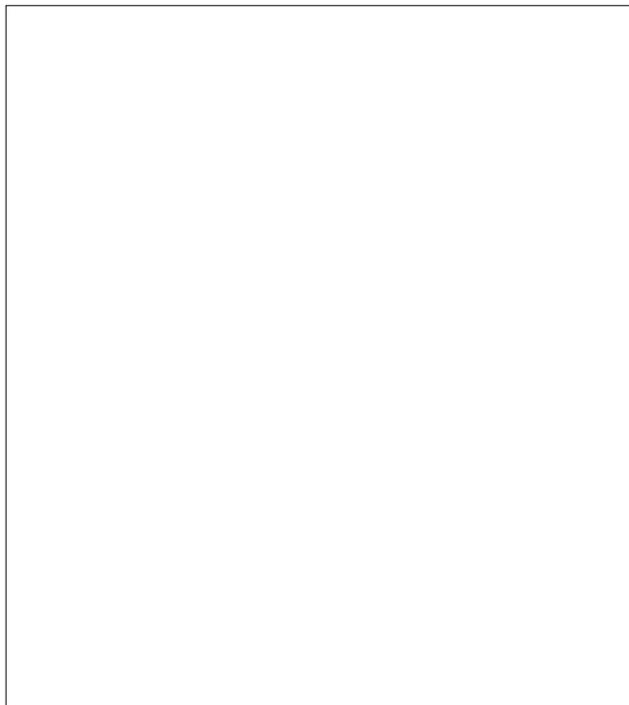
.....

.....

Citer le slogan de l'un de leurs combats.

« »

Retrouver un objet symbolique de ce combat et le dessiner :



Les femmes dans le monde du travail

Retrouver tous les métiers cités dans l'exposition.

.....

.....

Quelles sont les professions qui marquent des progrès dans l'histoire des femmes ?

.....

.....

.....

En quelle année une femme est-elle devenue avocate en France ?

.....

Le droit de vote

En quelle année les femmes françaises ont-elles voté pour la première fois ?

.....

Qui furent les premières élues dans le département ?

À quel combat précédent ont-elles appartenu ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Questionnaire transversal

Les documents de l'histoire des femmes

Un document qui permet l'enfermement sous l'Ancien Régime :

Un document qui témoigne du droit à l'avortement :

Un document qui témoigne du travail agricole des femmes :

Un document qui se moque d'une femme politique :

Un document qui prouve une action dans la Résistance :

Qui suis-je ?

Je suis la première femme avocate.

Je suis la première féministe du département.

Je suis une athlète contemporaine.

Je suis une amie du président de la république Félix Faure sous la III^e République.

Je suis une femme-soldat de la Révolution et de l'Empire.

Je suis une chef chouanne, anti-révolutionnaire.

Je suis duchesse de Bretagne et reine de France.

Je suis une agricultrice qui a fait face à un loup enragé au XIX^e siècle.

Je suis une voleuse célèbre du XVIII^e siècle.

Je suis la présidente du Haut Conseil à l'égalité hommes-femmes.

Vrai ou Faux Répondre vrai ou faux aux affirmations suivantes.

V F

Le droit de vote des femmes est accordé par la Révolution française.

La situation des femmes s'améliore
durant la première guerre mondiale.

Le régime de Vichy marque un véritable
retour en arrière pour la situation de femmes.

Le roi Henri II impose la déclaration de grossesse
pour lutter contre l'infanticide en 1556.

En 1944, à la Libération, les violences contre les femmes
ont été très nombreuses dans le département des Côtes-d'Armor.

La loi Veil de 1975 reconnaît aux femmes le droit à l'avortement.

Voici deux slogans qui marquent deux étapes importantes
dans l'histoire des droits des femmes :

« [Les françaises veulent voter](#) » et « [Notre corps nous appartient](#) » Expliquer chaque slogan à l'aide des documents
de l'exposition.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Questionnaire thématique / **Le corps**

Quels sont les différents aspects du corps féminin mis en avant dans cette exposition ?

.....

.....

Que veut dire le mot « traditionnelle » ?

.....

Quelles violences sont dénoncées ici ? Datez-les.

.....

.....

.....

En quoi le corps est-il l'objet d'une conquête d'un droit pour les femmes ?

.....

.....

Quelles sont les opinions qui s'opposent à Dinan en 1978 ?

.....

.....

Rechercher les principales étapes du droit à l'avortement en France.

.....

.....

.....

Quelles visions de la femme les débuts du sport montrent-ils ?

.....

.....

Raconter le parcours d'une sportive de haut niveau.

Retrouver dans son histoire les éléments qui témoignent des difficultés particulières liées au fait qu'elle soit une femme.

.....

.....

.....

Questionnaire thématique / **L'esprit**

À quoi est apparenté l'esprit des femmes durant très longtemps?

.....

.....

Qu'est-ce qu'une pénitente? Décrire sa situation (Voir Étude de document, lettre de cachet)

.....

.....

Dresser le portrait et raconter la vie d'une religieuse.

.....

.....

.....

Quel progrès est à la base de l'émancipation des femmes à partir de la fin du XIX^e siècle?

.....

.....

Dans quels domaines cette émancipation prend-elle forme ici?

.....

.....

Quels sont les domaines artistiques concernés?

.....

.....

.....

Retenir une artiste et la présenter.

.....

.....

Expliquer le sous-titre suivant : « **de l'esprit des femmes aux femmes d'esprit** ».

.....

.....

.....

Questionnaire thématique / **Le travail**

Quelles sont les fonctions « traditionnelles » de la femme dans le monde du travail ?

.....

.....

Faire la liste des métiers présentés dans cette partie de l'exposition.

.....

Quels sont les métiers qui témoignent d'un progrès pour les femmes dans le monde du travail ?

.....

.....

.....

Que veut-on dire par « métiers de femmes » ? Quels stéréotypes cela recouvre-t-il ?

.....

.....

Retenir le parcours atypique (original) d'une femme et le raconter en quelques mots ?

.....

.....

Explique le sous-titre : « **Du labeur féminin à la citoyenneté économique** »

.....

.....

Dans quels secteurs d'activités successifs, les femmes sont-elles employées dans l'histoire ?

.....

.....

Décrire le secteur majoritaire aujourd'hui.

.....

.....

Questionnaire thématique / **La cité**

Qu'est-ce qu'une féministe ?

.....

Qui sont les deux militantes présentées dans l'exposition ?

.....

Que demandent ces militantes au début du XX^e siècle ?

.....

Quels sont leurs moyens d'actions ?

.....

Quels sont les principaux obstacles rencontrés ?

.....

Par le passé, des femmes d'exception prouvent que certaines femmes n'étaient pas inférieures aux hommes. Citer-les. Retrouver leurs fonctions, leurs actions...

.....

Le premier conflit mondial a-t-il permis des avancées pour les droits des femmes en France ?

.....

Quel rôle les femmes jouèrent-elles durant la seconde guerre mondiale ?

.....

Que se passe-t-il à partir de 1944 et concrètement en 1945 au regard du droit des femmes ?

.....

Citer les noms des principales femmes politiques du département depuis 1945.

.....

Et aujourd'hui ? Que veut dire le mot « parité » en politique ? Pourquoi faut-il passer par la loi pour la mettre en place ?

.....

Qu'est-ce que le « Haut Conseil à l'égalité hommes-femmes » ? Qui le dirige ?

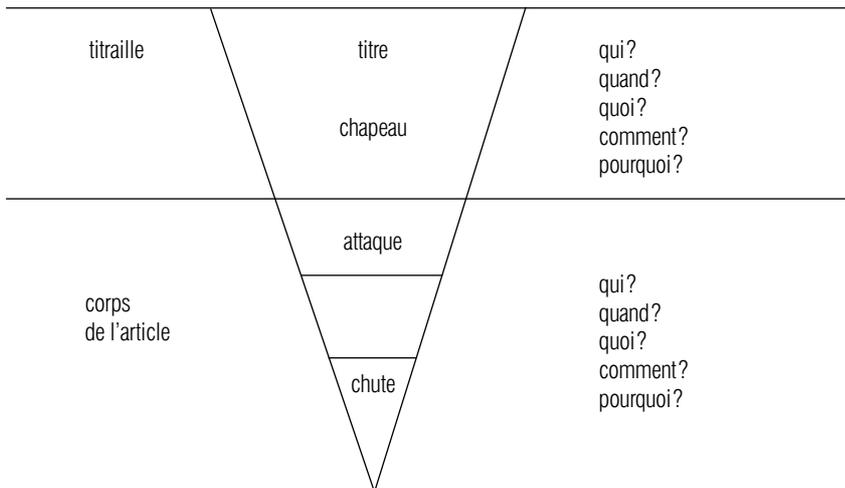
.....

Une tâche complexe



Activité

**Vous êtes journaliste et vous devez produire un article sur l'exposition.
Vous disposez d'une page A4.
Vous devez donner un titre, retenir un document comme illustration...**



Boîte à outils

Composition de l'article

Un titre

Titre informatif - Titre incitatif
Titre formule, jeu de mots.

Un chapeau

Petit texte court entre le titre et le corps de l'article. Il résume l'article et doit inciter à la lecture du texte mais aussi donner l'essentiel de l'information.

Le texte

Il doit suivre le schéma de la pyramide inversée en allant du plus important aux détails.

Il répond aux questions essentielles :

Qui? Quoi? Quand? Où? Pourquoi? Comment?

Le texte doit être clair, concis, précis.

Il doit commencer par une attaque, finir par une chute : phrases très importantes car elles mettent en scène l'article et donnent envie au lecteur de continuer la lecture du texte. La chute laisse l'impression finale au lecteur.

Les intertitres (toutes les 30 à 40 lignes) relancent l'attention du lecteur.

Une tâche complexe



Activité

ÉTUDE DE DOCUMENTS - Une lettre de cachet, témoignage de la justice d'Ancien Régime.

La lettre de cachet de Catherine Guillemain et la demande d'enfermement

Est-ce un document entièrement manuscrit ? Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Repérer la date et les lieux concernés.

.....

.....

.....

.....

.....

Qui est l'auteur de la lettre ?

Qu'est-ce qui prouve qu'il s'agit d'un acte émanant de l'administration royale ?

À quelle personne cette lettre est-elle adressée ? Quel endroit dirige-t-elle ?

.....

.....

.....

.....

.....

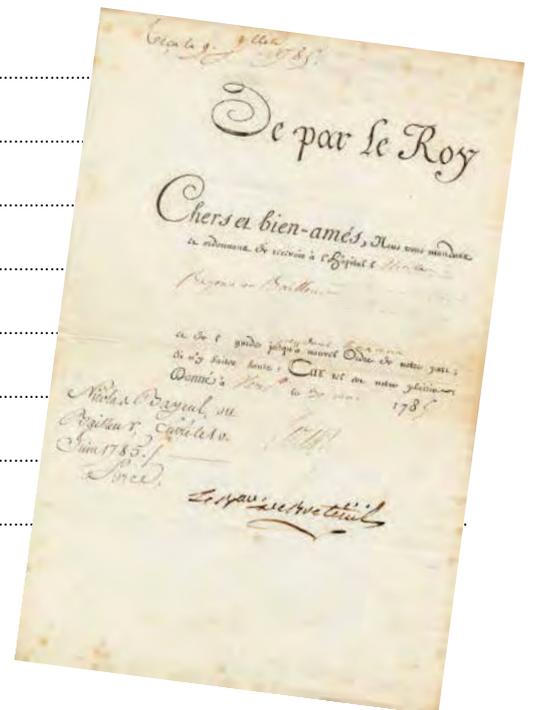
.....

.....

.....

.....

.....



Une tâche complexe



Activité

ÉTUDE DE DOCUMENTS - Une lettre de cachet, témoignage de la justice d'Ancien Régime.

Quelles sont donc toutes les personnes concernées ?

.....

Dans quel but cette lettre est-elle rédigée ?

.....

.....

Que devient Catherine Guillemin ?

Les motifs sont-ils précisés ?

.....

.....

Quelle formule termine la lettre (avant la date) ? Que veut-elle dire ?

.....

.....

Quels éléments de toute « bonne justice » n'apparaissent donc pas ici ?

.....

.....

Préparer un bilan : Qu'est-ce qu'une lettre de cachet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Une tâche complexe (suite)



Activité

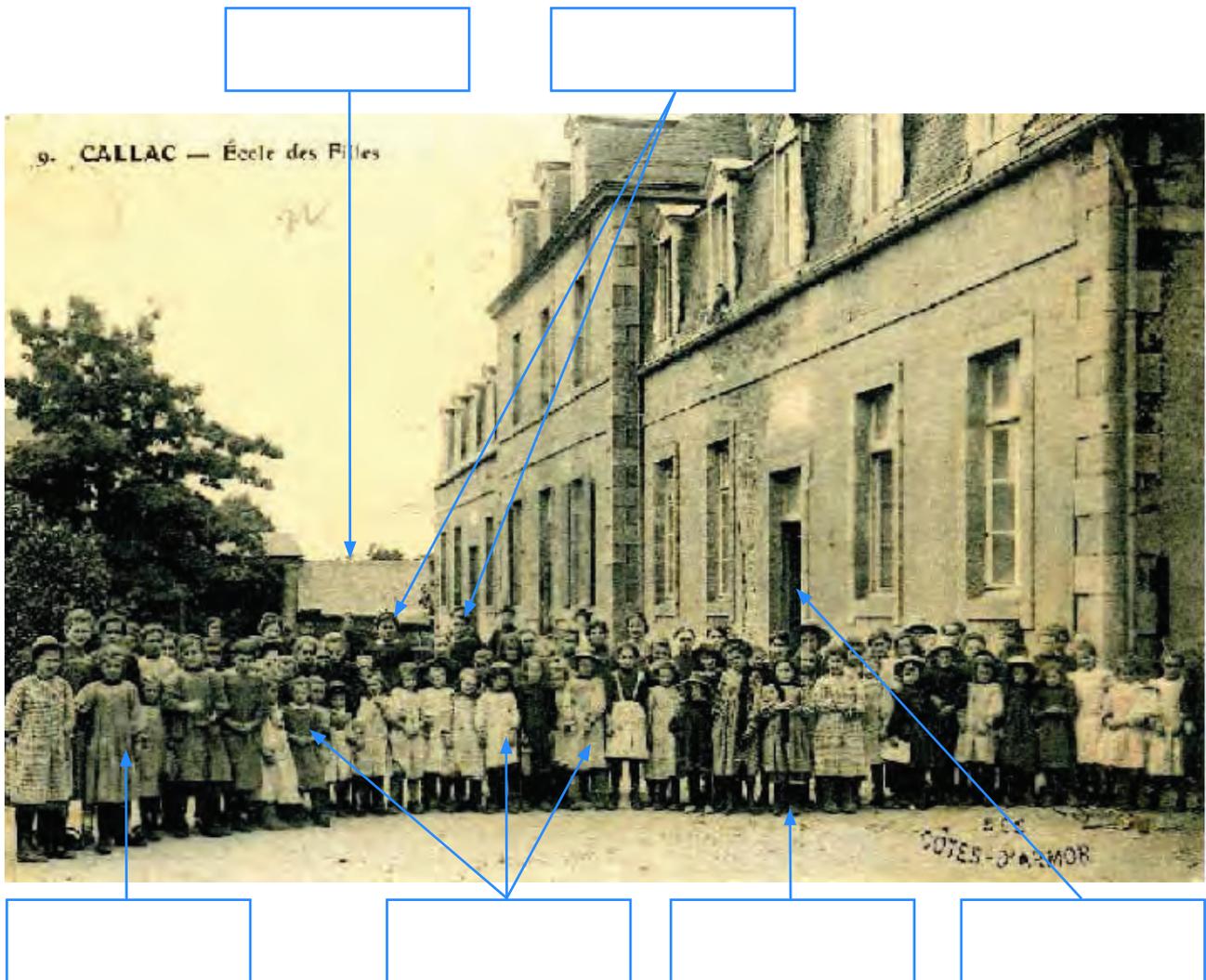
Réalisation d'un schéma avec les éléments suivants :
la famille, le roi, une enquête
(secrétaire d'État à la Maison du roi - intendant - subdélégué)
la lettre de cachet, la maison d'enfermement, la pension...

Consulter la demande d'enfermement pour retrouver
les raisons évoquées par sa famille.

Étude de document : l'école des filles de Callac

Compléter les légendes avec les mots suivants :

les institutrices | les élèves | une blouse | des sabots | les entrées de classes | le préau



Récit : Raconter le quotidien d'une élève de cette école.

Étude de documents : les affiches



Choisir une affiche.



Présenter, observer l'affiche :

Sa référence (cote) : la technique utilisée (dessin, peinture, photographie...) :

sa taille, ses dimensions : ses couleurs :

ses différents éléments : personnages, objets, symboles

.....

.....

.....

Étude de documents : les affiches

Décrire la scène

les différents plans (premier plan, second plan, arrière-plan)

.....

.....

lire son texte et le recopier (c'est souvent un slogan, donc une phrase assez simple).

.....

.....

Rappeler les circonstances

Retrouver le lieu de diffusion de l'affiche :

La date :

Son auteur, celui qui l'a fait :

À qui s'adresse-t-elle?

Expliquer son message

Que veut dire l'affiche?

Quel événement présente l'affiche?

Quelle image de la femme donne cette affiche?



Activité

Réaliser un croquis de ton affiche

Étude croisée de documents : « Sois belle... »



« Sois belle... »
 Ce dessin satirique de Jean Le Roux illustre la tension entre deux modèles de féminité. À gauche, sous l'étiquette « RÉBELLE », une jeune femme est représentée dans une posture dynamique, presque dansante, symbolisant une liberté et une modernité. À droite, sous l'étiquette « MODÈLE », une femme est dépeinte dans une tenue extrêmement formelle et rigide, évoquant l'attente et la conformité. Cette dualité reflète les pressions sociales et professionnelles de l'époque sur les femmes, qui devaient jongler entre l'expression de leur personnalité et l'adoption d'un comportement jugé socialement acceptable.

Retrouver chaque document dans l'exposition et lire sa notice.

Quelle image de la femme est renvoyée par ces trois documents ?

.....

Pour chaque document, retrouver la place qu'y tient la beauté.

.....

.....

.....

La représentation de la femme sur l'affiche vous paraît-elle réductrice ? Justifier la réponse.

.....

.....

Faire le jeu des différences à partir de la caricature. Quel message le caricaturiste Jean Le Roux veut-il faire passer ?

.....

.....

Quelle partie de l'exposition vient s'opposer à cette vision réductrice ?

.....

.....

.....